

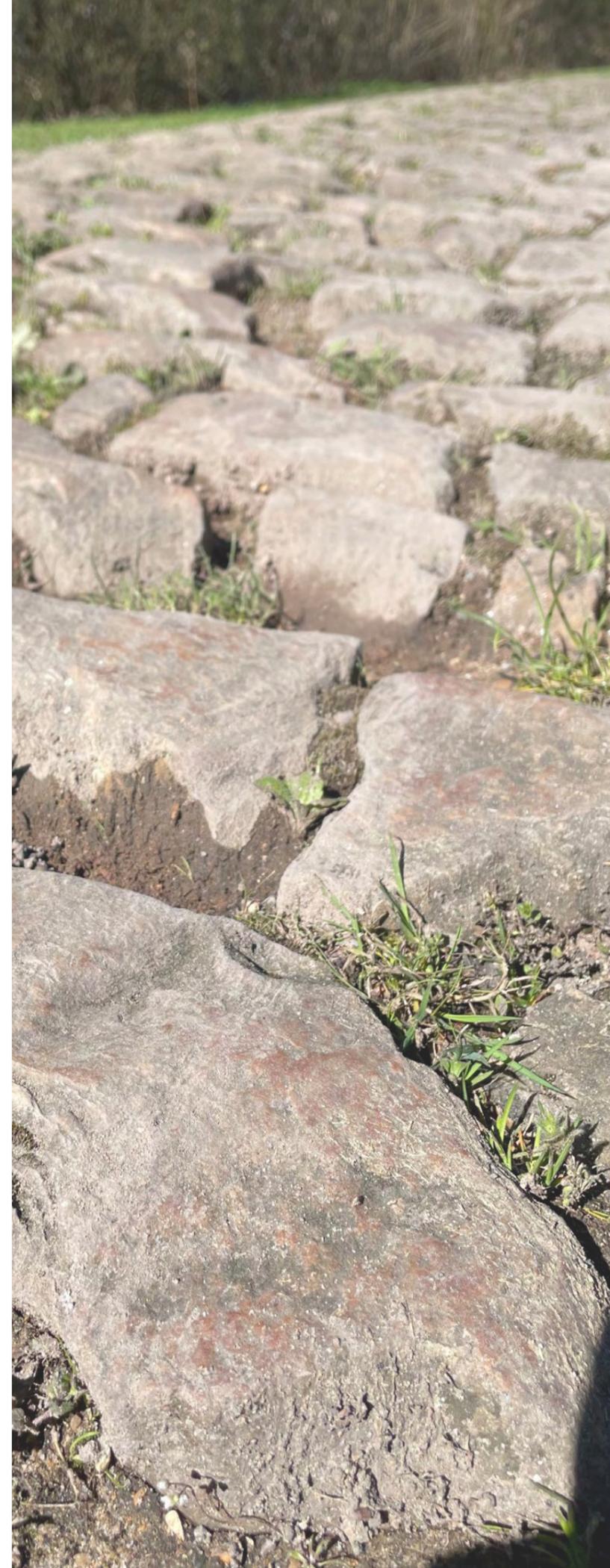
# ÉTUDE DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVÉS DE LA COURSE CYCLISTE PARIS-ROUBAIX ET DE SON VÉLODROME

## PARTIE 2 : DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT

**DÉCEMBRE 2024**



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## PRÉAMBULE

Le classement des secteurs pavés de la course cycliste Paris-Roubaix représente un enjeu majeur qui dépasse largement le cadre sportif pour toucher à des aspects historiques, culturels et patrimoniaux comme évoqué dans la première partie de l'étude dédiée à une analyse historique et paysagère. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de protection d'un patrimoine unique, symbole de l'histoire ouvrière du Nord de la France, et incarne la mémoire collective d'une région marquée par l'industrie et les luttes sociales.

L'importance du classement réside d'abord dans la préservation de ces secteurs pavés qui ont été le théâtre de nombreuses éditions de Paris-Roubaix, une des courses cyclistes les plus mythiques au monde. Ces pavés, souvent anciens, témoignent d'une époque où l'industrie du Nord était florissante et où les routes étaient construites pour faciliter le transport industriel. En protégeant ces secteurs, il s'agit non seulement de sauvegarder un élément clé du patrimoine architectural et paysager, mais aussi de maintenir vivante une tradition cycliste profondément enracinée dans la culture locale.

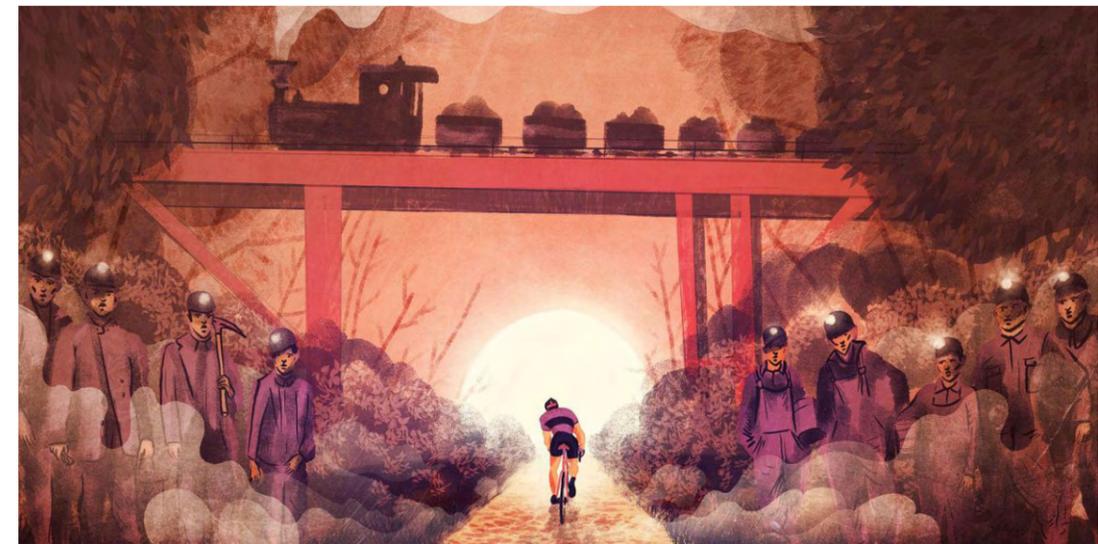
Au-delà de l'aspect patrimonial, le classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix a également une dimension symbolique forte. Les pavés représentent les défis et les épreuves, que les coureurs affrontent chaque année, symbolisant ainsi la persévérance, la résilience, et l'endurance humaine. Ces valeurs sont non seulement au cœur de l'esprit de Paris-Roubaix, mais elles résonnent aussi avec l'histoire sociale et culturelle de la région, marquée par des siècles de labeur et de lutte dans un environnement souvent rude. Le classement de ces secteurs pavés permet de perpétuer cette tradition, en conservant non seulement l'intégrité physique du parcours et donc l'aura mythique qui entoure cet événement.

Cette démarche de classement a pour objectif de pérenniser la course en la protégeant contre les menaces d'urbanisation et de modernisation qui pourraient altérer le parcours historique. Au fil des années, de nombreux secteurs pavés ont disparu, remplacés par des

routes asphaltées plus confortables mais dénuées de l'authenticité qui fait l'essence de Paris-Roubaix. Le classement vise à stopper cette érosion patrimoniale en assurant la protection légale des secteurs pavés restants, garantissant ainsi que la course puisse continuer à se dérouler dans des conditions proches de celles qui ont fait sa renommée.

De plus, ce classement permet de renforcer l'identité de la course en tant qu'événement culturel majeur. En reconnaissant officiellement la valeur historique des pavés, les autorités contribuent à ancrer encore davantage Paris-Roubaix dans le patrimoine collectif, tout en offrant un cadre juridique pour sa préservation. Cela assure que les générations futures pourront continuer à apprécier ce monument du cyclisme mondial, dans un cadre respectueux de son héritage historique.

Ainsi, la démarche de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix ne se limite pas à une simple action de conservation ; elle s'inscrit dans une volonté de transmission d'un patrimoine vivant, où la mémoire du passé se conjugue avec la passion du sport pour créer un événement à la fois intemporel et résolument ancré dans son territoire. En pérennisant ces pavés, c'est l'âme même de Paris-Roubaix qui est sauvegardée pour les décennies à venir.



*Arenberg, voyage au cœur de l'enfer. Tomski & Polanski*



# SOMMAIRE



## DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT

**I. LES EFFETS D'UN CLASSEMENT** p. 4-8

**II. LES OBJECTIFS DU CLASSEMENT** p. 9-11

**III. LES CRITÈRES RETENUS** p. 12-15

**IV. LE PRINCIPE DE PÉRIMÈTRE RETENU** p. 16-32

**V. ARTICULATION AVEC LES PROTECTIONS EXISTANTES** p. 33

**ANNEXE<sup>2</sup>** p. 43

Plans de chaque secteur pavés proposés au classement



# I. LES EFFETS DU CLASSEMENT



## PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

### Un site reconnu d'intérêt général

Le classement de site intervient sur un monument naturel ou un site dont la conservation ou la préservation d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est reconnu d'intérêt général. (art. L341-1 du code de l'environnement). Les sites une fois classés constituent une servitude d'utilité publique (c'est-à-dire une limitation administrative au droit de propriété) qui doit être annexée au document d'urbanisme. « Les effets du classement suivent le monument naturel ou le site classé, en quelques mains qu'il passe. » (art. L 341-9). Le périmètre de classement doit permettre de préserver le site de toute atteinte à l'esprit des lieux. Il doit permettre de transmettre aux générations futures les caractéristiques et qualités essentielles du site, l'ADN du site.

### Dispositions applicables en site classé

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale émanant du préfet ou du ministre en charge des sites classés. 3 cas de figure font l'objet d'une interdiction d'office en site classé :

- Les installations de nouvelles lignes électriques et téléphoniques doivent être enterrées sauf si l'enfouissement se révèle inapproprié en raison, par exemple, de la topographie du site.
- Les installations de camping, de caravanning ou d'habitations légères de loisir sont interdites en site classé, sauf cas particulier.
- L'installation de publicité de toute nature est interdite sur les sites classés qui modifient l'état ou l'aspect du site.

### Travaux entrepris en site classé

Les travaux entrepris en site classé qui modifient l'aspect ou l'état du site sont soumis à autorisations spéciales de travaux. En revanche, les usages, du type activités de loisirs (chasse, pêche ...), l'exploitation courante des fonds ruraux et l'entretien normal des constructions ne

sont pas soumis à autorisation. Les travaux de faible nature sont soumis à autorisation préfectorale après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (travaux cités à l'article R.341-10 du code de l'environnement). On peut notamment citer : les installations de piscine non couverte d'une superficie inférieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>; le mobilier urbain; les constructions ayant une emprise au sol et une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup>; les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à un 1m80 ou encore la mise en place ou la modification de clôture. Tous les travaux ne figurant pas dans cet article du code de l'environnement sont soumis à autorisation ministérielle : aucuns travaux ne peuvent être entamés sans l'aval et l'accord écrit après avis de la commission départementale nature, paysages et sites (CDNPS).

Très souvent, l'autorisation de travaux est également requise au titre d'un autre code (code de l'urbanisme, code du patrimoine). Dans ce cas, la procédure prévue par ce code (permis, déclaration préalable, autorisation sur monument historique classé etc....) fait office de dossier de demande d'autorisation au titre des sites.

Si la demande de travaux ne nécessite qu'une autorisation au titre des sites (hors procédure du code de l'urbanisme), un dossier de demande d'autorisation spéciale au titre des sites doit alors être constitué faisant mention de son objet, ses objectifs, sa justification et des mesures mises en œuvre pour une bonne insertion dans le site.

*Textes en vigueur dans les sites classés :*

- Articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'environnement Intégration de la loi du 2 mai 1930 au code de l'Environnement.
- Circulaire du 17.07.1998 sur les dossiers de demande d'autorisations de travaux
- Circulaire du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages
- Circulaire du 30.10.2000 sur les orientations pour la politique des sites





Exemple de macadamisation sur le secteur pavé de Hasnon route des Prés Barres



Entretien du chemin des Prières à Orchies par les Amis du Paris-Roubaix, 11 février 2020. Photo La Voix du Nord

### Incidence d'un classement au titre des sites

Le classement des tronçons de Paris-Roubaix ne se limite pas seulement à fournir une protection formelle face à des risques de macadamisation. Il garantit également la préservation à long terme des secteurs pavés et de leurs caractéristiques uniques, en intégrant ces éléments dans un cadre légal robuste. Ce cadre légal soutient activement les initiatives de conservation, souvent portées par des acteurs locaux tels que les communes, les organisateurs de la course Amaury Sport Organisation (ASO), et l'association « Les Amis de Paris-Roubaix ». Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de ce patrimoine, en veillant à ce que les secteurs pavés restent intacts et conservent leur authenticité pour les futures éditions de la course.

En parallèle, un plan sur les orientations de gestion et de valorisation du site sera mis en place pour encadrer les prochaines rénovations des secteurs pavés en prévoyant notamment des interventions sur les pavés qui respecteront l'histoire et l'intégrité des lieux, tout en améliorant leur durabilité. Il s'agira de restaurer les pavés endommagés avec des matériaux similaires à ceux d'origine, en utilisant des techniques traditionnelles adaptées aux exigences actuelles de sécurité pour les coureurs. Ce plan de gestion veillera également à ce que toute rénovation soit réalisée en concertation avec les parties prenantes locales et les experts en patrimoine, garantissant ainsi une cohérence entre la préservation du patrimoine et les besoins modernes.

Le classement vise également à renforcer l'identité locale en promouvant la course comme un patrimoine vivant, ce qui contribuera aux retombées touristiques, économiques et sociales du territoire. En protégeant et en valorisant les secteurs pavés, Paris-Roubaix continuera d'attirer des passionnés de cyclisme du monde entier, tout en offrant aux habitants une source de fierté et de reconnaissance. Ce projet de classement, couplé à un plan de gestion rigoureux, positionne la course non seulement comme un événement sportif de premier plan, mais aussi comme un vecteur de développement local, où la mémoire collective et l'innovation se rejoignent pour créer un avenir durable pour le territoire.



Crédit photo : Jean-Charles Huvelle (<http://rangedesvoitures.com>)



Parc des sports - Roubaix

## Le vélodrome André Pétrieux : sa piste et ses tribunes

Dans le cadre de ce classement, le vélodrome André Pétrieux avec sa piste et ses tribunes met le point final à une course mythique. Ces éléments bâtis font partie intégrante de la course, et il est important de les proposer comme éléments du classement afin de valoriser également ces lieux. Ce point de chute des différents circuits empruntés par la course l'est également dans le cadre des itinéraires et boucles de véloroutes et voies vertes (VVV) envisagés. Le classement vise donc à renforcer l'identité locale et à promouvoir ce lieu comme un patrimoine vivant. Cette reconnaissance officielle contribuera aux retombées touristiques, économiques et sociales du territoire, en offrant aux habitants un lieu de fierté.

**Le classement du vélodrome impliquera que tout travail d'entretien ou de restauration préserve l'aspect historique du site, comme pour les secteurs pavés. Toute rénovation ou amélioration future nécessitera une approbation préalable des autorités de l'Etat (préfet ou ministère suivant l'importance des travaux) au titre du site classé. Ce processus garantit que les modifications sont effectuées de manière appropriée et que les éléments classés sont conservés dans leur état le plus authentique possible.**



Tribunes du vélodrome - Roubaix



Crédit photo : Les pédaleurs



## Les douches du vélodrome André Pétrieux

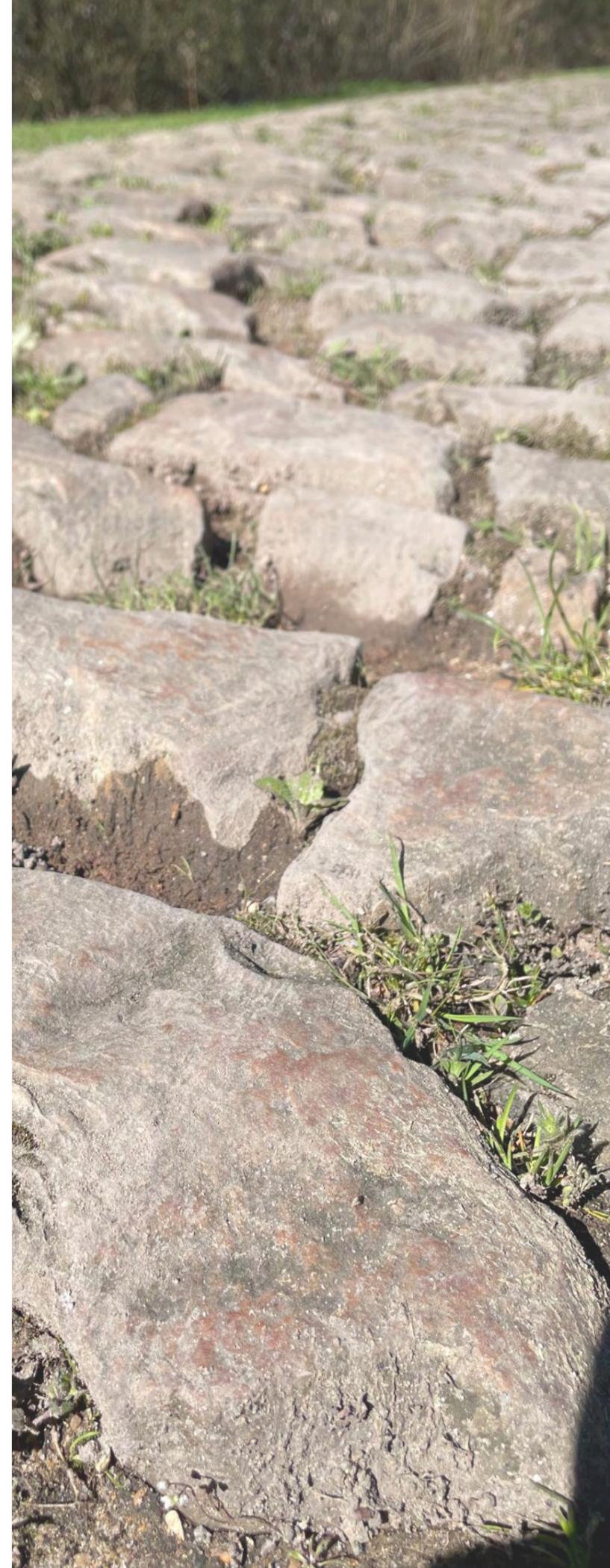
La course a un point de départ, un tracé qui fluctue, un point d'arrivée, et se termine par un rituel qui est celui des douches. Ces douches étaient l'endroit où tous les coureurs se réunissaient après la course, sans distinction de hiérarchie, tous ayant courus sur les mêmes pavés, dans les mêmes difficultés. Ils se retrouvaient tous dans des douches identiques.

Bien qu'aujourd'hui les coureurs soient accompagnés de bus, ils continuent pour la plupart à se laver dans ses douches d'avant-guerre qui sont maintenues toute l'année avec de l'eau chaude pour accueillir tous les cyclistes qui y passent.

Pour ces raisons, les douches ont toute leur place dans l'histoire de Paris-Roubaix. Cependant, le classement ne permettra pas de protéger l'intérieur du bâtiment où se trouvent les douches, le classement ne protégeant que **l'extérieur du bâtiment**.

Néanmoins, le vélodrome et les douches font partie du parc des sports et sont situés dans le site patrimonial remarquable (SPR). Cette actuelle protection (SPR) couvre l'ensemble de la plaine des sports, et permettra de protéger de manière pérenne les douches, qui sont indissociables de la course de Paris-Roubaix.

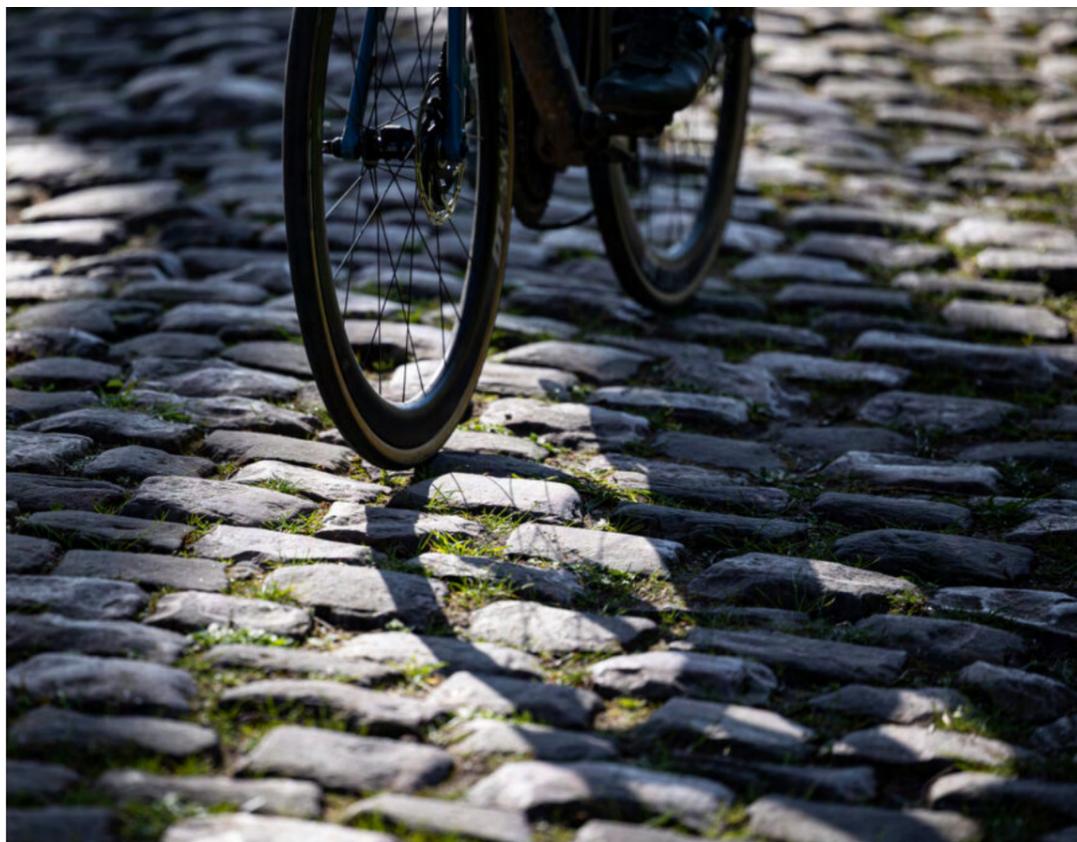
## II. LES OBJECTIFS DU CLASSEMENT



Le classement des secteurs pavés de la course Paris-Roubaix en tant que site patrimonial représente un enjeu majeur pour la protection et la valorisation d'un héritage culturel et sportif unique. Cette initiative vise à sauvegarder non seulement l'intégrité historique de la course, mais aussi à renforcer l'identité régionale et à assurer la pérennité de cet événement légendaire pour les générations futures.

### La protection du Patrimoine Historique des pavés :

L'un des objectifs fondamentaux du classement est de protéger les pavés emblématiques de Paris-Roubaix contre les menaces de modernisation et d'urbanisation. Ces pavés, qui constituent l'âme de la



Paris-Roubaix Challenge, 16 avril 2022. Photo A.S.O./Pauline Ballet

course, sont continuellement exposés à des pressions qui pourraient conduire à leur disparition ou à leur altération. Qu'il s'agisse de projets de réaménagements routiers ou de demandes de propriétaires fonciers visant à améliorer l'accessibilité des routes, ces interventions pourraient compromettre l'intégrité de ces témoins historiques. Le classement permet de fournir une protection juridique rigoureuse, assurant que ces éléments ne soient ni modifiés ni détruits par des aménagements futurs.

Conserver l'intégrité et l'authenticité des pavés est essentiel pour préserver l'histoire industrielle et sociale du Nord de la France. Ces pavés, souvent inchangés depuis des décennies, racontent l'histoire du travail acharné, des luttes sociales et de la résilience des habitants de la région. Grâce à ce classement, une gestion rigoureuse de leur conservation est mise en œuvre, garantissant que leur état, ainsi que celui des environnements immédiats (bas côtés et quelques éléments indissociables comme le Pont Gibus), reste fidèle à leur origine.

Le classement assure ainsi une protection juridique pérenne. En établissant un cadre légal strict, il devient possible de prévenir toute tentative de transformation ou de destruction des pavés, évitant ainsi que des forces économiques ou politiques ne favorisent des solutions plus modernes mais moins respectueuses du patrimoine. Ce cadre assure également la continuité de l'histoire et de la mémoire collective attachées à ces pavés, permettant de les transmettre intacts aux générations futures.



## Péréniser la dimension sportive et culturelle de Paris-Roubaix

Au-delà de la protection physique, le classement des pavés de Paris-Roubaix renforce également l'identité culturelle et sportive de la région. Paris-Roubaix, surnommée «L'Enfer du Nord», est bien plus qu'une course cycliste ; elle est un symbole vivant de l'endurance et du courage qui caractérisent les populations du Nord. En classant ces pavés, la région affirme son attachement à ces valeurs, en les préservant comme un patrimoine vivant et en les mettant en avant comme un symbole de fierté locale.

Ce classement contribue également à la promotion touristique et économique de la région. Les secteurs pavés classés deviennent des attractions en eux-mêmes, attirant des passionnés de cyclisme, des amateurs d'histoire et des touristes en quête de lieux authentiques. En préservant ces parcours historiques, la région offre aux visiteurs une immersion dans l'histoire du cyclisme mondial, tout en générant des retombées économiques bénéfiques pour les communes traversées par la course.

Enfin, le classement assure la pérennisation de l'événement sportif. En protégeant les secteurs pavés, essentiels à l'identité de Paris-Roubaix, cette initiative garantit que la course continuera à se dérouler dans sa forme la plus authentique. Les pavés, qui rendent Paris-Roubaix unique parmi les courses cyclistes, sont préservés, permettant à la course de conserver sa place privilégiée dans le calendrier cycliste international. Cette protection assure que Paris-Roubaix reste fidèle à son héritage, tout en permettant les ajustements nécessaires pour répondre aux exigences contemporaines.

Le classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix est une démarche essentielle qui dépasse la simple conservation matérielle. Il s'agit d'une action globale qui vise à protéger un patrimoine historique inestimable, à renforcer l'identité culturelle et sportive de la région, et à assurer la continuité et la vitalité d'une course légendaire pour les générations à venir.



Paris-Roubaix, 9 avril 2023. Photo A.S.O./Pauline Ballet

## Légitimer la course

Le classement confère également une légitimité supplémentaire à la course, en soulignant son lien étroit avec le patrimoine régional. En étant classés, les secteurs pavés ne sont plus de simples obstacles sur un parcours sportif, mais deviennent des éléments du patrimoine national, reconnus pour leur valeur historique et culturelle. Cette légitimation officialise la place de Paris-Roubaix dans l'histoire du cyclisme et dans celle de la région, en la distinguant des autres courses par un ancrage patrimonial unique.

## Enjeux touristiques

Le classement des secteurs pavés offre également des opportunités significatives en termes de développement touristique. La reconnaissance officielle attire l'attention non seulement des amateurs de cyclisme, mais aussi des passionnés d'histoire, de culture et de patrimoine. Ces pavés, déjà mythiques, deviennent des destinations en soi, capables de générer un afflux touristique important tout au long de l'année, bien au-delà de la période de la course. L'augmentation de la fréquentation touristique peut avoir des retombées économiques positives pour les communautés locales, en stimulant le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, et en incitant au développement de circuits de découverte et d'activités liées au patrimoine.



# III. LES CRITERES RETENUS



### Le critère à retenir pour le classement

La procédure de classement doit être établie au regard de l'un ou de plusieurs des 5 critères : pittoresque, historique, légendaire, scientifique, artistique.

Les valeurs historiques sont le principal critère pour argumenter le classement des secteurs pavés et du vélodrome.

**Critère historique :** Le critère historique est au cœur de la démarche de classement, justifié par l'importance de la course Paris-Roubaix dans l'histoire du cyclisme et son lien indissociable avec l'histoire ouvrière du Nord de la France. Depuis sa première édition en 1896, Paris-Roubaix a acquis une notoriété mondiale en raison de la difficulté unique que représentent ses secteurs pavés. Ces pavés sont les témoins matériels d'une époque où le Nord de la France était un centre industriel majeur, marqué par une exploitation minière intense et un développement urbain rapide. Les routes pavées créées pour faciliter le transport industriel, sont devenues les éléments emblématiques de cette course, faisant de Paris-Roubaix un événement sportif de premier plan, un véritable monument de l'histoire régionale et nationale. La course, surnommée «L'Enfer du Nord», symbolise la résilience et la persévérance, des qualités chères à la culture ouvrière. La valeur historique des pavés est extrêmement sociale, liée à la course, mais aussi à ses acteurs (coureurs, public), qui à l'origine étaient très liés à la mine et à l'industrie, et qui trouvaient là, peut-être, un sentiment de leur propre histoire, un symbole de leur difficulté d'exister et de leurs combats (lien entre mineurs tachés de charbon et cyclistes couverts de boue...) et la fierté de remporter une épreuve aussi difficile. Le classement vise donc à préserver ces secteurs pavés en tant que patrimoine vivant, porteur d'une mémoire collective et d'une histoire industrielle encore vivace dans la région.



Photo de Cycling Weekly Course de Paris-Roubaix, 1970



**Critère pittoresque** : En complément du critère historique, le critère pittoresque pourrait être retenu pour souligner l'importance visuelle des secteurs pavés. Ces pavés ne sont pas seulement des éléments techniques du parcours ; ils contribuent également à l'esthétique unique de la course, offrant un spectacle visuel marquant tant pour les coureurs que pour les spectateurs. Les secteurs pavés traversent par ailleurs des paysages qui pour certains présentent un caractère pittoresque au sens «paysage remarquable» tel que défini dans la circulaire sur les critères de classement. Toutefois, cela ne concerne pas l'ensemble de ces secteurs pavés. Il semble donc fragile de retenir le critère pittoresque pour quelques secteurs pavés seulement. Par ailleurs, il n'y a pas de co-visibilités qui permettraient ainsi de conforter le caractère pittoresque entre ces différents secteurs pavés . Pour le classement des terrils, la notion de chaîne des terrils permet ces co-visibilités. Mais ici, l'absence de co-visibilités entre secteurs pavés fragilise grandement ce critère pittoresque.

Enfin, en reconnaissant le caractère pittoresque de ces paysages, cela impliquerait de classer bien au-delà du domaine public routier contenant les pavés.

En conclusion, le critère pittoresque pourrait être retenu pour justifier seulement du caractère esthétique des secteurs pavés mais semble plus fragile pour justifier de la beauté naturelle des paysages bordant les secteurs pavés pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

D'ailleurs, s'il n'y avait pas la course, on ne se poserait pas la question de classer ces paysages uniquement sur le critère pittoresque. En revanche ces paysages sont chargés d'histoire, pas seulement la Grande Histoire, mais aussi celle des habitants, des ouvriers, des mineurs.

Le critère pittoresque pourrait donc au mieux concerner le caractère esthétique des pavés. Mais là encore, ce caractère esthétique pourrait aussi être vu sous l'angle seulement du critère historique, faisant de ce dernier le critère prédominant pour ce classement.



*La Trouée d'Arenberg, lieu de pèlerinage incontournable pour les amoureux du cyclisme et de Paris-Roubaix.  
Photo Panoramic*



*Les pavés de la course de Paris-Roubaix représentés par la BD Pain d'Alouette par Christian Lax*



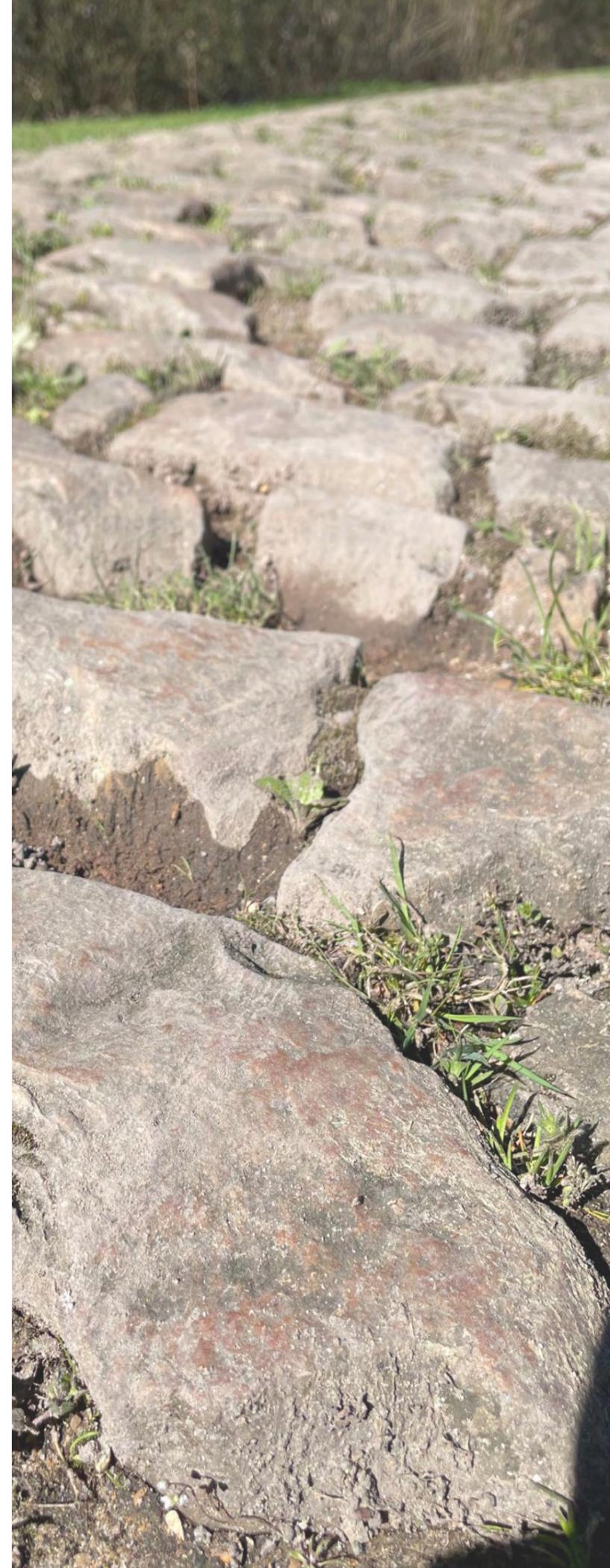
Scientifique : Le critère scientifique concerne les sites qui présentent un intérêt général pour la géologie, la minéralogie, la zoologie ou la botanique, ou encore ceux significatifs des sciences et des techniques (canaux, ouvrages d'art, etc.). En ce sens, il ne concerne pas les secteurs pavés de Paris-Roubaix et est donc écarté.

Légendaire : Ce critère correspond à un paysage imprégné de récits ou de légendes leur attribuant un caractère culturel particulier. Il ne concerne pas les secteurs pavés de Paris-Roubaix et est donc écarté.

Artistique : ce critère correspond à un paysage associé à la vie et à l'œuvre d'un artiste (peintre, écrivain, musicien, architecte). En ce sens, ce critère ne concerne pas les secteurs pavés de Paris-Roubaix et est donc écarté.

L'étude se base principalement sur le critère historique, en raison de l'importance de la course Paris-Roubaix dans l'histoire locale et nationale. Ici, chaque tronçon pavé de Paris-Roubaix est perçu comme une partie d'une «collection» historique, contribuant individuellement à la valeur globale du parcours.

## IV. LE PRINCIPE DE PERIMETRE RETENU



## Le principe de périmètre à retenir pour le classement

Le principe de périmètre pour le classement des secteurs pavés de la course Paris-Roubaix repose sur un équilibre délicat entre la préservation de l'intégrité historique du parcours et la nécessité de maintenir une certaine flexibilité dans l'organisation de la course. Ce périmètre est fondé sur l'existence même des pavés, qui constituent l'essence de Paris-Roubaix et jouent un rôle crucial dans la pérennisation de cet événement mythique.

Les secteurs pavés, bien que discontinus géographiquement, sont unis par une histoire commune : celle de la course Paris-Roubaix qui a contribué à les sortir de l'anonymat et à en faire des symboles reconnus mondialement. Le périmètre de classement inclut donc ces secteurs pavés identifiés comme historiquement significatifs et bien conservés, chaque segment pavé apportant une contribution unique à l'unité et à l'authenticité du tracé de la course.

Cependant, l'un des principaux défis dans l'établissement de ce périmètre de classement est la gestion du foncier. Si le réseau viaire, constitué de routes et de chemins pavés, appartient souvent aux communes ou au département du Nord, les terrains adjacents à ces secteurs sont majoritairement détenus par des propriétaires privés, qu'ils soient agriculteurs, exploitants ou simples propriétaires fonciers. Cette diversité de propriété impose une maîtrise foncière rigoureuse pour assurer la protection des secteurs pavés tout en respectant les droits des propriétaires locaux. Nous prenons donc le parti de classer uniquement le domaine public routier contenant les parties pavées en elle-même sans déborder sur les parcelles privées.

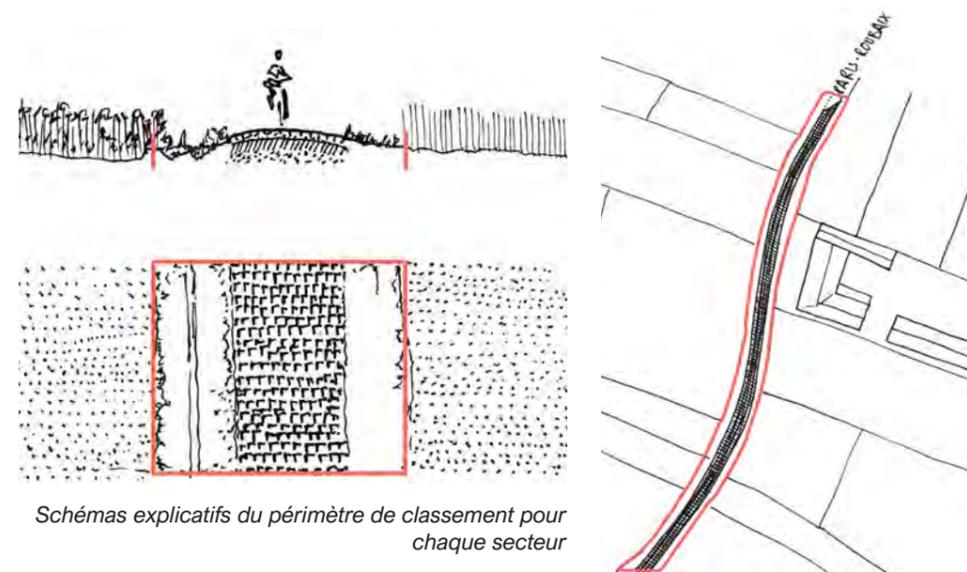
Le périmètre de classement a été conçu pour inclure un nombre suffisant de tracés pavés, permettant ainsi aux organisateurs de la course une certaine rotation et variation du parcours d'une année à l'autre. Néanmoins, un secteur qui ne sera pas classé pourra toujours être emprunté par la course. Et vice et versa, un secteur classé ne sera pas forcément emprunté par la course. Cette flexibilité est essentielle pour adapter la course aux évolutions contemporaines tout en garantissant le nombre de kilomètres pavés nécessaires à la course. Ainsi, le principe de périmètre non seulement protège

le patrimoine historique, mais il assure aussi que la course puisse continuer à évoluer sans perdre son caractère unique.

En outre, les secteurs sélectionnés sont reconnus pour leur contribution à la renommée nationale et européenne de la course, préservant l'image de Paris-Roubaix en tant qu'événement incontournable du calendrier cycliste. Ces tracés, partiellement ou entièrement pavés, ont été soit conservés dans leur état initial, soit restaurés pour permettre une utilisation continue de chaque secteur.

Ainsi, le choix des secteurs se base sur diverses conditions :

- Avoir été emprunté au moins une fois depuis 1968,
- Être composés de pavés historiques, de grande taille, de manière à préserver l'aspect authentique des secteurs pavés typiques,
- Être relativement en bon état,
- Le secteur ne doit pas faire l'objet d'un projet de macadamisation,
- Être accessible de part et d'autre de ses extrémités pour assurer une continuité du parcours lors de la course.



Schémas explicatifs du périmètre de classement pour chaque secteur

Ce classement concerne alors 54 secteurs pavés ainsi que le vélodrome à Roubaix, et le pont Gibus situé à Wallers. Cela représente une surface de 77 ha au total (dont 75 ha pour les 54 secteurs pavés et le pont Gibus, et 2 ha pour le vélodrome).

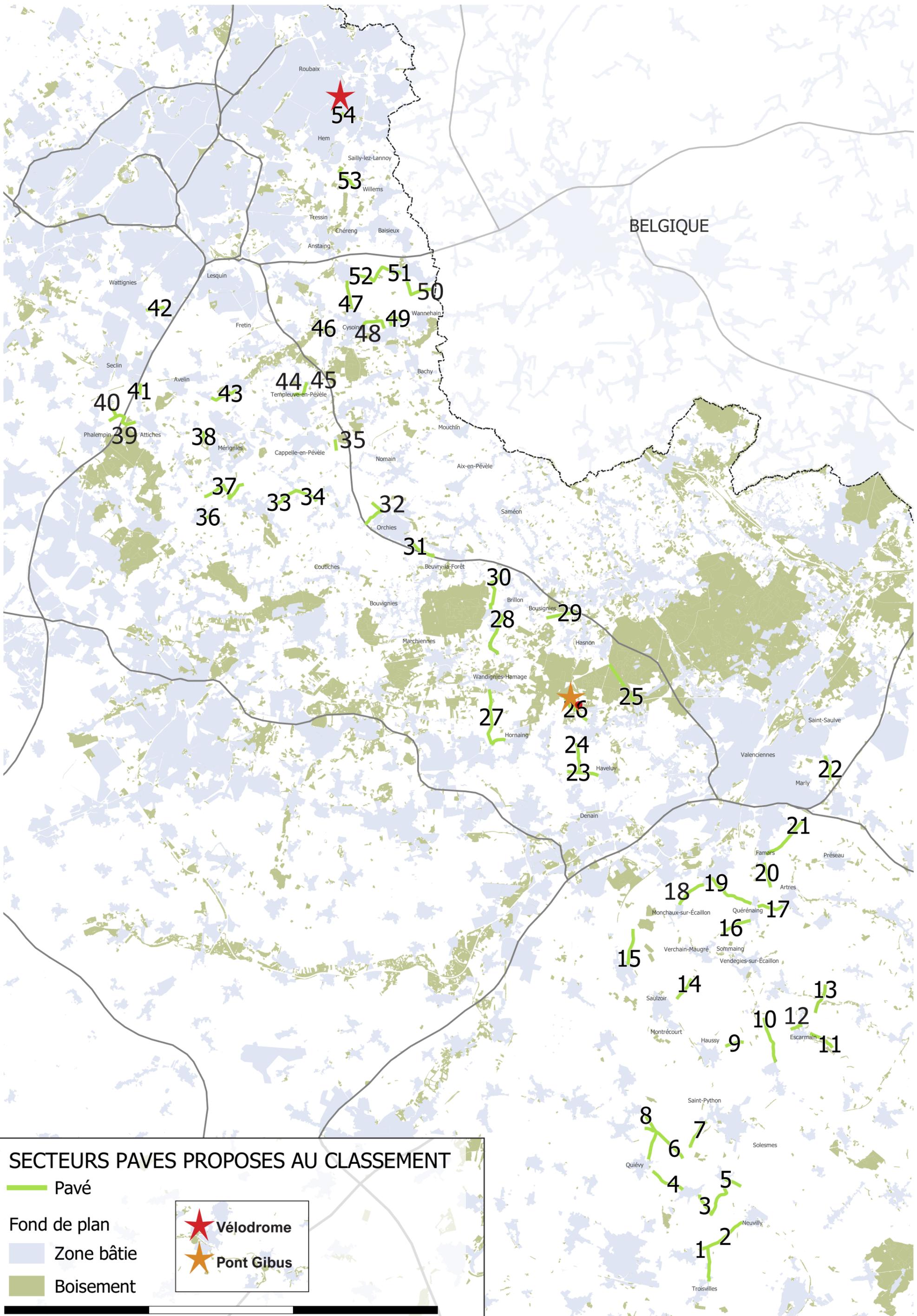


### Liste des 54 secteurs pavés proposés au classement

Numéro des secteurs pavés étudiés dans la phase 1 de l'étude de classement	Numéro des secteurs pavés retenus pour le classement	Dénomination	Longueur	Commune traversée	Voie	Propriétaire	Protections existantes (site classé ou site inscrit)	État des pavés 1. Pavé 2. Pavé avec quelques rustines 3. Pavé partiellement recouvert 4. Pavé totalement recouvert mais toujours présent dessous 5. Secteur devenu bitumé avec peut-être pavé en dessous 6. Secteur devenu bitumé sans pavé en dessous 7. Secteur disparu 8. Petits pavés 9. Cul de sac 10. Introuvable	Repérage dégradations (les éventuels problèmes de gestion ou les conflits d'usage existants ou probables en lien avec d'éventuels aménagements envisagés)	Difficulté nombre étoile (1 à 5)	OCCURRENCE	Dernière année d'utilisation	Pérennité du secteur pavé : oui ou non (si non indiquer le projet envisagé, incompatible avec le secteur pavé)	Faits marquants historiques liés à la course	Imaginaire collectif autour de la course	Intérêt sportif	Coordonnées GPS - Début du secteur	Coordonnées GPS - Fin du secteur
1	P.1	Troisvilles à Inchy	1750	Inchy, Troisvilles	Rue Jean Stablinski, Rue de Neuville	Inchy, Troisvilles		1 (pavé)		3	37	2024	Oui	premier secteur pavé avec le café Française			Latitude : 50.111053 Longitude : 3.477315	Latitude :50.126655 Longitude :3.476375
8	P.2	Neuville à Inchy	2730	Neuville	Rue de Neuville ?	Neuville		2 (pavé avec quelques rustines)	Très enherbé avec plusieurs endroits recouverts de terre.		12	1984					Latitude : 50.138529 Longitude :3.502343	Latitude : 50.125499 Longitude : 3.470953
4	P.3	Viesly à Briastre	3020	Briastre	Chemin du Cateau, rue Paul Doumer	Briastre, Viesly		1 (pavé)			7	2024	Oui	Arrêt cardiaque du coureur cycliste Michael GOOLAERTS en 2018. Suite à	Le décès de ce jeune coureur est un symbole fort pour la commune		Latitude : 50.151111 Longitude : 3.470629	Latitude : 50.155178 Longitude : 3.489064
2	P.4	Viesly à Quiévy	1785	Quiévy, Viesly	Rue de Quiévy	Quiévy, Viesly		1 (pavé)		3	45	2024					Latitude :50.154826 Longitude :3.457343	Latitude : 50.16272 Longitude : 3.436809
6	P.5	Briastre à Solesmes (rue de Forest)	830	Briastre	Rue du Forest	Briastre		1 (pavé)			4	2017	oui		Une manifestation pour la commune importante, attractive et populaire		Latitude :50.159049 Longitude : 3.490192	Latitude :50.156077 Longitude : 3.500583
3	P.6	Quiévy à Saint-Python (Fontaine au Tertre)	3400	Quiévy, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Viesly	D113B (rue de Valenciennes), D134	Département du Nord		1 (pavé)	Présence d'une rustine	4	46	2024					Latitude : 50.169601 Longitude : 3.43294	Latitude : 50.169952 Longitude : 3.45778
9	P.7	Saint-Python	1500	Quiévy, Saint-Python	Chemin Nungesser	Quiévy, Saint-Python		1 (pavé)		2	43	2023	Oui	secteur baptisé Edouard Delberghe en 2015	Présence de notre géante au cœur de la commune		Latitude : 50.186448 Longitude : 3.475144	Latitude : 50.175322 Longitude : 3.46396
12	P.8	Saint-Hilaire à Saint-Vaast	1450	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	D113B (rue Emile Zola), D134	Département du Nord		1 (pavé)	secteur recouvert de terre sur une partie		1	2018					Latitude : 50.183718 Longitude : 3.431193	Latitude : 50.189872 Longitude : 3.430962
13	P.9	Haussy	740	Haussy	Secteur pavé d'Haussy	Haussy		1 (pavé)		2	12	2022					Latitude : 50.223521 Longitude : 3.492985	Latitude : 50.224786 , Longitude : 3.503086
20	P.10	Vertain à Saint-Martin-sur-Ecaillon	2350	Saint-Martin-sur-Ecaillon, vertain	Branche d'Enfer	Saint-Martin-sur-Ecaillon, Vertain		1 (pavé)	pas de conflit	3	22	2024	Oui	Rien à signaler.	Des pavés de ce secteur proviendraient d'une carrière de grès qui se situait à St-Martin		Latitude : 50.215682 Longitude : 3.527727	Latitude : 50.235515 Longitude : 3.519659
18	P.11	Salesches à Escarmain	1500	Escarmain	Rue de Salesches	Escarmain		2 (pavé avec quelques rustines)			3	2005					Latitude : 50.221792 , Longitude : 3.570338	Latitude : 50.228903 Longitude : 3.553835
19	P.12	Escarmain	530	Escarmain	Chemin de Cambrai ?	Escarmain		1 (pavé)	Pont bitumé passant au dessus du ruisseau St Georges - à restaurer à terme		2	1986					Latitude : 50.230842 Longitude : 3.539821	Latitude : 50.23252 Longitude : 3.546791
21	P.13	Capelle à Ruesnes	1070	Capelle sur ecaillon	Non nommée (chemin Prés de la Flaque)	Capelle sur ecaillon		1 (pavé)	la commune de 150 habitants souhaite que ce secteur soit classé. Mais n'a pas les moyens de retirer le bitume qui	3	11	2024	Oui			présence d'une côté	Latitude : 50.243725 Longitude : 3.56044	Latitude : 50.252108 Longitude : 3.565503
17	P.14	Saulzoir à Verchain-Maugré	1200	Saulzoir	Non nommée	Saulzoir		1 (pavé)		2	26	2022					Latitude : 50.246012 , Longitude : 3.454898	Latitude :50.254642 Longitude :3.464997
38	P.15	Haspres	1800	Haspres	Rue de Thiant	Haspres		1 (pavé)		3	5	2023					Latitude : 50.262778 Longitude : 3.418376	Latitude : 50.278033 Longitude : 3.422099

33	P.16	Verchain-Maugré à Quérénaing	1630	Quérénaing, Sommaing	Rue des Cailloux, rue de Verchain	Quérénaing, Sommaing		1 (pavé)	Une partie du secteur est recouvert de macadam (niveau 5) mais les 3/4 du secteur reste en pavé et d'un seul tenant	3	47	2023				Latitude : 50.276514 Longitude : 3.489087	Latitude : 50.282865 Longitude : 3.508921
24	P.17	Artres à Quérénaing	1280	Artres, Quérénaing	D59 (rue du Tapage)	Département du Nord		1 (pavé)		2	30	2024				Latitude : 50.289476 Longitude : 3.533089	Latitude : 50.289801 Longitude : 3.516533
36	P.18	Maing à Monchaux-sur-Ecaillon	1580	Maing, Monchaux-sur-Ecaillon	D88 (chemin de Monchaux)	Département du Nord		1 (pavé)		3	23	2024				Latitude : 50.29142 Longitude : 3.457363	Latitude : 50.30015 Longitude : 3.474021
35	P.19	Quérénaing à Maing	2520	Maing, Quérénaing	D59 (rue de Maing)	Département du Nord		1 (pavé)		3	27	2024				Latitude : 50.291345 Longitude : 3.509553	Latitude : 50.303041 Longitude : 3.481792
23	P.20	Quérénaing à Famars	1170	Artres, Famars	Rue de Bermerain	Artres, Famars		1 (pavé)	Voie en cuvette donc problème de stagnation de l'eau. Terre présente sur la voie		3	2012				Latitude : 50.299489 Longitude : 3.524834	Latitude : 50.309553 Longitude : 3.520627
22	P.21	Famars	530	Famars	Rue de Feleine	Famars		2 (pavé avec quelques rustines)	rue de Feleine très pittoresque. Mais pas mal de rustines terre, cailloux et de bitume à résorber		5	2012				Latitude : 50.315131 Longitude : 3.523011	Latitude : 50.317018 Longitude : 3.529589
37	P.22	Saint-Saulve : Chemin de Saultain	1220	Marly, Saint-Saulve	Chemin de Saultain	Marly, Département du Nord		1 (pavé)			2	2000				Latitude : 50.360872 Longitude : 3.566702	Latitude : 50.3508 Longitude : 3.569878
40	P.23	Haveluy à Hélesmes	1520	Haveluy, Wallers	Chemin d'Hélesmes	Haveluy, Wallers		1 (pavé)			1	2005				Latitude : 50.35469 Longitude : 3.374984	Latitude : 50.353154 Longitude : 3.395713
39	P.24	Haveluy à Wallers	1500	Haveluy, Wallers	Chemin d'Hélesmes, Sentier d'Escaudain	Haveluy, Wallers		1 (pavé)	Recrudescence de dépôts sauvages (notamment amiantés) - Conflit d'usage avec les engins agricoles - Problème d'évacuation des	4	22	2024	Oui			Latitude : 50.354282 Longitude : 3.382475	Latitude : 50.367545 Longitude : 3.380758
42	P.25	Trouée d'Arenberg	2280	Wallers	Drève des Boules d'Hérin	État	trouée d'Arenberg classé en 1993	1 (pavé)	Écopâturage pour traiter l'enherbement	5	46	2024	Oui			Latitude : 50.388427 Longitude : 3.423865	Latitude : 50.405419 Longitude : 3.406201
43	P.26	Wallers à Hélesmes (Pont Gibus)	1620	Wallers	Chemin de Saint-Amand à Wallers	Wallers		1 (pavé)	Recrudescence de dépôts sauvages (notamment amiantés) - Conflit d'usage avec les engins agricoles. Macadam sur les 3 ponts.	3	44	2024	Oui			Latitude : 50.379721 Longitude : 3.387678	Latitude : 50.389541 Longitude : 3.37272
51	P.27	Hornaing à Wandignies-Hamage (secteur John Degenkolb)	2900	Erre, Hornaing, Wandignies-Hamage	D130 (rue Robert Planchon, route de Wandignies), D343 (rue)	Département du Nord		1 (pavé)		4	39	2024				Latitude : 50.368948 Longitude : 3.316674	Latitude : 50.393605 Longitude : 3.315619
59	P.28	Warlaing à Brillon	2490	Brillon, Tilloy-lez-Marchiennes, Warlaing	D81	Département du Nord		1 (pavé)	secteur partiellement refait reste 400 m à réparer, quelques rustines en macadam pour la sécurité des véhicules - 1 pont en	3	43	2024	Oui			Latitude : 50.411607 Longitude : 3.321508	Latitude : 50.429553 Longitude : 3.325049
50	P.29	Millonfosse à Bousignies	1330	Bousignies, Millonfosse	Rue du Bois Delpierre	Bousignies, Millonfosse		1 (pavé)	Secteur très enherbé, fossé de chaque côté de la voie pour gérer les eaux.		2	2012				Latitude : 50.428588 Longitude : 3.359946	Latitude : 50.430963 Longitude : 3.37831
62	P.30	Tilloy à Sars-et-Rosières	2350	Beuvry-la-Forêt, Sars-et-Rosières, Tilloy-lez-Marchiennes	D158b	Département du Nord		1 (pavé)	en bon état général, route peu utilisée	4	44	2024	Oui			Latitude : 50.433483 Longitude : 3.316899	Latitude : 50.450274 Longitude : 3.325018
63	P.31	Beuvry-la-Forêt à Orchies (pavé Marc Madiot)	1380	Beuvry-la-Forêt, Orchies	Beuvry-la-Forêt, Tilloy-lez-Marchiennes, Sars-et-Rosières	Beuvry-la-Forêt, Orchies		1 (pavé)		3	17	2024				Latitude : 50.464763 Longitude : 3.258426	Latitude : 50.458307 Longitude : 3.27391
64	P.32	Orchies	1730	Orchies	Carrière Dorée, chemin des Abattoirs	Orchies		1 (pavé)		3	45	2024				Latitude : 50.483449 Longitude : 3.228974	Latitude : 50.473981 Longitude : 3.223902
65	P.33	Auchy-lez-Orchies à Bersée (pavé du Nouveau monde)	1410	Auchy-lez-Orchies, Bersée, Cappelle-en-Pévèle	Rue du Nouveau Monde, voie de Metz	Auchy-lez-Orchies, Bersée, Cappelle-en-Pévèle		1 (pavé)		4	41	2024	oui - absence de projet d'aménagement		réel - secteur spectaculaire propice aux attaques	Latitude : 50.482975 Longitude : 3.155983	Latitude : 50.489382 Longitude : 3.170265
66	P.34	Auchy-lez-Orchies (pavé du Bar, pavé de Metz)	1170	Auchy-lez-Orchies, Capelle-en-Pévèle	Voie de Metz	Auchy-lez-Orchies, Capelle-en-Pévèle		1 (pavé)			3	2008				Latitude : 50.489728 Longitude : 3.171519	Latitude : 50.485307 Longitude : 3.185993
74	P.35	La Coquerie	430	Templeuve-en-Pévèle, Nomain	Rue de la Coquerie	Templeuve-en-Pévèle, Nomain		1 (pavé)	Secteur très enherbé, 550m de long		1	1977				Latitude : 50.513385 Longitude : 3.20076	Latitude : 50.50976 Longitude : 3.201481
81	P.36	Mons-en-Pévèle (cimetière)	300	Mons-en-Pévèle	Rue du Cimetière	Mons-en-Pévèle		1 (pavé)	Très bon état, secteur qui longe le mur du cimetière		4	2000				Latitude : 50.476705 Longitude : 3.103313	Latitude : 50.478176 Longitude : 3.106694

82	P.37	Mons-en-Pévèle	2980	Mons-en-Pévèle	Pavé du Blocus, Pavé de la Croix Rouge (1100 m), Chemin de la Croix Blanche	Mons-en-Pévèle		1 (pavé)		5	45	2024				Latitude : 50.487055 Longitude : 3.103606	Latitude : 50.492594 Longitude : 3.131129
83	P.38	Mérignies à Avelin (Rue de la Rosée)	640	Avelin, Mérignies	Rue de la Rosée	Avelin, Mérignies		1 (pavé)	pavé relativement en bon état, travaux de réfection réalisés en 2015 par la commune, Mr Douclier souhaitant refaire	2	26	2024	Oui			Latitude : 50.517509 Longitude : 3.101452	Latitude : 50.512262 Longitude : 3.104833
86	P.39	Attiches à Martinsart	1870	Attiches, Seclin	Rue de Phalempin, Chemin de la Duchesse, Chemin du	Attiches, Seclin		2 (pavé avec quelques rustines)	terre sur une grande partie du deuxième virage avec du schiste à certains endroits, quelques trous. Quid du découpage à la		10	1996				Latitude : 50.528448 Longitude : 3.051155	Latitude : 50.522764 Longitude : 3.05103
87	P.40	Watiessart à Phalempin	1350	Attiches, Seclin	Chemin de la Duchesse	Seclin		2 (pavé avec quelques rustines)	Recouvert juste avant l'autoroute de schiste sur 50m puis sur le passage au-dessus de l'autoroute est en macadam. Quid du		7	1998				Latitude : 50.5292 Longitude : 3.033511 Latitude : 50.523348 Longitude : 3.031361	Latitude : 50.525334 Longitude : 3.041924
90	P.41	Martinsart	610	Seclin	Chemin des Bois	Seclin		2 (pavé avec quelques rustines)	Quelques endroits avec des stagnations d'eau et de boues, deux petites parties sont macadamisées.		9	1998				Latitude : 50.541055 Longitude : 3.055118	Latitude : 50.535636 Longitude : 3.054414
93	P.42	Templemars (Chemin des Périseaux)	1200	Templemars	Chemin des Périseaux	Templemars, Vendeville		2 (pavé avec quelques rustines)	Recouvert de schiste sur 65m sur le chemin des Périseaux.		1	1994				Latitude : 50.57626 Longitude : 3.059541	Latitude : 50.577664 Longitude : 3.072567
100	P.43	Pont-Thibault à Ennevelin	1400	Ennevelin	Rue du Pont-Thibault	Ennevelin		1 (pavé)		3	46	2024				Latitude : 50.53392 Longitude : 3.109061	Latitude : 50.537406 Longitude : 3.125519
106	P.44	Templeuve (l'Épinette)	240	Templeuve-en-Pévèle	Rue de l'épinette	Templeuve-en-Pévèle		1 (pavé)		1	21	2024				Latitude : 50.53565 Longitude : 3.170467	Latitude : 50.535764 Longitude : 3.173518
107	P.45	Templeuve (Moulin de Vertain)	560	Templeuve-en-Pévèle	Chemin de Vertain	Templeuve-en-Pévèle	plaine de Vertain inscrite en 1981	1 (pavé)		2	22	2024				Latitude : 50.540873 Longitude : 3.17925	Latitude : 50.536165 Longitude : 3.176785
114	P.46	Cysoing (chemin du Grand Marais)	412	Cysoing	Chemin du Grand Marais	Cysoing	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)			1	1982				Latitude : 50.567147 Longitude : 3.191189	Latitude : 50.568059 Longitude : 3.196832
115	P.47	Cysoing à Gruson	1040	Cysoing, Gruson	Rue de la Briqueterie, Route de Gruson (coupée par la ligne de chemin	Cysoing, Gruson	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)	Secteur très enherbé, présence de rustines et de cailloux (hors secteur cendré sur environ 500m)		9	1977				Latitude : 50.590157 Longitude : 3.209847	Latitude : 50.580971 Longitude : 3.212112
116	P.48	Cysoing à Bourghelles	1280	Cysoing	Rue de Tournai, Rue de Lannoy	Cysoing	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)		3	42	2024				Latitude : 50.569661 Longitude : 3.222988	Latitude : 50.567971 Longitude : 3.237397
117	P.49	Bourghelles à Wannehain	1090	Bourghelles	Rue Aristide Briand, chaussée Brunehaut	Bourghelles	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)		3	23	2024				Latitude : 50.569019 Longitude : 3.242936	Latitude : 50.571106 Longitude : 3.250998
120	P.50	Camphin-en-Pévèle	1820	Camphin-en-Pévèle	Rue de Bouenes	Camphin-en-Pévèle	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)		4	44	2024				Latitude : 50.590105 Longitude : 3.254906	Latitude : 50.585902 Longitude : 3.271824
121	P.51	Carrefour de l'Arbre	2030	Gruson, Baisieux, Camphin-en-Pévèle	Pavé de Luchin	Gruson, Baisieux, Camphin-en-Pévèle	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)		5	45	2024				Latitude : 50.59031 Longitude : 3.229208	Latitude : 50.593969 Longitude : 3.249381
122	P.52	Gruson	1090	Gruson	Pavé de l'Arbre	Gruson	champ bataille Bouvines et ses abords classés en 2014	1 (pavé)		2	46	2024				Latitude : 50.593058 Longitude : 3.214295	Latitude : 50.590751 Longitude : 3.228531
129	P.53	Willems à Hem	1410	Sailly-lez-Lannoy, Willems	RD64	Département du Nord		1 (pavé)	avec accotement en asphalte	2	51	2024				Latitude : 50.643247 Longitude : 3.205345	Latitude : 50.634941 Longitude : 3.215618
133	P.54	Lys-lez-Lannoy (rue de la Gare)	140	Lys-lez-Lannoy	Rue de la Gare	Lys-lez-Lannoy		1 (pavé)	Absence de bordures mais secteur en bon état. Stationnement sur les deux côtés de la voie.		6	1993				Latitude : 50.670029 Longitude : 3.206912	Latitude : 50.668964 Longitude : 3.20796
		<b>TOTAL SECTEUR PAVÉ</b>	<b>79,2 kmL</b>											<b>Médiane = 6</b>	<b>Ecart-type = 15</b>		



**SECTEURS PAVES PROPOSES AU CLASSEMENT**

— Pavé

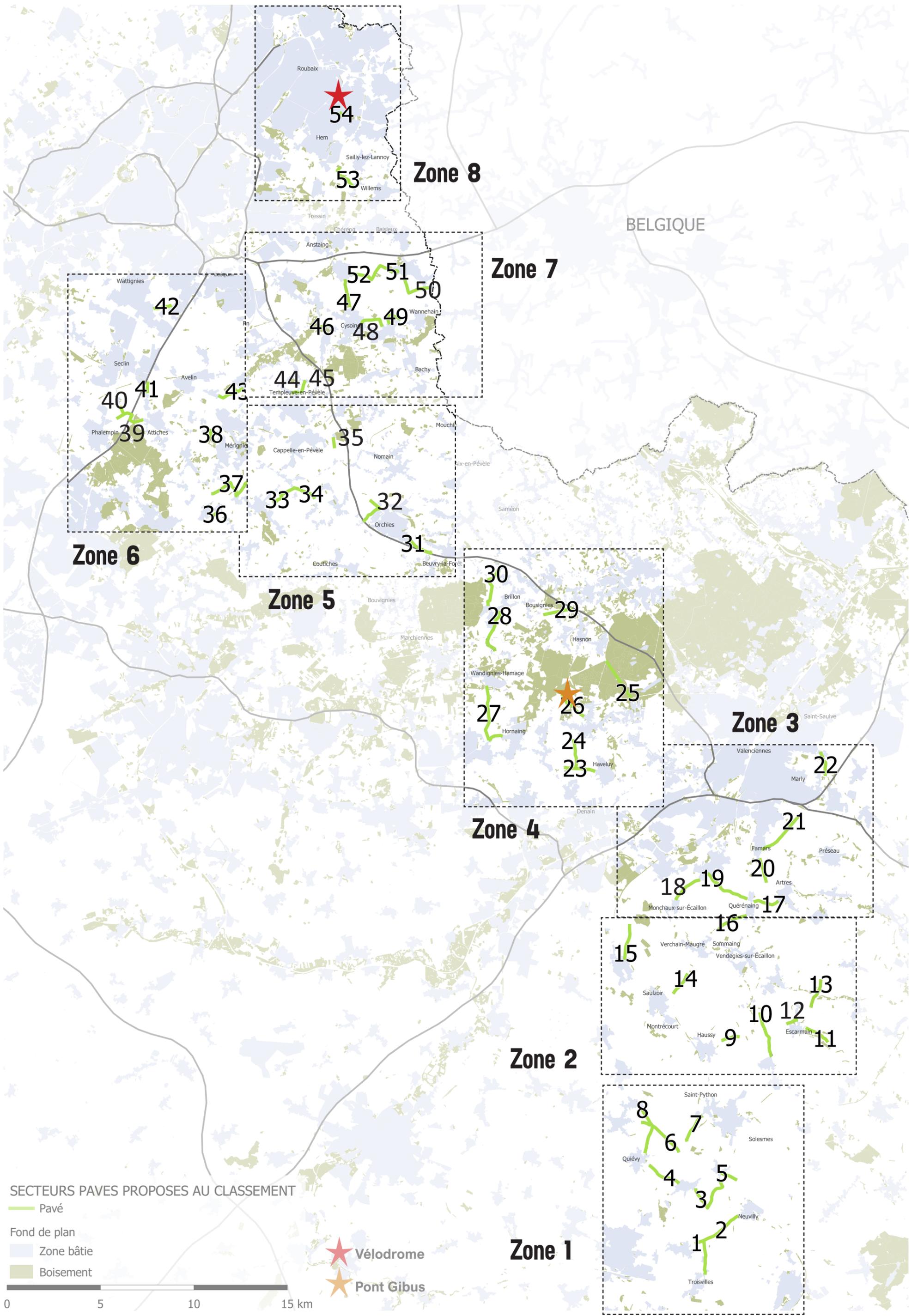
Fond de plan

■ Zone bâtie

■ Boisement

	<b>Vélodrome</b>
	<b>Pont Gibus</b>





SECTEURS PAVES PROPOSES AU CLASSEMENT

— Pavé

Fond de plan

■ Zone bâtie

■ Boisement

★ Vélodrome

★ Pont Gibus

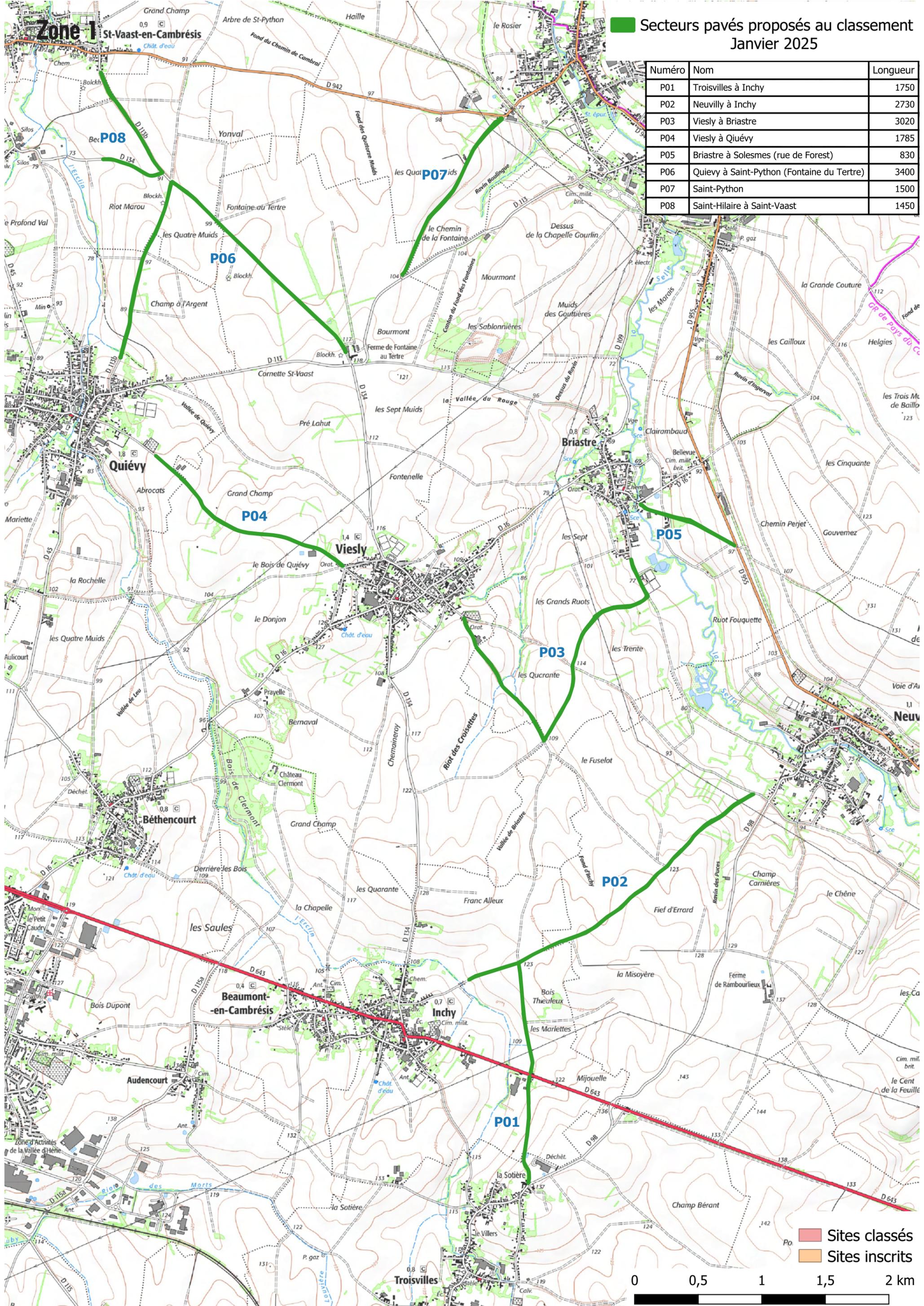


0 5 10 15 km

# Zone 1 St-Vaast-en-Cambresis

## Secteurs pavés proposés au classement Janvier 2025

Numéro	Nom	Longueur
P01	Troisvilles à Inchy	1750
P02	Neuvilly à Inchy	2730
P03	Viesly à Briastre	3020
P04	Viesly à Quiévy	1785
P05	Briastre à Solesmes (rue de Forest)	830
P06	Quiévy à Saint-Python (Fontaine du Tertre)	3400
P07	Saint-Python	1500
P08	Saint-Hilaire à Saint-Vaast	1450



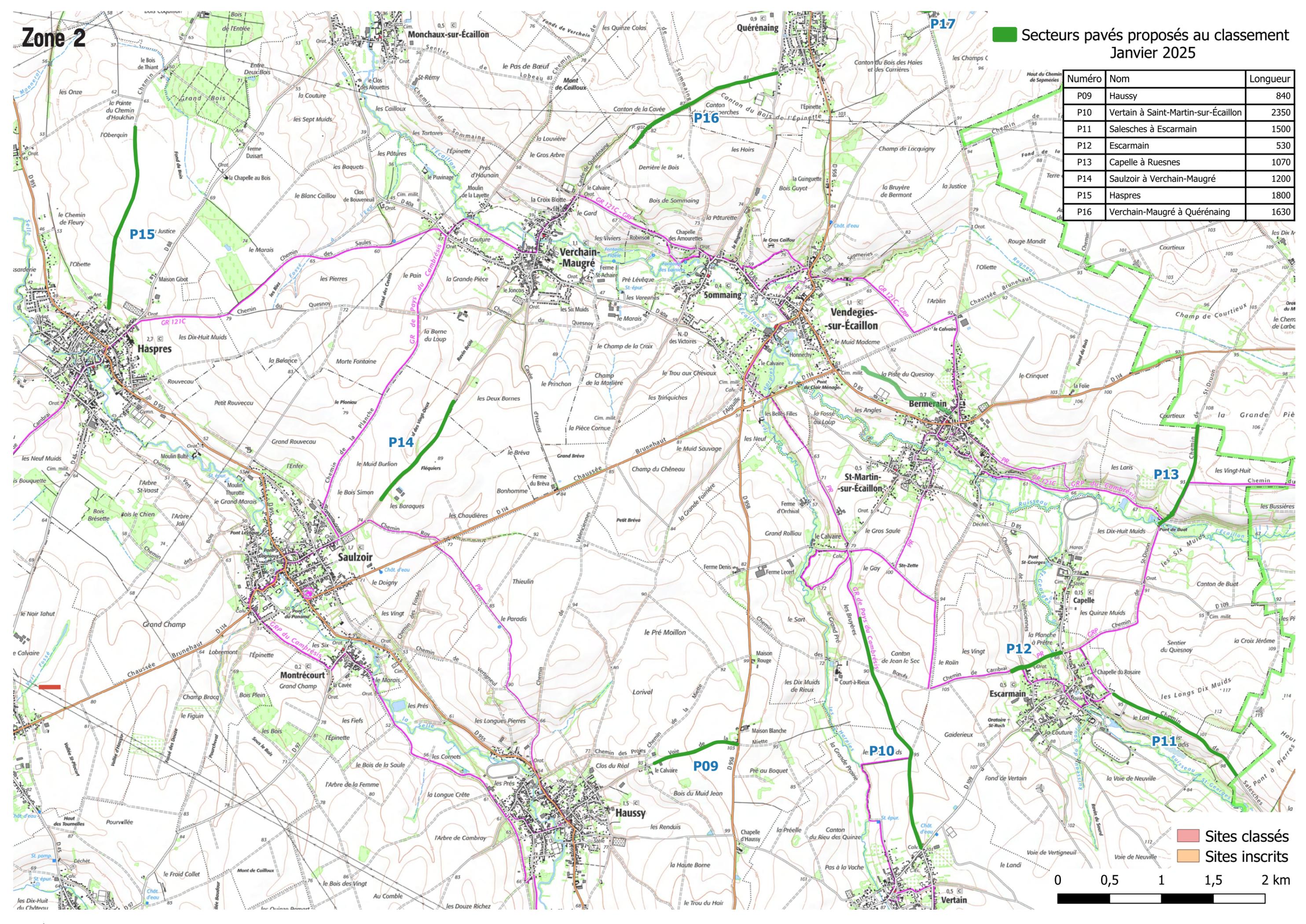
— Sites classés  
— Sites inscrits

0 0,5 1 1,5 2 km

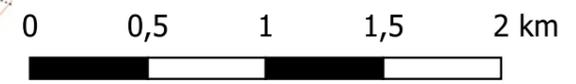
# Zone 2

## Secteurs pavés proposés au classement Janvier 2025

Número	Nom	Longueur
P09	Haussey	840
P10	Vertain à Saint-Martin-sur-Écaillon	2350
P11	Salesches à Escarmain	1500
P12	Escarmain	530
P13	Capelle à Ruesnes	1070
P14	Saulzoir à Verchain-Maugré	1200
P15	Haspres	1800
P16	Verchain-Maugré à Quérenaing	1630



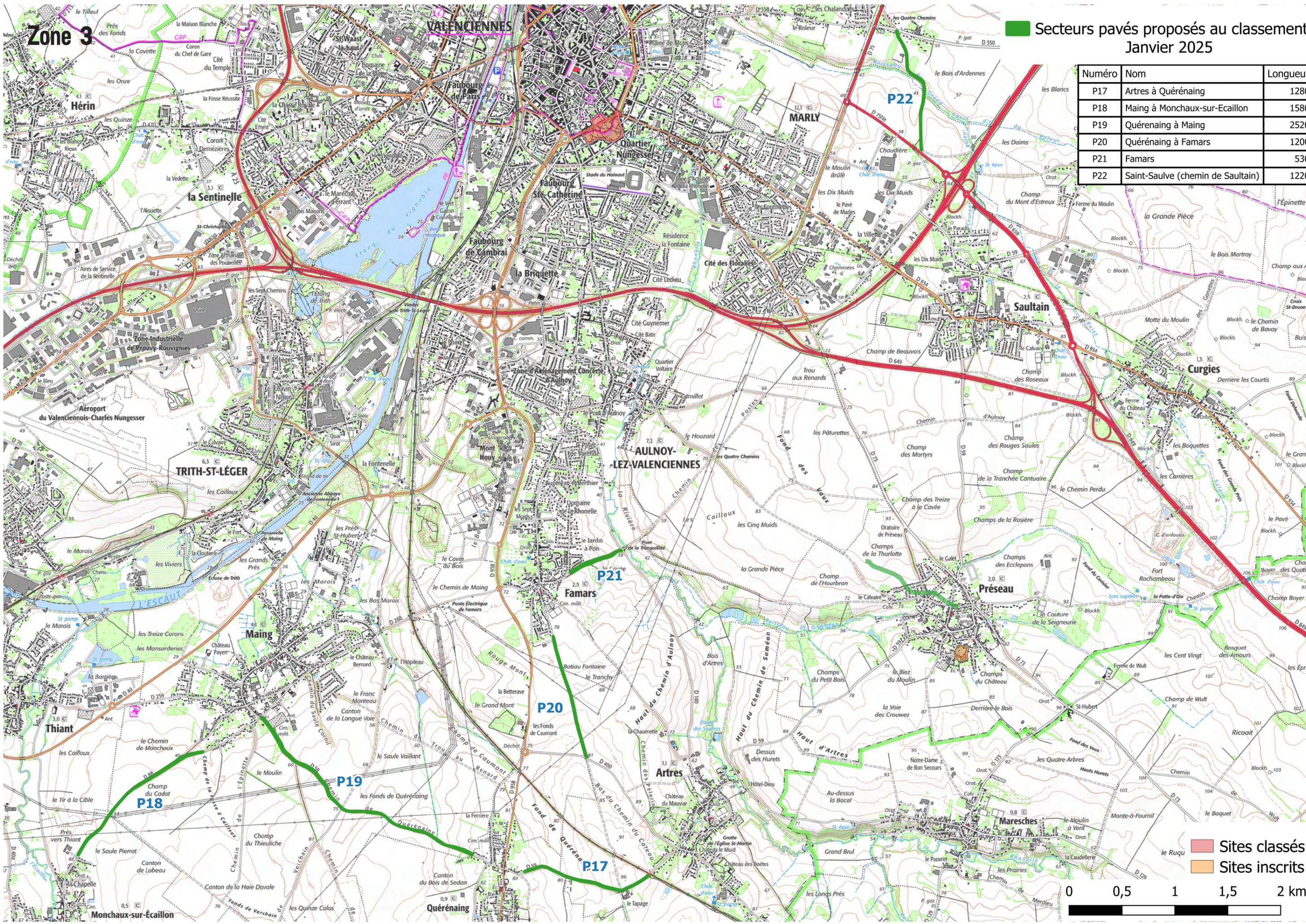
■ Sites classés  
■ Sites inscrits



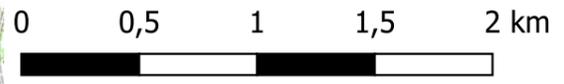
Zone 3

Secteurs pavés proposés au classement  
Janvier 2025

Numéro	Nom	Longueur
P17	Artres à Quérénaing	1280
P18	Maing à Monchaux-sur-Ecaillon	1580
P19	Quérénaing à Maing	2520
P20	Quérénaing à Famars	1200
P21	Famars	530
P22	Saint-Saulve (chemin de Saultain)	1220

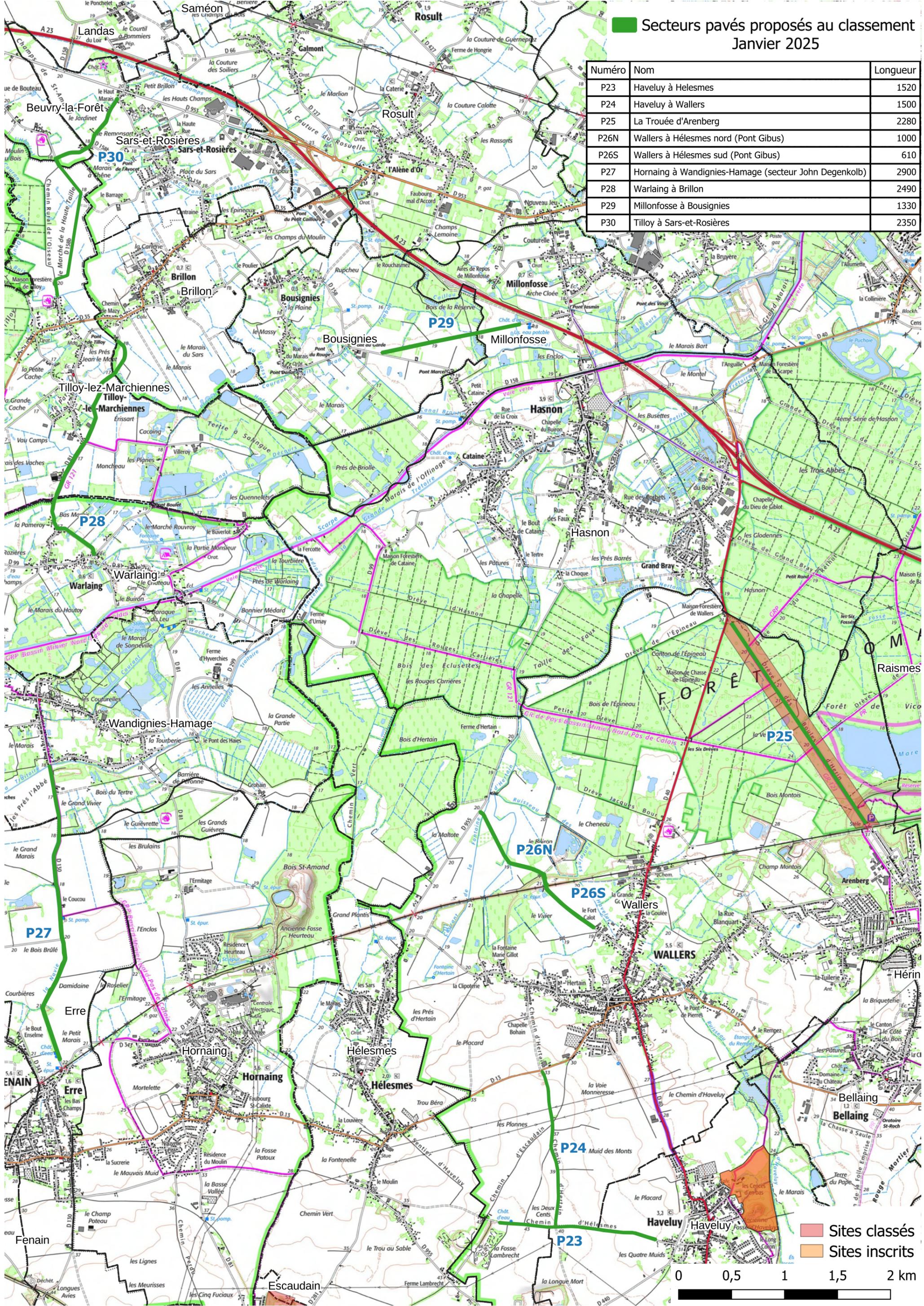


■ Sites classés  
■ Sites inscrits



**Secteurs pavés proposés au classement  
Janvier 2025**

Numéro	Nom	Longueur
P23	Haveluy à Helesmes	1520
P24	Haveluy à Wallers	1500
P25	La Trouée d'Arenberg	2280
P26N	Wallers à Hélesmes nord (Pont Gibus)	1000
P26S	Wallers à Hélesmes sud (Pont Gibus)	610
P27	Hornaing à Wandignies-Hamage (secteur John Degenkolb)	2900
P28	Warlaing à Brillon	2490
P29	Millonfosse à Bousignies	1330
P30	Tilloy à Sars-et-Rosières	2350



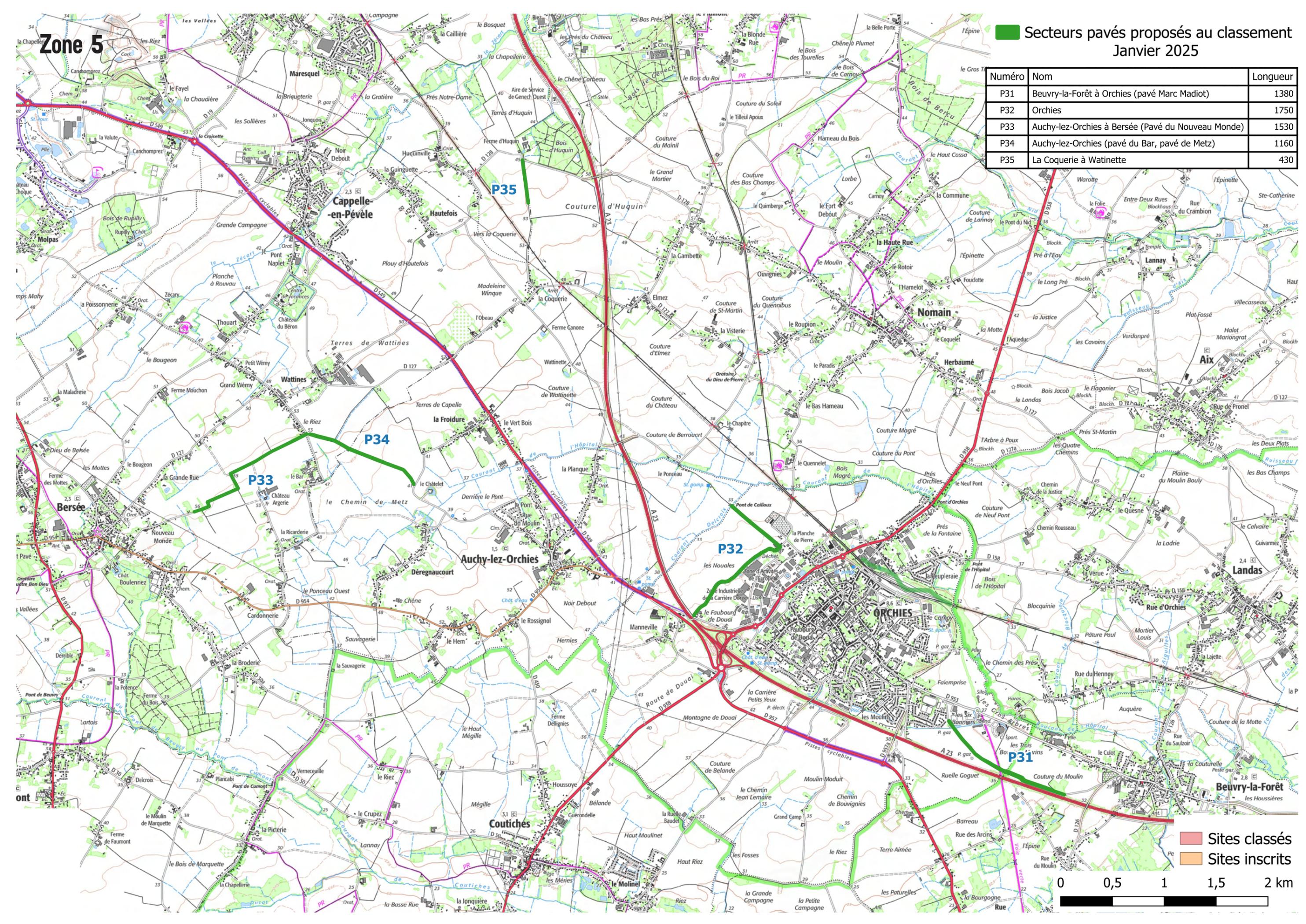
■ Sites classés  
■ Sites inscrits



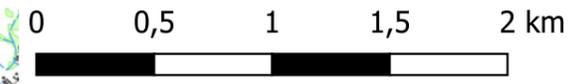
# Zone 5

## Secteurs pavés proposés au classement Janvier 2025

Numéro	Nom	Longueur
P31	Beuvry-la-Forêt à Orchies (pavé Marc Madiot)	1380
P32	Orchies	1750
P33	Auchy-lez-Orchies à Bersée (Pavé du Nouveau Monde)	1530
P34	Auchy-lez-Orchies (pavé du Bar, pavé de Metz)	1160
P35	La Coquerie à Watinette	430



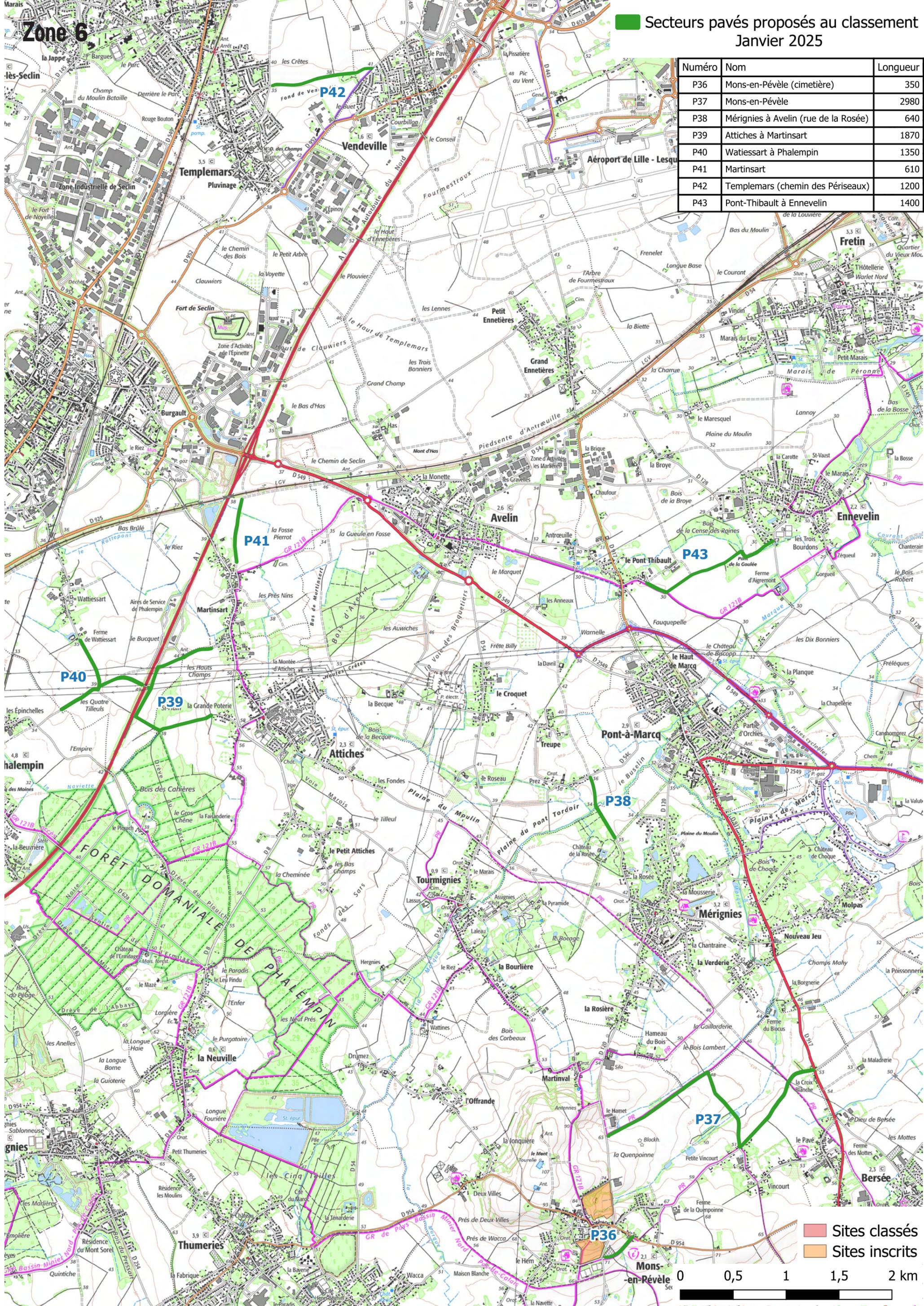
■ Sites classés  
■ Sites inscrits



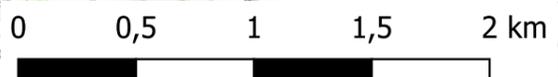
# Zone 6

## Secteurs pavés proposés au classement Janvier 2025

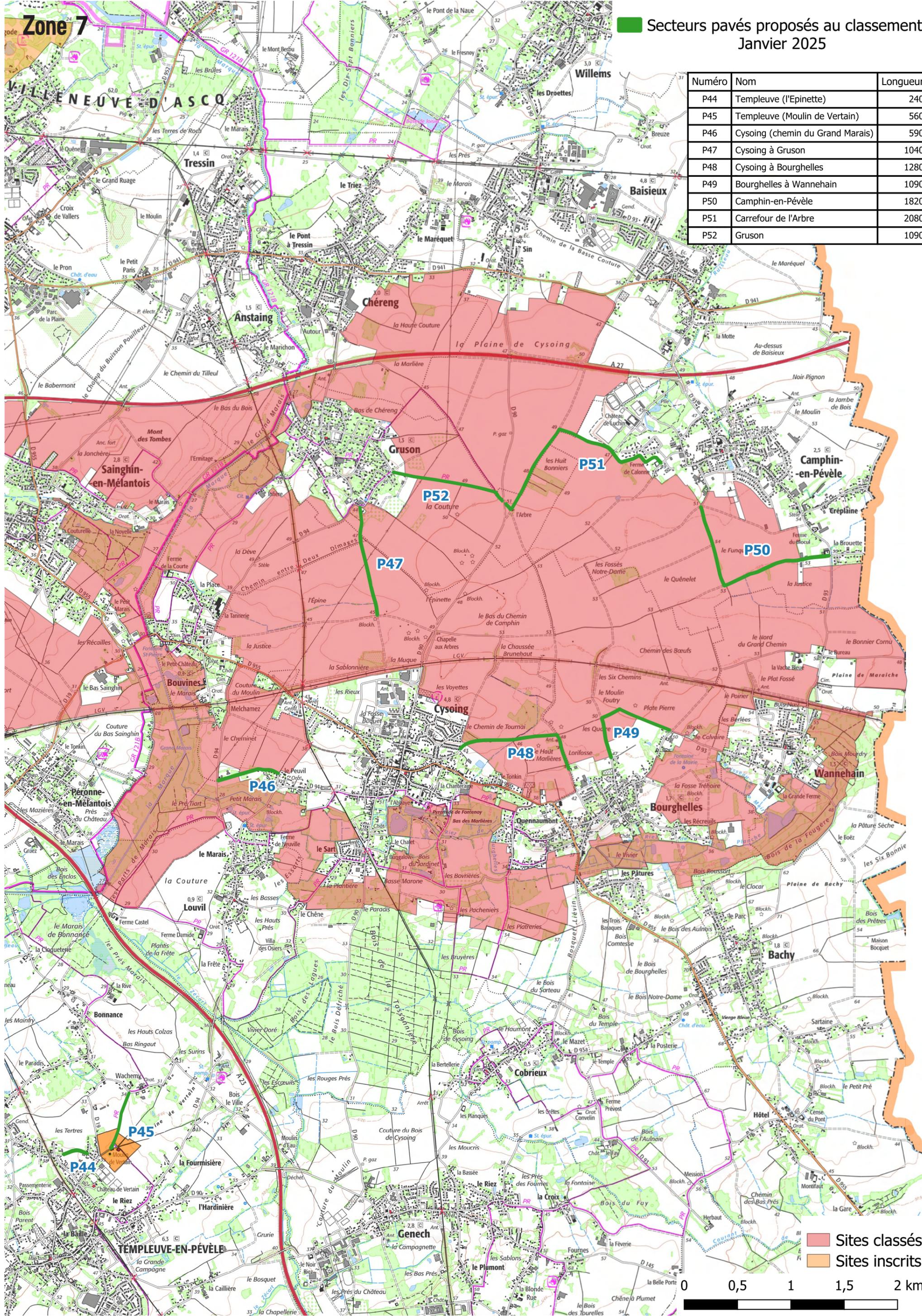
Numéro	Nom	Longueur
P36	Mons-en-Pévèle (cimetière)	350
P37	Mons-en-Pévèle	2980
P38	Mérignies à Avelin (rue de la Rosée)	640
P39	Attiches à Martinsart	1870
P40	Wattissart à Phalempin	1350
P41	Martinsart	610
P42	Templemars (chemin des Périseaux)	1200
P43	Pont-Thibault à Ennevelin	1400



■ Sites classés  
■ Sites inscrits



Numéro	Nom	Longueur
P44	Templeuve (l'Épinette)	240
P45	Templeuve (Moulin de Vertain)	560
P46	Cysoing (chemin du Grand Marais)	590
P47	Cysoing à Gruson	1040
P48	Cysoing à Bourghelles	1280
P49	Bourghelles à Wannehain	1090
P50	Camphin-en-Pévèle	1820
P51	Carrefour de l'Arbre	2080
P52	Gruson	1090



■ Sites classés  
■ Sites inscrits



Numéro	Nom	Longueur
P53	Willem à Hem	1350
P54	Lys-lez-Lannoy (rue de la Gare)	140



Sites classés  
Sites inscrits



Les secteurs concernés :



P. 1

De Troisvilles à Inchy - 1 750 m



P. 2

De Neuville à Inchy - 2 730 m



P. 3

De Viesly à Biastre - 3 020 m



P. 4

De Viesly à Quievy - 1 785 m



P. 5

De Briastre à Solesmes - 830 m



P. 6

Quièvy à Saint-Python (Fontaine au Tertre) Saint Python - 1 500 m  
- 3 400 m



P. 7



P. 8

De Saint-Hilaire à Saint-Vaast - 1 450m



P. 9

Haussy - 740 m



P. 10

De Vertain à Saint martin sur Ecaillon - 2 350 m



P. 11

De Salesches à Escarmain - 1 500m



P. 12

Escarmain - 530 m



Les secteurs concernés :



P. 13

De Capelle à Ruesnes - 1 070 m



P. 14

Saulzoir à Verchain Maugré - 1 200m



P. 15

Haspres - 1 800 m



P. 16

De Verchain-Maugré à Quérénaing - 1 630 m



P. 17

De Artres à Quérénaing - 1 280 m



P. 18

De Maing à Monchaux sur Ecaillon - 1 580 m



P. 19

De Quérénaing à Maing - 2 520 m



P. 20

De Quérénaing à Famars - 1 170 m



P. 21

Famars - 530 m



P. 22

Saint-Saulve : Chemin de Saultain - 1 220 m



P. 23

De Haveluy à Helesmes - 1 520 m



P. 24

De Haveluy à Wallers - 1 500 m

Les secteurs concernés :



P. 25

Trouée d'Arenberg - 2 280 m



P. 26

De Wallers à Helesmes - 1 620 m



P. 27

De Hornaing à Wandignies - 2 900 m



P. 28

De Warlaing à Brillon - 2 490 m



P. 29

De Millonfosse à Bousignies - 1 330 m



P. 30

De Tilloy les Marchiennes à Sars-et-Rosières - 2 350 m



P. 31

De Beuvry à Orchies - 1 380 m



P. 32

Orchies - 1 730 m



P. 33

De Auchy les Orchies à Bersée - 1 410 m



P. 34

Auchy les Orchies - 1 170 m



P. 35

La Coquerie - 430 m



P. 36

Mons en Pévèle (cimetière) - 300 m



Les secteurs concernés :



P. 37

Mons en Pévèle - 2 980 m



P. 38

De Merignies à Avelin (Rue de la Rosée) - 640 m



P. 39

De Attiches à Martinsart - 1 870 m



P. 40

De Watiessart à Phalempin - 1 350 m



P. 41

Martinsart - 610 m



P. 42

Templemars (Chemin des Périseaux) - 1 200 m



P. 43

De Pont Thibaut à Ennevelin - 1 400 m



P. 44

Templeuve l'Épinette - 240 m



P. 45

De Templeuve à Moulin de Vertain - 560 m



P. 46

Cysoing - 412 m



P. 47

De Cysoing à Gruson - 1 040 m



P. 48

De Cysoing à Bourghelles - 1 280 m

Les secteurs concernés :



P. 49

De Bourghelles à Wannehain - 1 090 m



P. 50

Camphin en Pévèle - 1 820 m



P. 51

Carrefour de l'Arbre - 2 030 m



P. 52

Gruson - 1 090 m



P. 53

De Willems à Hem - 1 410 m



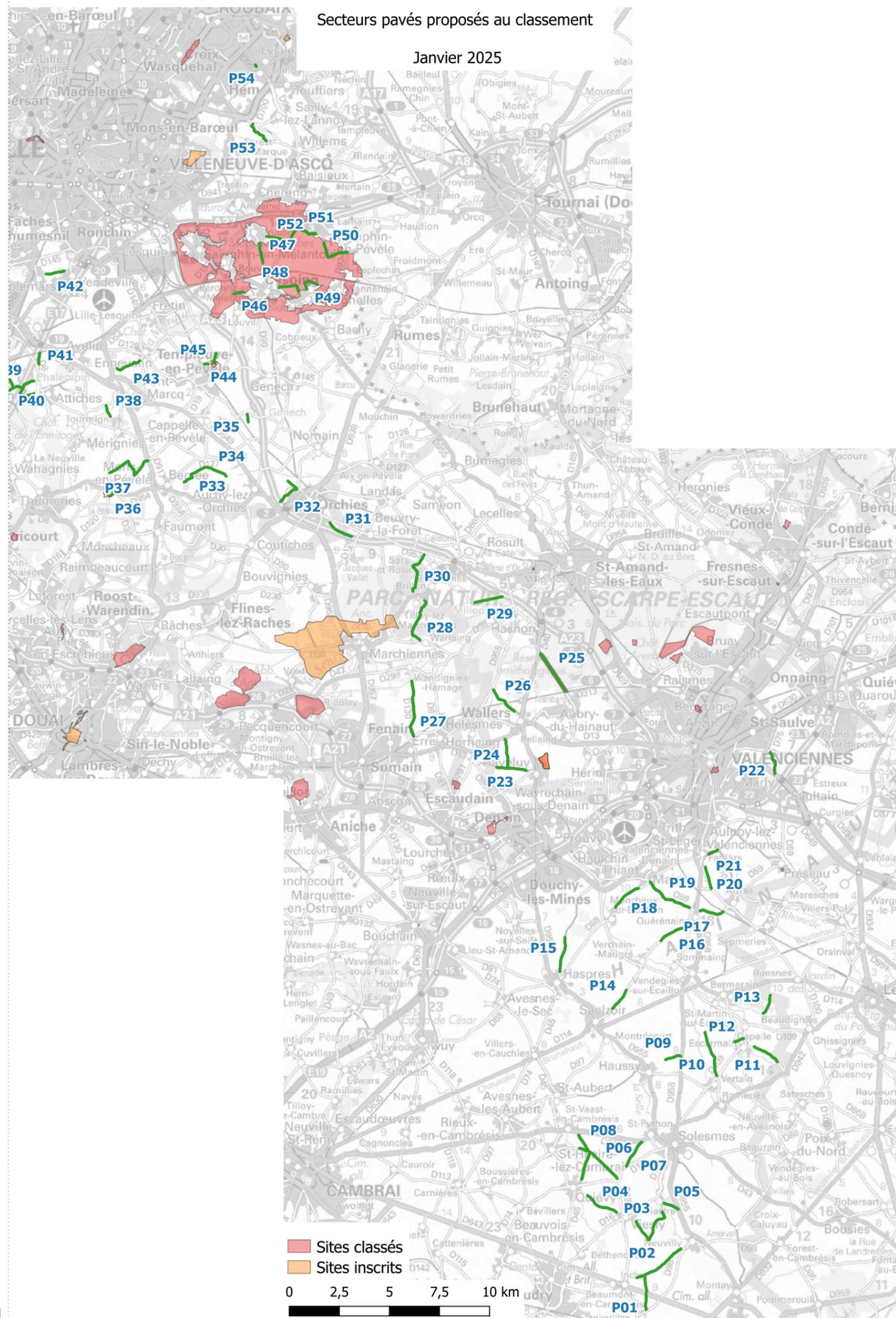
P. 54

Lys lez Lannoy - 140 m



# V. ARTICULATION AVEC LES PROTECTIONS EXISTANTES





## Articulation avec les sites classés et inscrits existants

L'ensemble des 54 secteurs répertoriés traverse de nombreux milieux et paysages. Certains de ces territoires ont déjà profité d'une protection au titre des sites inscrits et classés, qui a pour objectif de préserver les caractéristiques essentielles de ces sites remarquables.

Le département du Nord dispose de 17 sites classés et 32 sites inscrits. Parmi l'ensemble des sites classés et inscrits du Nord, seuls 3 sites sont traversés par des secteurs pavés empruntés ou ayant été empruntés par le Paris-Roubaix :

- **Le site classé du champ de bataille de Bouvines et ses abords (2834,57 ha)** situé sur les communes de Bouvines, Baisieux, Gruson, Bourghelles, Camphin-en-Pévèle, Wannehain, Cysoing, Sainghin en Mélantois, Chéreng, Fretin, Louvil, Anstaing. Il est sillonné par sept secteurs :

- P. 46 : Cysoing (chemin du Grand Marais) - 600 m
- P. 47 : Cysoing à Gruson - 1500 m
- P. 48 : Cysoing à Bourghelle - 1300 m
- P. 49 : Bourghelles à Wannehain - 1100 m
- P. 50 : Camphin-en-Pévèle - 1800 m
- P. 51 : Carrefour de l'Arbre - 2100 m
- P. 52 : Gruson - 1100 m

- **Le site classé «Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg» (48.8 ha).** Il est traversé par le secteur pavé :
  - P. 25 : Trouée d'Arenberg - 2300 m

- **Le site inscrit de la plaine de Vertain (8,89 ha),** formant les abords du moulin de Vertain (site classé), situé dans la commune de Templeuve-en-Pévèle. Il est traversé par le secteur pavé :
  - P. 45 : Templeuve (Moulin de Vertain) - 560 m

La superposition de deux sites classés est possible mais doit rester cohérente.

Pour s'en assurer, il convient d'interroger les sites existants interceptés pour apprécier :

- Le degré de cohérence des objectifs de protection poursuivis par ces sites existants (critères de protection, objectifs et plan de gestion si ce dernier existe) avec ceux du présent projet (protection des pavés) pour évaluer la capacité réelle ou non à encadrer voire à s'opposer à des travaux qui porteraient atteinte aux pavés ;
- Leur niveau de protection (classé ou inscrit), qui doit être au moins équivalent pour garantir le même niveau de protection.

### 1- Le site classé du champ de bataille de Bouvines et ses abords

La bataille de Bouvines s'est déroulée un dimanche ensoleillé de fin juillet de 1214 dans une vaste plaine agricole homonyme. A son issue, le roi Philippe-Auguste abandonne son titre de roi des Francs pour celui de roi de France. Sa victoire sera considérée comme celle de la royauté sur la féodalité, à l'origine de l'Etat-nation centralisé. Il s'agit donc d'un lieu fort de l'identité et de la symbolique nationale. S'il reste de nos jours peu de traces physiques de cette bataille, le site lui-même a conservé son aspect et ses usages depuis plus de huit siècles et son aspect paysager reste donc un témoin majeur de ce chapitre de l'histoire française. La protection de ce secteur est donc apparue comme une mesure essentielle à la conservation du caractère historique de la plaine afin de préserver la perception de ce site d'histoire et la dimension symbolique des paysages pour les générations à venir.

Le périmètre de classement suit la logique de la bataille et s'appuie sur les limites visuelles, « à portée de regard », depuis le plateau de Bouvines. Le grand plateau, lieu de la bataille, constitue aujourd'hui le cœur du site protégé : il s'agit d'un paysage ouvert, épuré où chaque élément qui dépasse cet horizon est visible. Il offre ainsi des points de vue lointains limités par les silhouettes des villages périphériques et les boisements. Les communes constituent des enclaves dans le périmètre proposé. Enfin, le maillage constitué par les nombreux chemins pavés offre des perspectives sur la plaine.

Le classement le 25 juillet 2014 du champ de bataille de Bouvines et ses abords est accompagné d'un plan de gestion, qui fait office de guide. Ce plan de gestion fixe les principaux objectifs suivants :



*Chemin du grand Marais à Cysoing, secteur 114*

- Éviter la banalisation du territoire en préservant les patrimoines naturels et bâtis, l'équilibre des usages du sol cultivé, pâturé ou boisé. En soi, maintenir le caractère rural et villageois du site.
- Maintenir les vues et perspectives ouvertes de grands paysages agricoles et intégrer les bâtiments agricoles isolés.
- Préserver les silhouettes villageoises, en contrôlant les extensions urbaines et en évitant les bâtiments isolés
- Protéger et gérer les boisements assurant un rôle d'écran et limiter ceux qui ferment les paysages
- Sauvegarder les différentes zones humides du territoire en évitant l'imperméabilisation des sols.
- Contrôler le développement des projets éoliens ou d'antennes en co-visibilité

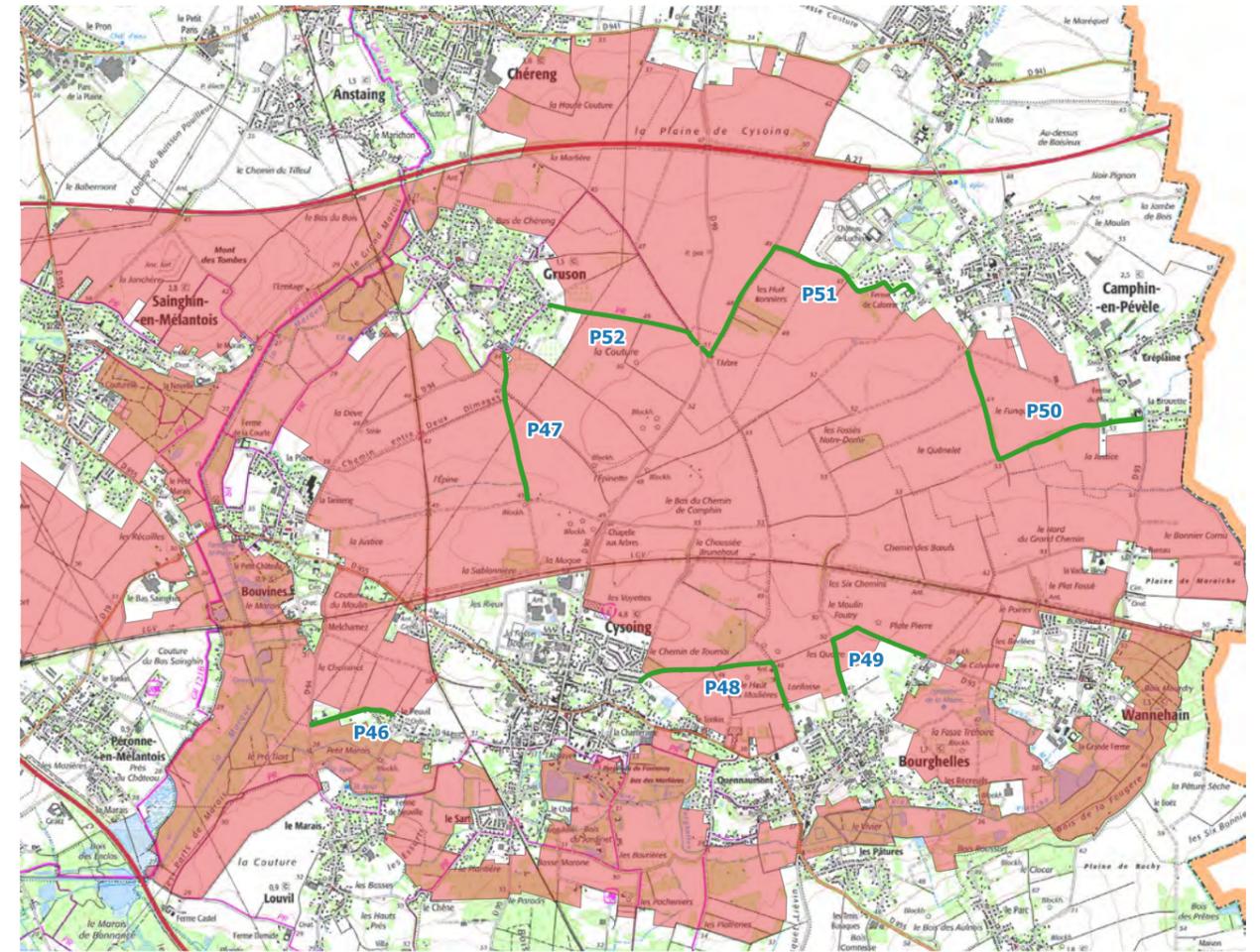


- Développer le “mieux-vivre” des habitants et la cohésion pour réduire les disparités sociales et territoriales.
- Offrir aux usagers un espace de respiration et d’observation facilement accessible (Métro/TER), contrepoint à la métropole dense et accompagner l’accueil touristique en développant les liaisons douces, en préservant et restaurant les voies pavées. Ces objectifs et actions sont cohérents avec ceux du projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix
- Mettre en œuvre de mesures « de mémoire » rappelant le caractère historique du lieu et permettant sa compréhension.

Un point particulier commun aux communes de Baisieux, Bouvines, Gruson, Bourghelles, Camphin en Pévèle, Cysoing et Wannehain insiste sur la restauration des voies pavées et implique un état des lieux de celles existantes. Il propose la restauration des tronçons disparus avec l’aide d’un Architecte du Patrimoine. De plus, les nouveaux aménagements urbains intégreront cette typologie patrimoniale de voies pavées comme support des liaisons douces.

Le plan de gestion du site classé comporte des pistes de réflexion de la part de l’association des amis de Paris-Roubaix pour l’amélioration des routes pavées sillonnant la plaine de Bouvines (cf annexe du document).

En terme de périmètre, les 7 secteurs pavés concernés par le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix se situent quasi-totalement dans le périmètre du site classé existant. Toutefois, quelques bouts des secteurs P 48, P 50, P 51 et P 52 se trouvent en dehors de l’emprise du site classé existant. De ce fait, ils ne sont pas protégés. Le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix permettra de les protéger dans leur totalité. En terme de périmètre, les 7 secteurs pavés concernés par le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix se situent quasi-totalement dans le périmètre du site classé existant.



Emprise du site classé superposée aux secteurs pavés

En conclusion, le site du champ de bataille Bouvines et ses abords qui a été classé pour le critère historique, dispose d’objectifs et actions cohérents avec l’objectif du projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix. Toutefois, le périmètre du site classé de la plaine de Bouvines ne permet pas de garantir la protection de la totalité des 7 secteurs pavés concernés. Le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix permettra de le faire dans la mesure où couvrira la totalité des secteurs pavés concernés.

## 2. Le site classé de la Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg

Le classement du site de la Drève des Boules d'Hérin, ou « Trouée d'Arenberg » remonte au 9 février 1993 et vise à protéger son caractère historique et pittoresque. La protection inclut son secteur pavé ainsi qu'une bande de 100 mètres de part et d'autre, comprenant les éléments forestiers environnants. L'objectif étant de maintenir l'intégrité de la route pavée, en préservant son état d'origine et la qualité de son environnement naturel.

Le plan de gestion du site classé propose les objectifs suivants :

- **Gestion Durable des Espaces Naturels :**

Le plan de gestion propose une approche durable pour la lisière forestière et les bandes boisées adjacentes. Les actions incluent :

- Traitement en futaie irrégulière pour créer un effet « voûte » tout en assurant la sécurité.
- Lutte contre les espèces envahissantes, notamment la Renouée du Japon.
- Régénération naturelle de la végétation pour maintenir un couvert forestier pérenne.

- **Entretien des Infrastructures du Site :**

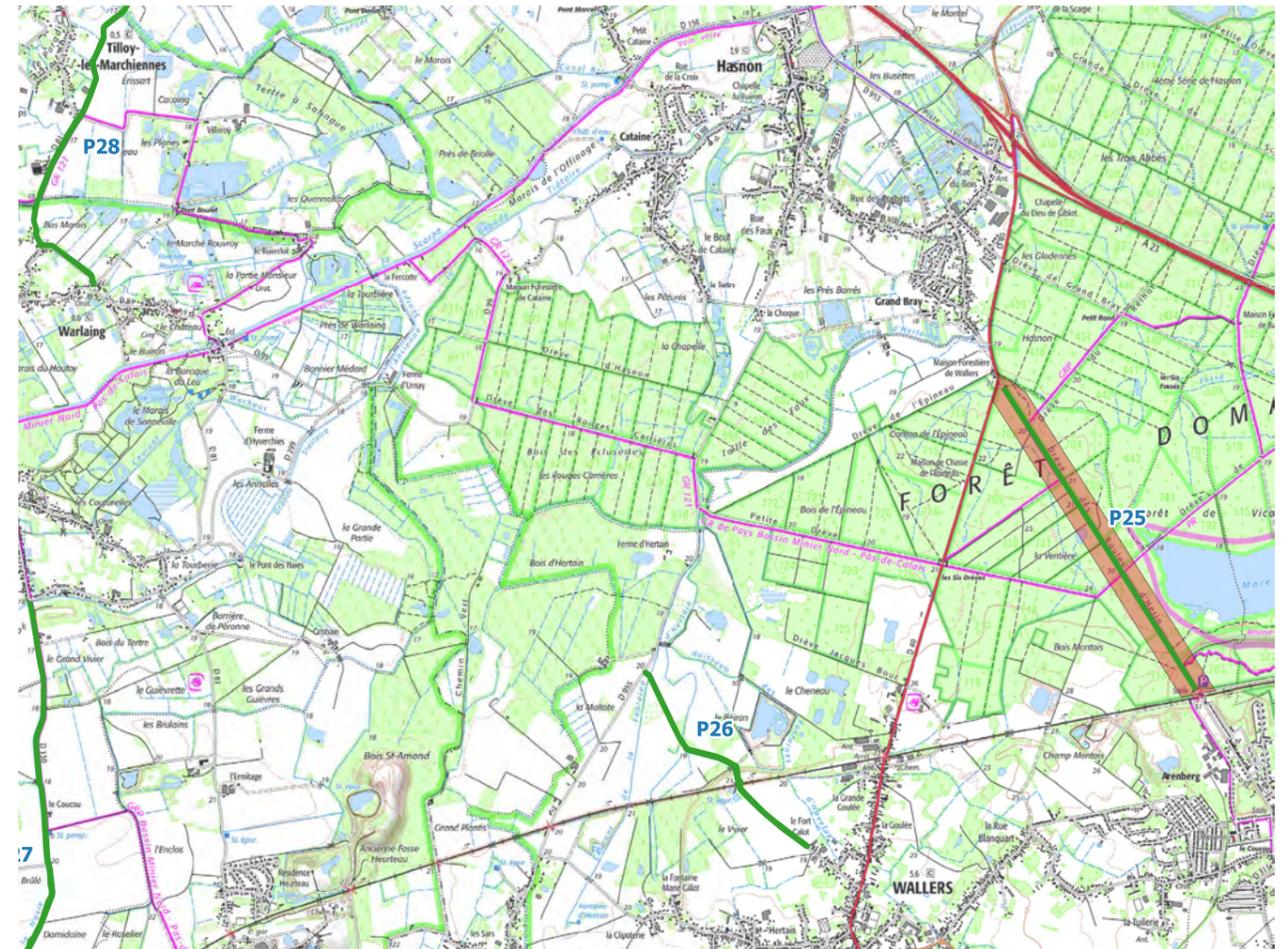
La conservation de la route pavée est essentielle pour préserver son caractère unique et garantir la sécurité des cyclistes et visiteurs. Les actions prévues sont :

- Restauration des pavés par des paveurs professionnels pour maintenir leur disposition et aspect distinctifs.
- Entretien des fossés de drainage afin d'éviter l'érosion et les dégradations des pavés.

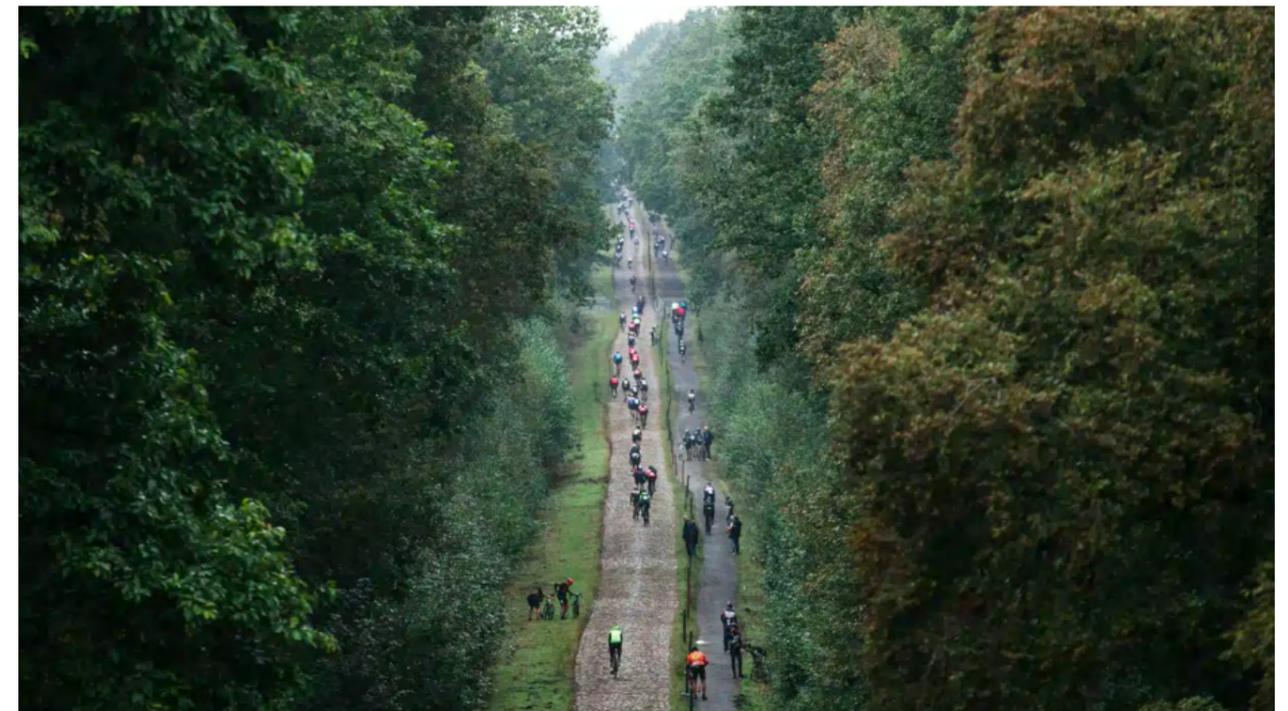
Ces engagements en terme d'entretien seront repris dans le cadre du plan de gestion de l'ensemble des secteurs pavés de la course de Paris-Roubaix.

- **Valorisation et Amélioration de l'Entrée Sud :**

L'entrée sud du site, près de la Fosse d'Arenberg, sera valorisée pour renforcer son intégration paysagère et patrimoniale. Les mesures envisagées incluent :



Localisation du site classé correspondant au secteur pavés de la Trouée d'Arenberg.



02/10/2021 - Paris-Roubaix Challenge - Trouée d'Arenberg, crédit photo ASO

- o Amélioration de la signalétique et restauration des alignements d'arbres.
- o Réaménagement des zones de stationnement pour améliorer l'attractivité et l'accessibilité du site.

- **Mise en Sécurité des Structures Historiques :**

Le pont historique surplombant la drève, actuellement en état dégradé, fera l'objet d'une sécurisation et d'une restauration. Les actions prévues sont :

- o Diagnostic de l'état du pont pour déterminer l'étendue des travaux nécessaires.
- o Préservation de son rôle symbolique tout en garantissant la sécurité des visiteurs.

- **Gestion de l'Événement Paris-Roubaix :**

Le site, partie intégrante de la course Paris-Roubaix, est soumis à une gestion spécifique pour limiter les impacts négatifs de l'événement. Les mesures comprennent :

- o Encadrement strict des interventions autorisées pendant la course.
- o Limitation des véhicules motorisés et suivi de l'état du site après chaque édition de la course.

- **Plan de Financement et Collaboration :**

Un financement dédié est prévu pour les différentes interventions, incluant l'entretien des pavés, la signalétique, et la sécurisation du pont. La gestion financière repose sur :

- o Contributions de l'ONF et partenariats avec les collectivités locales et associations.
- o Approche intégrée et collaborative pour garantir la gestion durable du site.

Ces orientations assurent une gestion durable, protectrice, et valorisante du site, tout en préservant son rôle historique et culturel et en garantissant sa pérennité pour les générations futures.



La trouée d'Arenberg. • © MAXPPP

En conclusion, les objectifs, actions et périmètre du site classé de la trouée d'Arenberg sont pleinement cohérents avec ceux du projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix, lui permettant ainsi de confirmer sa capacité réelle à s'opposer à des travaux qui porteraient atteinte aux pavés.

Une superposition des 2 classements n'apporterait donc aucune plus-value en terme de protection.

Toutefois, en écartant le secteur de la trouée d'Arenberg (le plus symbolique de tous les secteurs pavés) du projet de classement, ce dernier perdrait en lisibilité. Ce serait comme perdre un maillon essentiel d'une collection historique. Il est donc proposé de garder plus que jamais ce secteur pavés dans le projet de classement et d'assumer cette superposition de sites classés qui est possible réglementairement.

### 3. Le site inscrit de la plaine de Vertain

Le site de la plaine de Vertain inscrit le 10 mai 1981, a pour objectif principal de préserver le caractère rural de la plaine environnante. La protection couvre les terres agricoles situées autour du moulin jusqu'à l'entrée de Templeuve, ainsi que les chemins pavés utilisés par la course Paris-Roubaix. Cette démarche vise à maintenir le moulin en tant que repère paysager central et à éviter toute urbanisation qui pourrait altérer cette identité visuelle et culturelle.

- **Maintien et Valorisation des Abords du Moulin :**

Des efforts sont déployés pour préserver et valoriser les abords du moulin. Les mesures incluent :

- Conservation de la zone agricole et des chemins autour du moulin pour maintenir son rôle de repère dans le paysage.
- Réhabilitation de la parcelle triangulaire face au moulin, anciennement occupée par un bâtiment artisanal, et gestion du stationnement pour minimiser l'impact visuel.
- Amélioration de la signalétique avec un logo spécifique pour renforcer l'identité du site inscrit et informer les visiteurs de son histoire et de sa protection.

- **Promotion du Moulin en Réseau :**

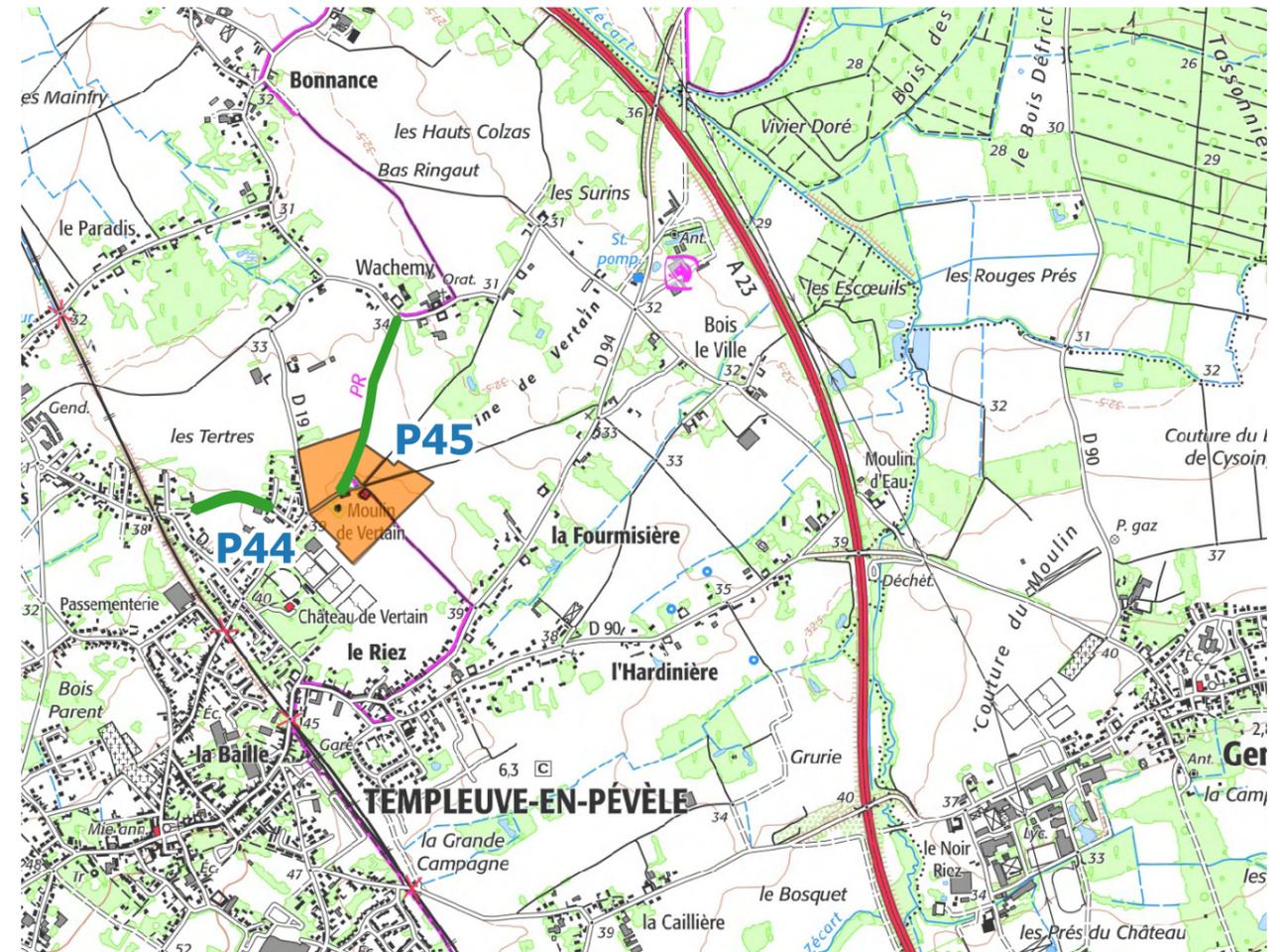
Le moulin de Vertain est intégré dans un réseau de moulins du Nord-Pas-de-Calais pour promouvoir son patrimoine. Cette initiative vise à :

- Développer des synergies avec d'autres moulins de la région pour valoriser le patrimoine rural et historique.
- Encourager les visites guidées et les événements culturels, tels que « La fête du moulin » organisée tous les deux ans en juin, pour renforcer l'attractivité touristique et culturelle du site.

- **Gestion des Pressions Urbaines :**

La plaine de Vertain, située en entrée de ville de Templeuve, fait face à des pressions d'urbanisation croissantes le long des voies de communication principales. Les mesures de gestion incluent :

- Limitation de toute nouvelle construction à proximité immédiate du moulin pour préserver les cônes de visibilité.
- Surveillance continue de l'évolution du site pour éviter que l'urbanisation n'empiète sur le paysage protégé.



Localisation du site inscrit de la plaine de Vertain.

- **Gestion des Activités et Fréquentation :**

Le site est un lieu de passage pour la course Paris-Roubaix et accueille divers événements. Les actions envisagées comprennent :

- Encadrement des activités cyclistes et pédestres pour minimiser les impacts sur l'environnement rural.
- Organisation de visites guidées et maintien de la signalétique appropriée pour informer les visiteurs sur l'histoire du site et les règles à respecter.

- **Suivi et Gestion Collaborative :**

La gestion du site est assurée par la commune de Templeuve pour le moulin et des propriétaires privés pour les abords. Une collaboration étroite est encouragée entre les différents acteurs pour :

- Garantir une gestion cohérente et durable du site inscrit.
- Coordonner les efforts de conservation, d'entretien et de valorisation du patrimoine rural et bâti.

Ces orientations de gestion visent à protéger et à valoriser le site inscrit « Plaine de Vertain - Templeuve », en maintenant son caractère rural et en renforçant son attractivité en tant que patrimoine historique et culturel unique de la région.

En conclusion, les objectifs et actions du site inscrit de la plaine de Vertain qui portent sur la préservation du caractère rural de la plaine environnante ne sont pas les mêmes que ceux du site classé des secteurs pavés de Paris-Roubaix mais ils n'en demeurent pas moins compatibles. Par ailleurs, d'après la carte, le périmètre du site inscrit ne couvre pas totalement le secteur pavé du projet de classement, ne garantissant pas une protection pérenne du secteur pavé. Enfin, le secteur pavé est actuellement couvert partiellement par le site inscrit, qui correspond à un niveau de protection inférieur au niveau de protection du classement, proposé dans le cadre du projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix.

Dès lors, le classement de ce secteur pavé apparaît comme une garantie supplémentaire de protection à tout point de vue : en termes de cohérence d'objectifs et d'actions, de périmètre et de niveau de protection.



*Le moulin de Vertain*

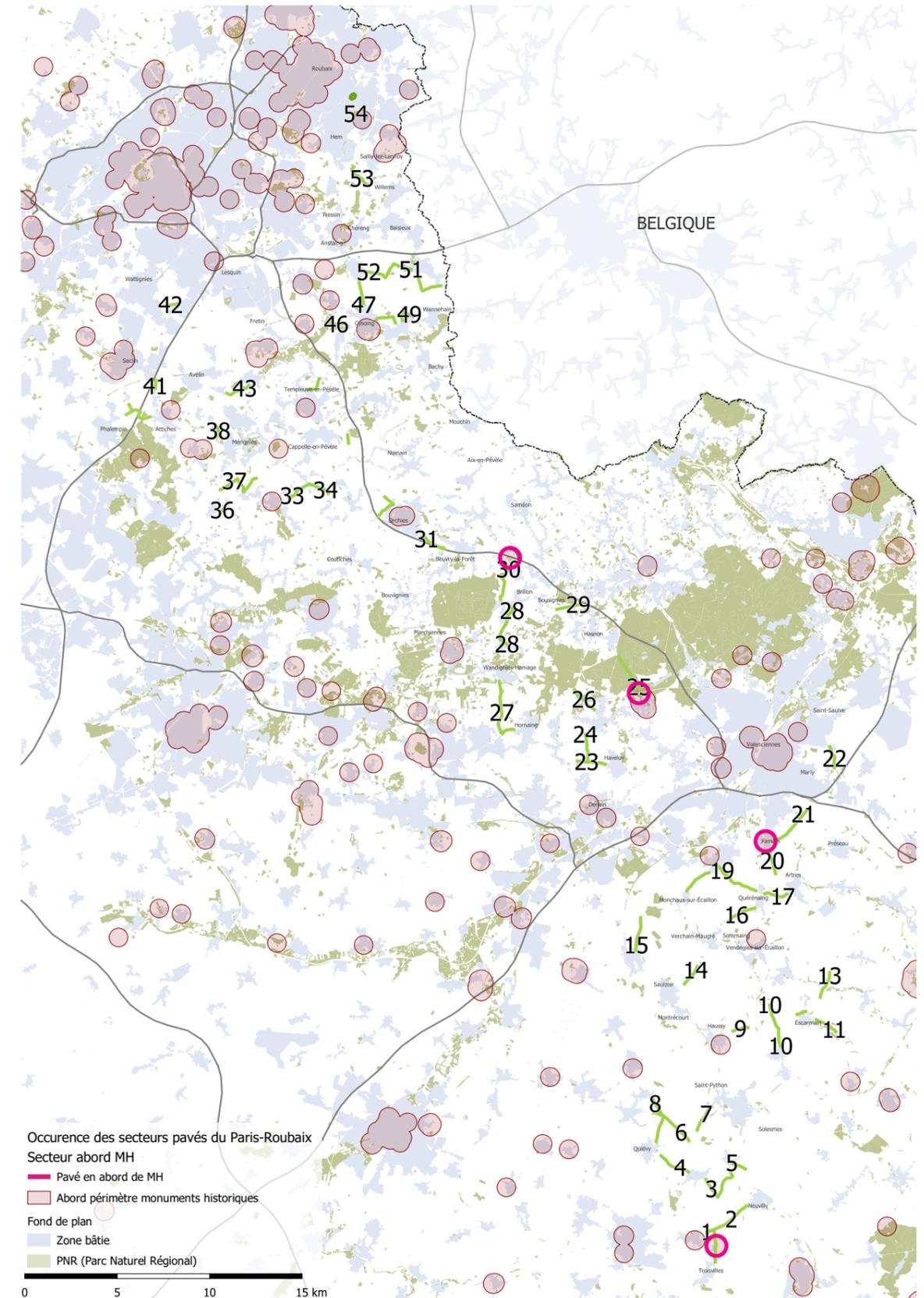


*La plaine de Vertain*

## Articulation avec les monument historiques et abords de monuments historiques

- **La borne ancienne d'Inchy classée MH en 1936 - INCHY** indiquant la chaussée pavée datant de 1791, qui relie Cambrai à Catillon-sur-Sambre est proche du secteur :  
P.1 De Troisvilles à Inchy
- **Vestige archéologiques antiques et médiévaux - FAMARS.** Les vestiges mis au jour en août 2004 ont été inscrits en octobre 2007. Il est proche du secteur :  
P.21 Famars
- **Ancien site minier de Wallers-Arenberg - WALLERS.** Classé en février 2010 (plusieurs puits, chevalements et bâtiments), il est proche du secteur :  
P.25 - Trouée d'Arenberg
- **Restes du château du Loir - SARS-ET-ROSIÈRES.** Inscrits en novembre 1969, ils sont proches du secteur :  
P.30 Tilloy à Sars-et-Rosières

Aucun secteur pavé touche directement les monuments historiques. Mais les 4 secteurs relevés ci-dessus traversent les 500 m des abords des monuments.



## Articulation avec la réglementation des Plan Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux)

### ■ PLU « éléments de paysage »

Définition : Eviter la destruction d'éléments du paysage bâti ou naturel: quartiers ou édifices d'intérêt patrimonial, ensembles paysagers ou éléments isolés (arbres, haies, murets, mares...) à préserver ou à mettre en valeur.

Dans le cas des secteurs pavés, il existe plusieurs rues et chemins empruntés par la course qui bénéficient de cette protection répertoriée dans les documents d'urbanisme. Le classement au titre des sites devra prendre en compte cette prescription déjà présente qui va déjà dans le sens de la protection envisagée. Les protections actuelles de certains abords de routes pavées participent à la valorisation de la course et des paysages traversés.

Sont concernés :

- P. 23** - Rue de Feleine à Famars (59 300)
- P. 10** - Branche d'enfer, Vertain (59 730)
- P. 52** - Rue de Bouvines, Camphin-en-Pévèle (59 780)
- P. 18** - Chemin de Monchaux (D88), Maing (59 233)



★ ★ ★ Eléments de paysage

rue de Feleine, Famars  
chemin de Monchaux, Maing



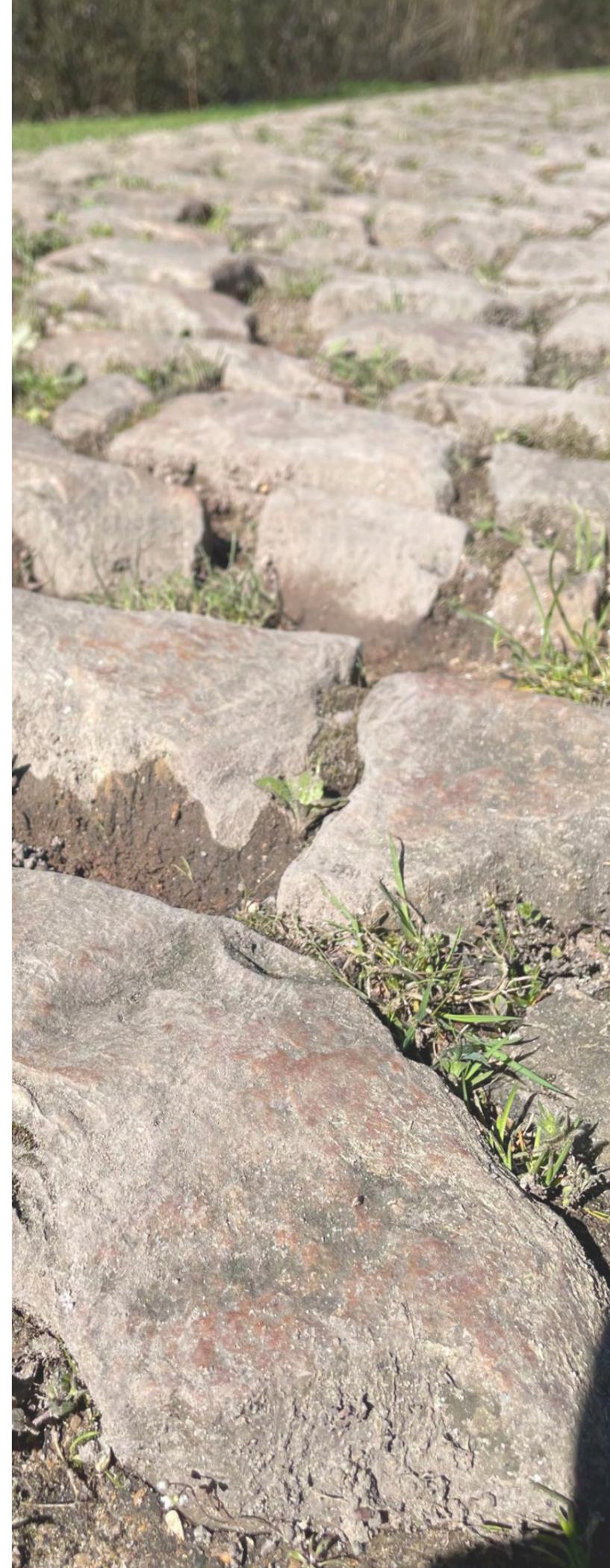
# ANNEXE - PLAN DE CHAQUE SECTEUR PAVE PROPOSE AU CLASSEMENT



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



DÉCEMBRE 2024



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P01	Troisvilles à Inchy	1750	16164

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



P02

Neuvilly

Inchy

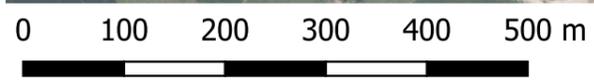
P01

Troisvilles

0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P02	Neuvilly à Inchy	2730	28216

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P03	Viesly à Briastre	3020	32423

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P04	Viesly à Quiévy	1785	18219

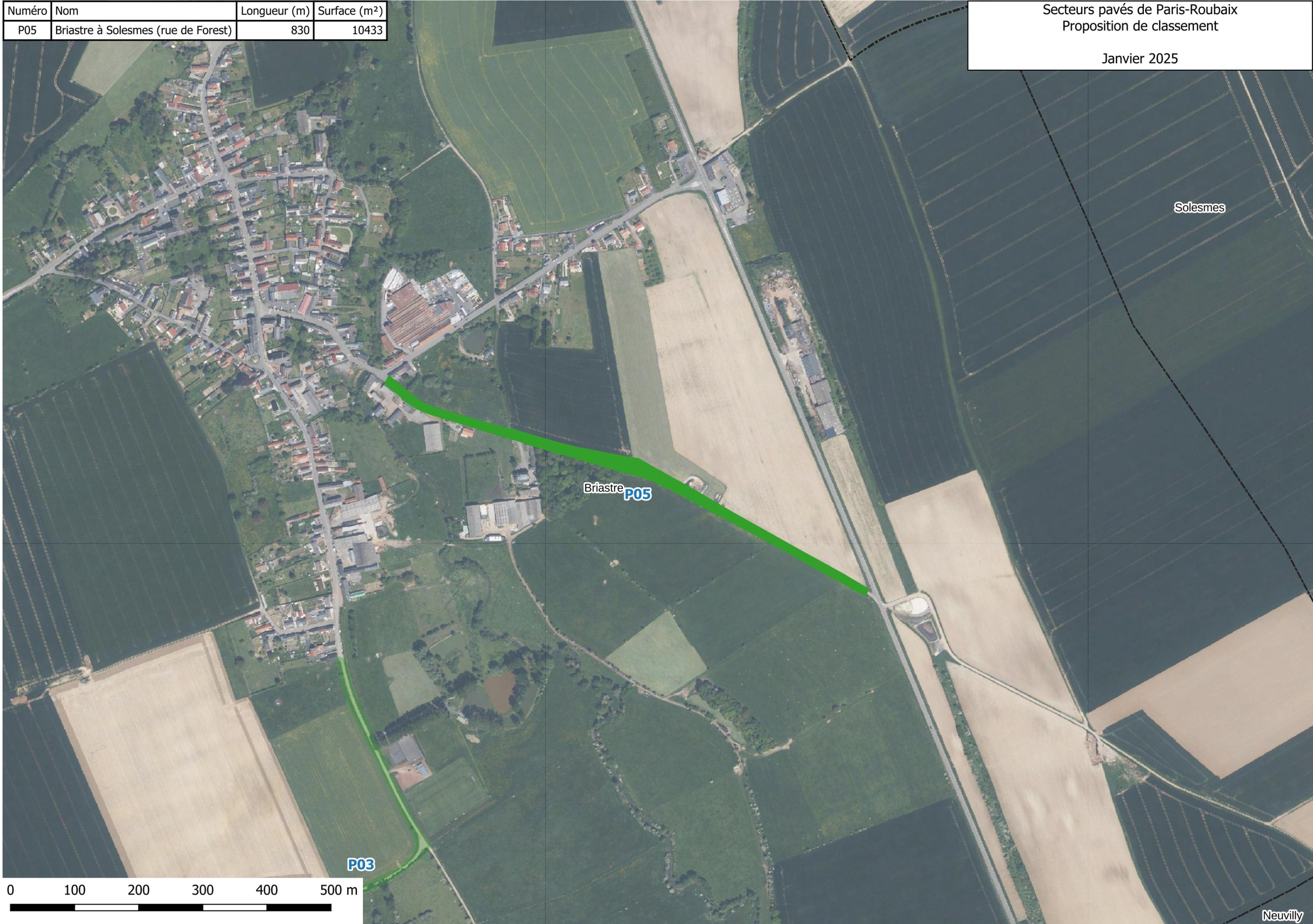
Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P05	Briastre à Solesmes (rue de Forest)	830	10433

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P06	Quiévy à Saint-Python (Fontaine du Tertre)	3400	33807

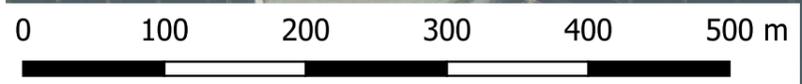
Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P07	Saint-Python	1500	17860

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P08	Saint-Hilaire à Saint-Vaast	1450	14560



Saint-Vaast-en-Cambrésis

P08

Saint-Hilaire-lez-Cambrai

P06

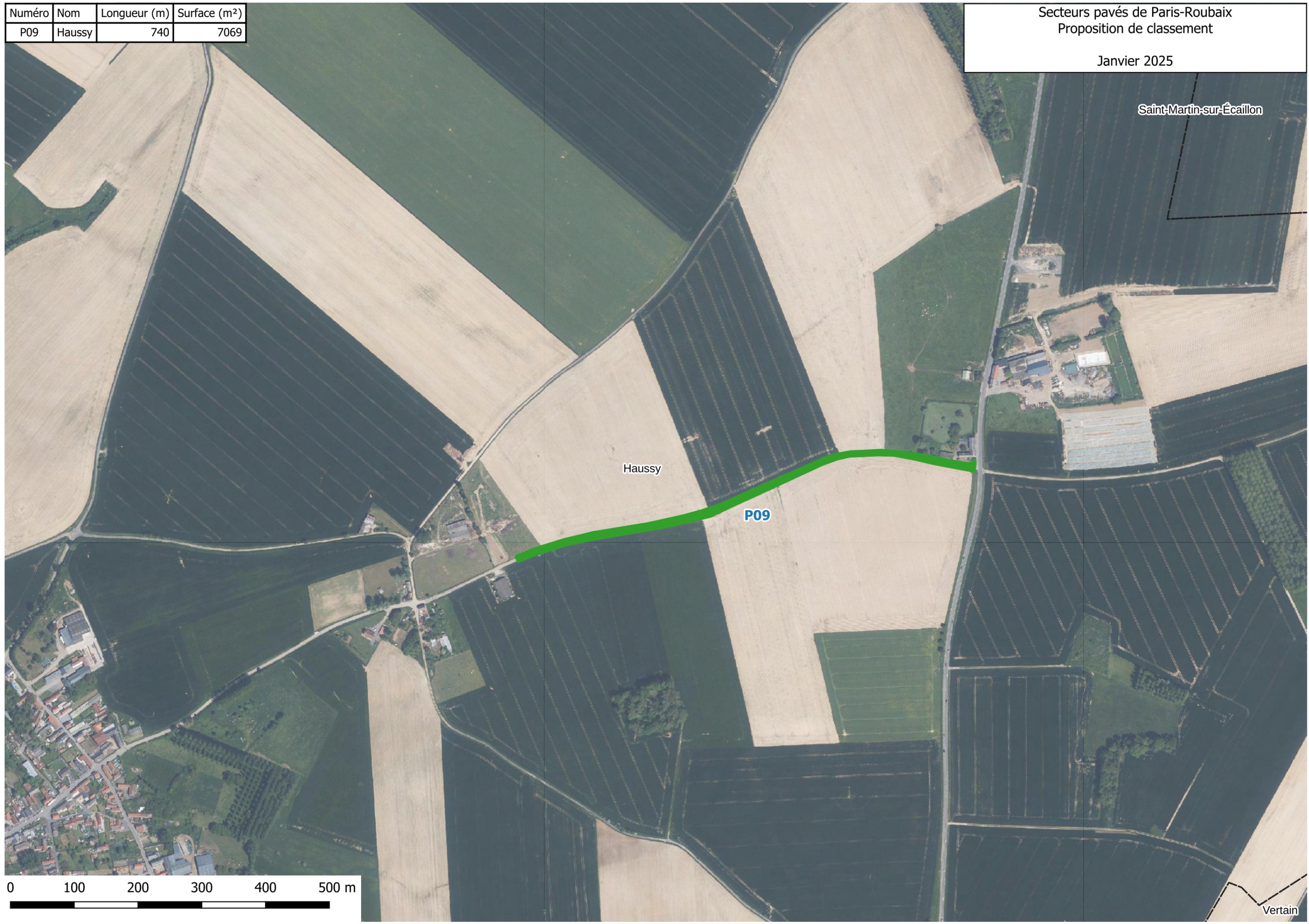
Viesly



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P09	Haussy	740	7069

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Saint-Martin-sur-Écaillon

Haussy

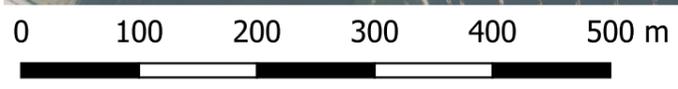
P09

0 100 200 300 400 500 m

Vertain

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P10	Vertain à Saint-Martin-sur-Écaillon	2350	21083

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P11	Salesches à Escarmain	1500	12278

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P12	Escarmain	530	7037

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P13	Capelle à Ruesnes	1070	8666

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P14	Saulzoir à Verchain-Maugré	1200	11953

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Saulzoir

P14

Verchain-Maugré

Haussy

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P15	Haspres	1800	20879

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Haspres

P15

Verchain-Maugré



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P16	Verchain-Maugré à Quérénaing	1630	16670

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P17	Artres à Quérénaing	1280	12524

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P18	Maing à Monchaux-sur-Ecaillon	1580	16913

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Thiant

P18

Maing

Monchaux-sur-Ecaillon



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P19	Quérénaing à Maing	2520	30742

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



P19

Maing

Quérénaing

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P20	Quérénaing à Famars	1170	10316

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P21	Famars	530	9683

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Famars

P21

Aulnoy-lez-Valenciennes

Artres

0 100 200 300 400 500 m

20

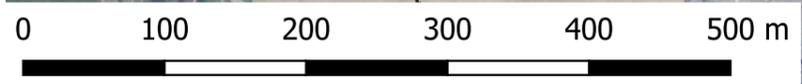
Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P22	Saint-Saulve (chemin de Saultain)	1220	10434

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P23	Haveluy à Helesmes	1520	10457

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P24	Haveluy à Wallers	1500	8279

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

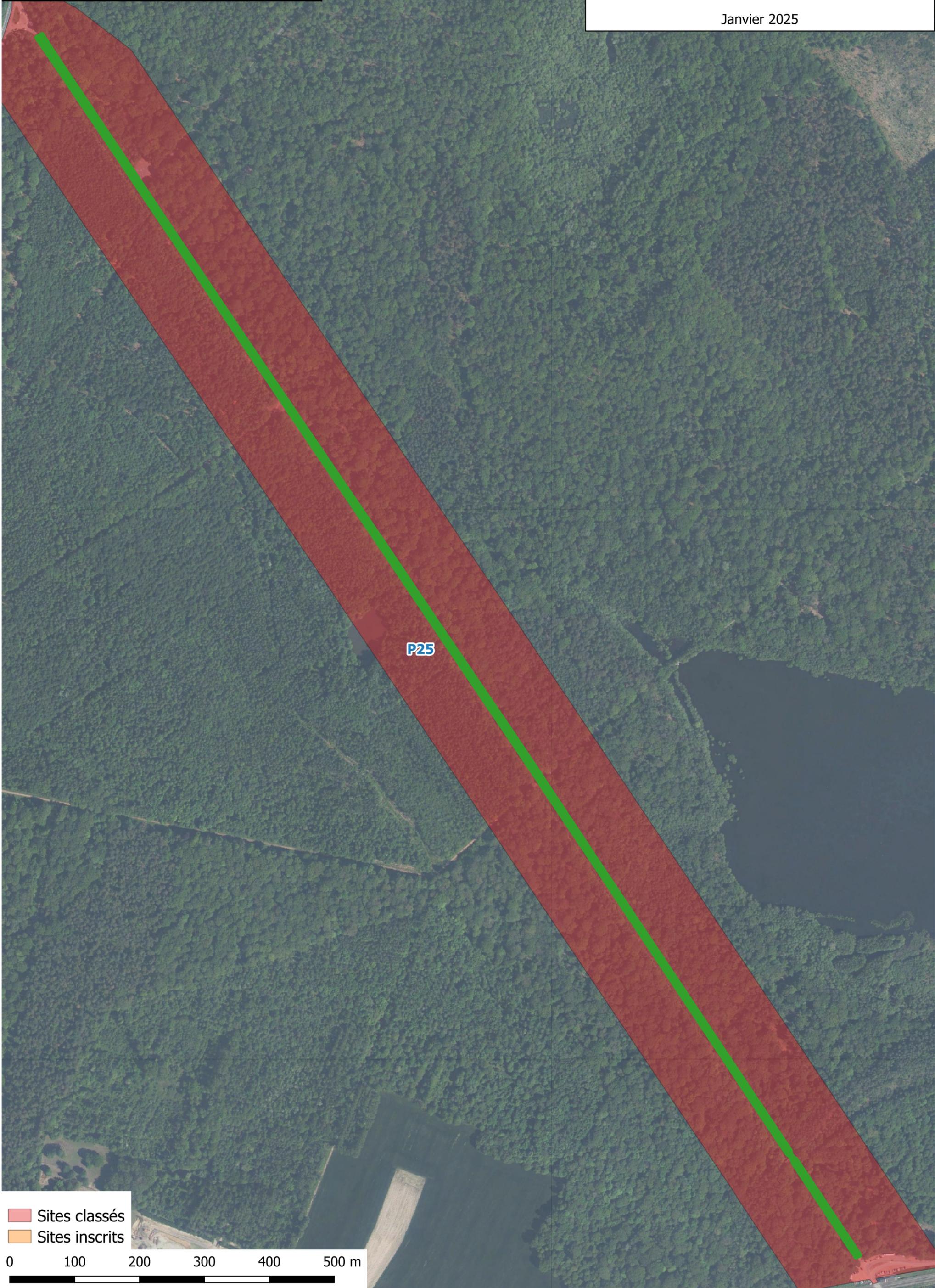
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P25	La Trouée d'Arenberg	2280	22834

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



P25

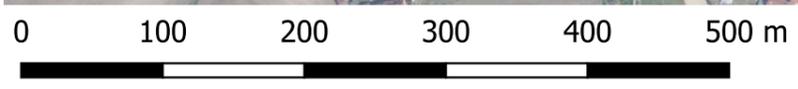
-  Sites classés
-  Sites inscrits

0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P26S	Walleres à Hélesmes sud (Pont Gibus)	610	8265
P26N	Walleres à Hélesmes nord (Pont Gibus)	1000	13877

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P27	Hornaing à Wandignies-Hamage (secteur John Degenkolb)	2900	41962

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

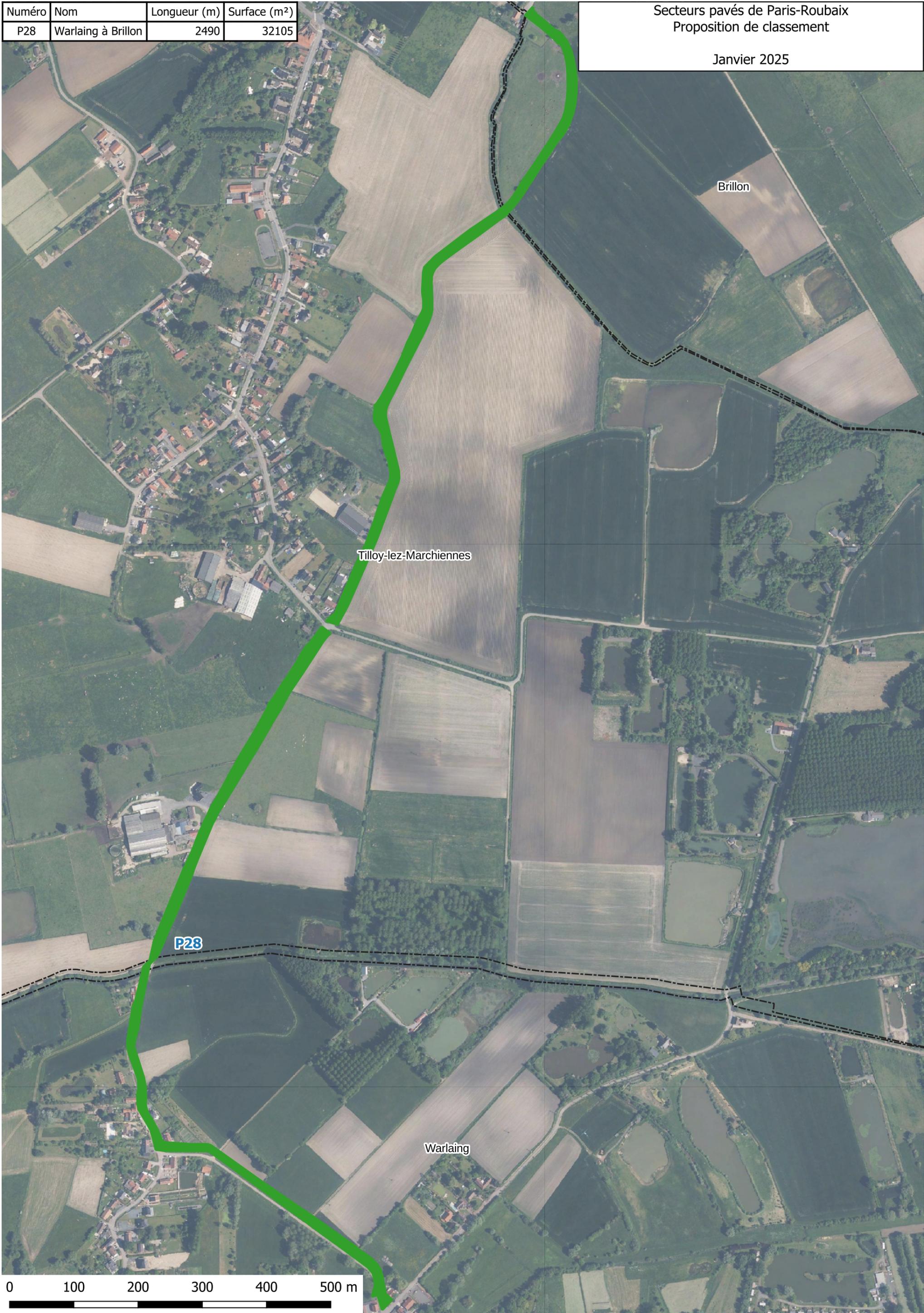
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P28	Warlaing à Brillon	2490	32105

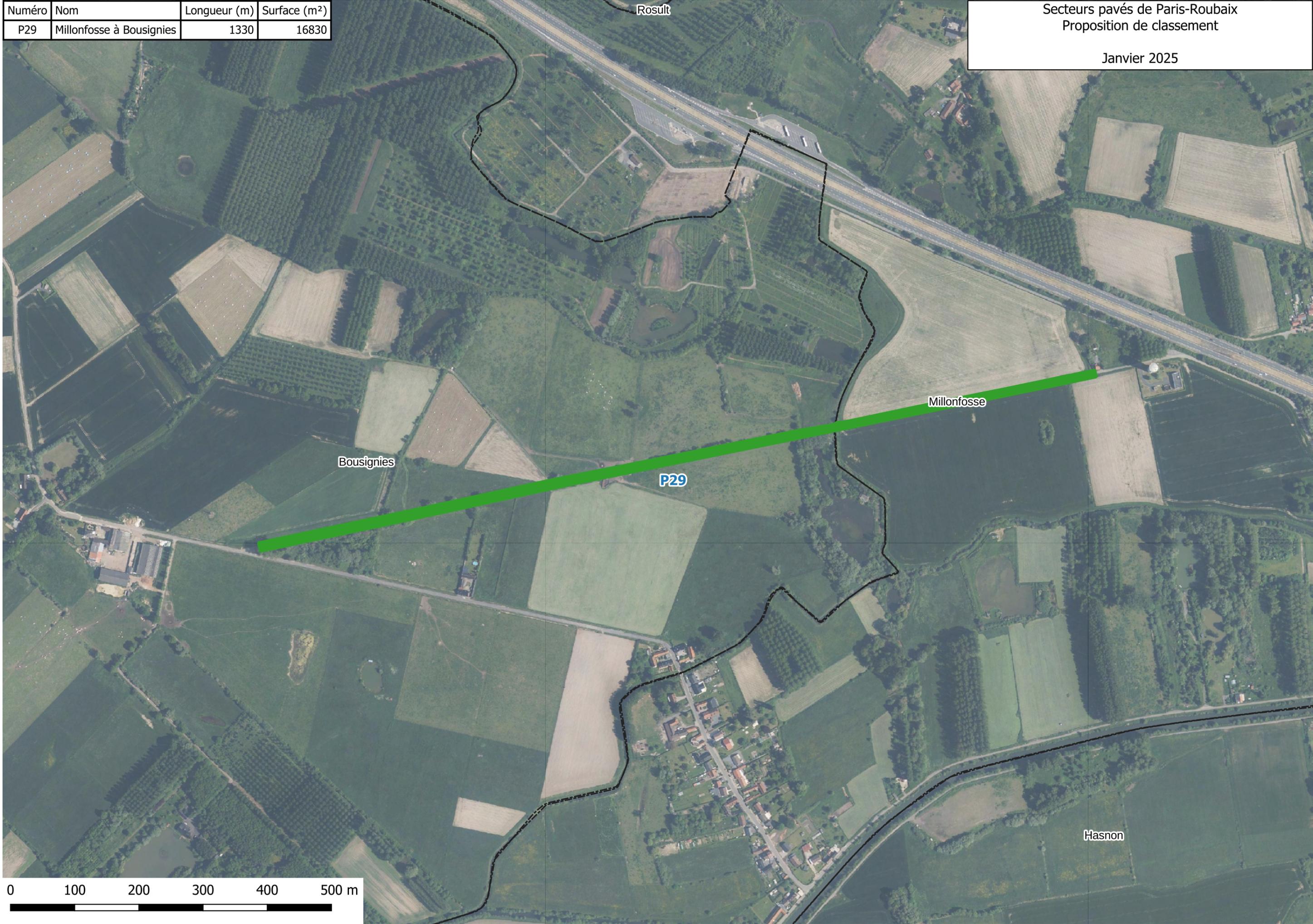
Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P29	Millonfosse à Bousignies	1330	16830

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P30	Tilloy à Sars-et-Rosières	2350	17987

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Beuvry-la-Forêt

Sars-et-Rosières

P30

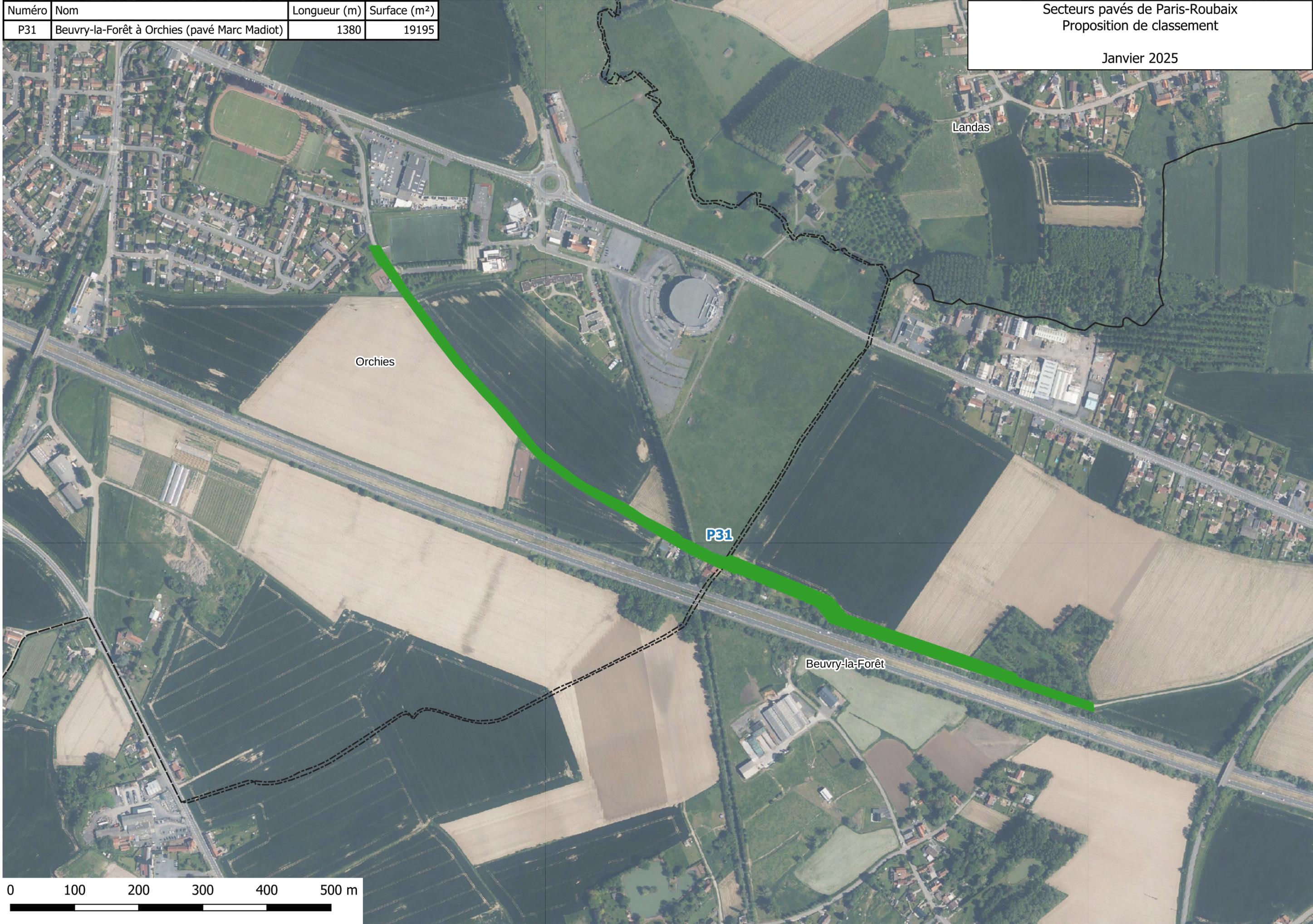
Tilloy-lez-Marchiennes

Brillon



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P31	Beuvry-la-Forêt à Orchies (pavé Marc Madiot)	1380	19195

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P32	Orchies	1730	21432

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P33	Auchy-lez-Orchies à Bersée (Pavé du Nouveau Monde)	1410	10961

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Cappelle-en-Pévèle

P34

P33

Bersée

Auchy-lez-Orchies



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P34	Auchy-lez-Orchies (pavé du Bar, pavé de Metz)	1170	13112

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025

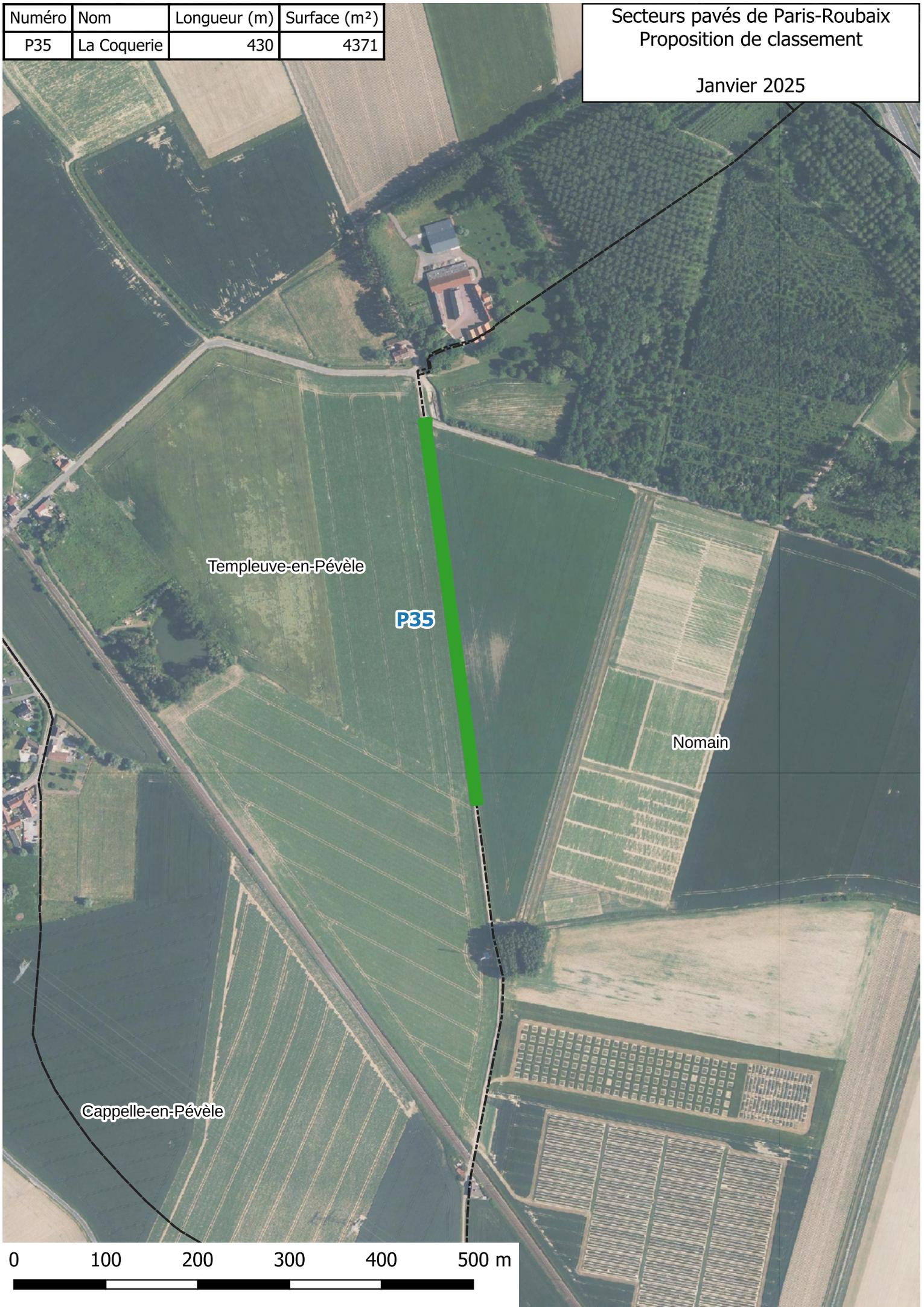


0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P35	La Coquerie	430	4371

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Templeuve-en-Pévèle

P35

Nomain

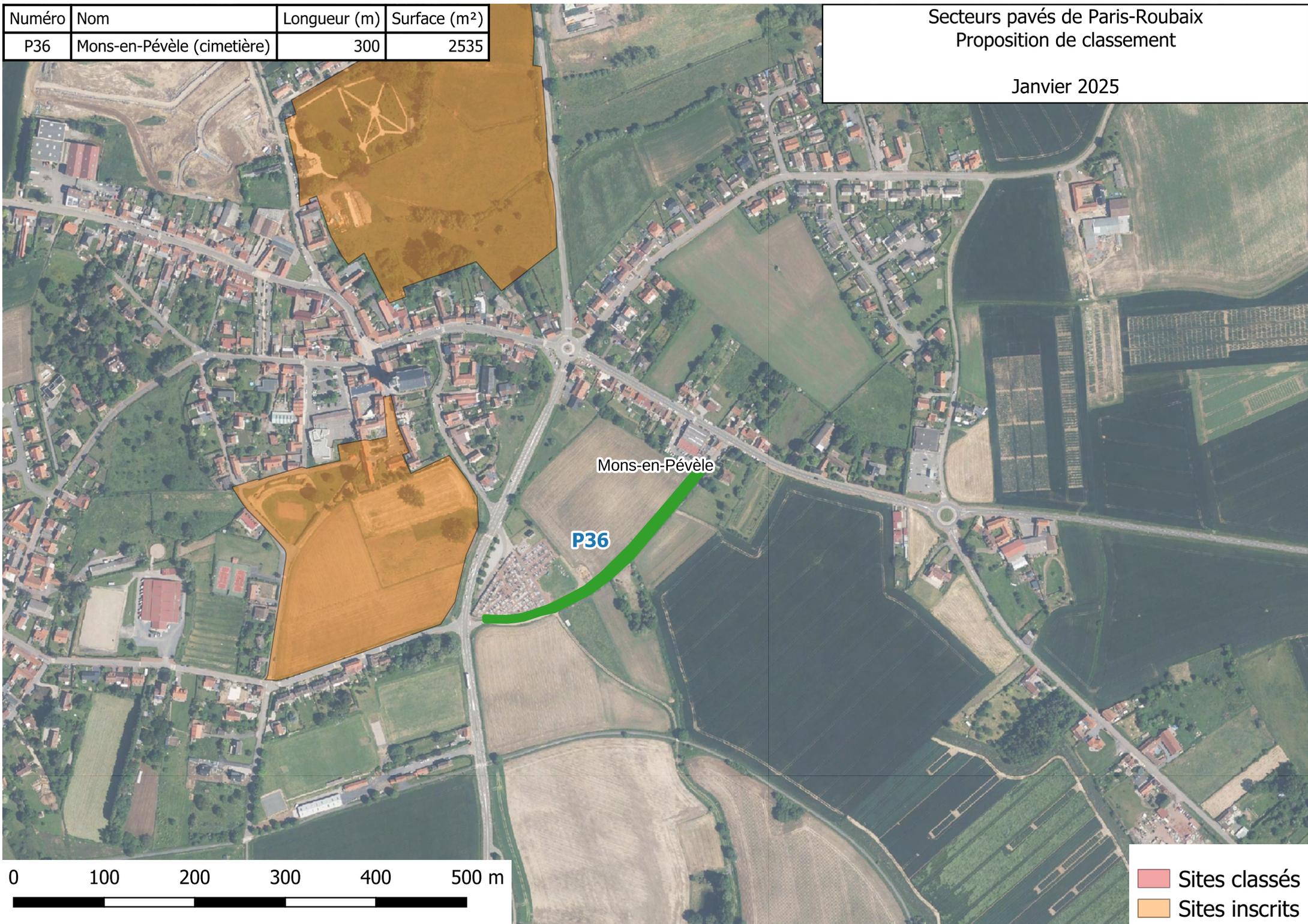
Cappelle-en-Pévèle

0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P36	Mons-en-Pévèle (cimetière)	300	2535

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025

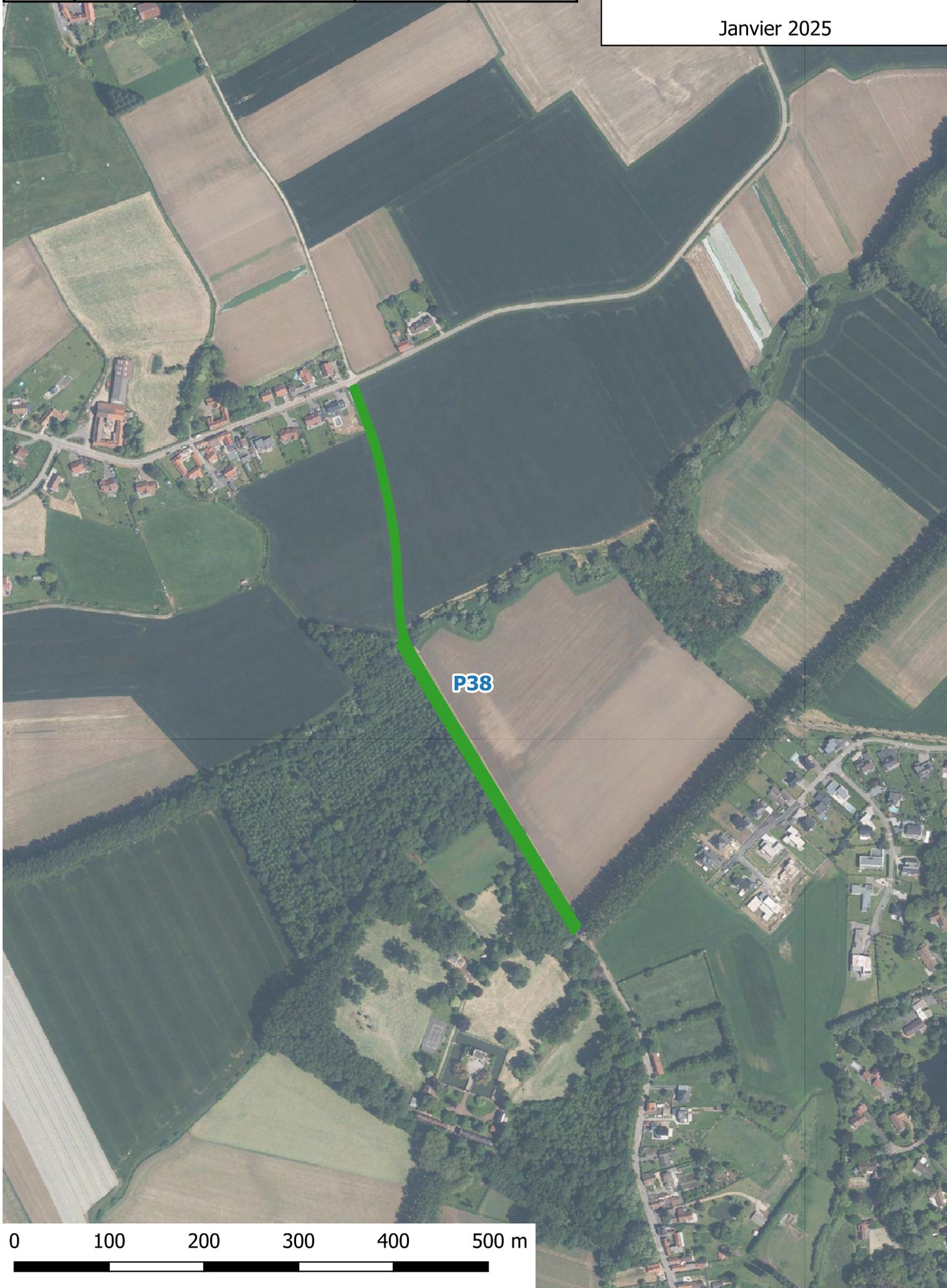




Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P38	Mérignies à Avelin (rue de la Rosée)	640	5251

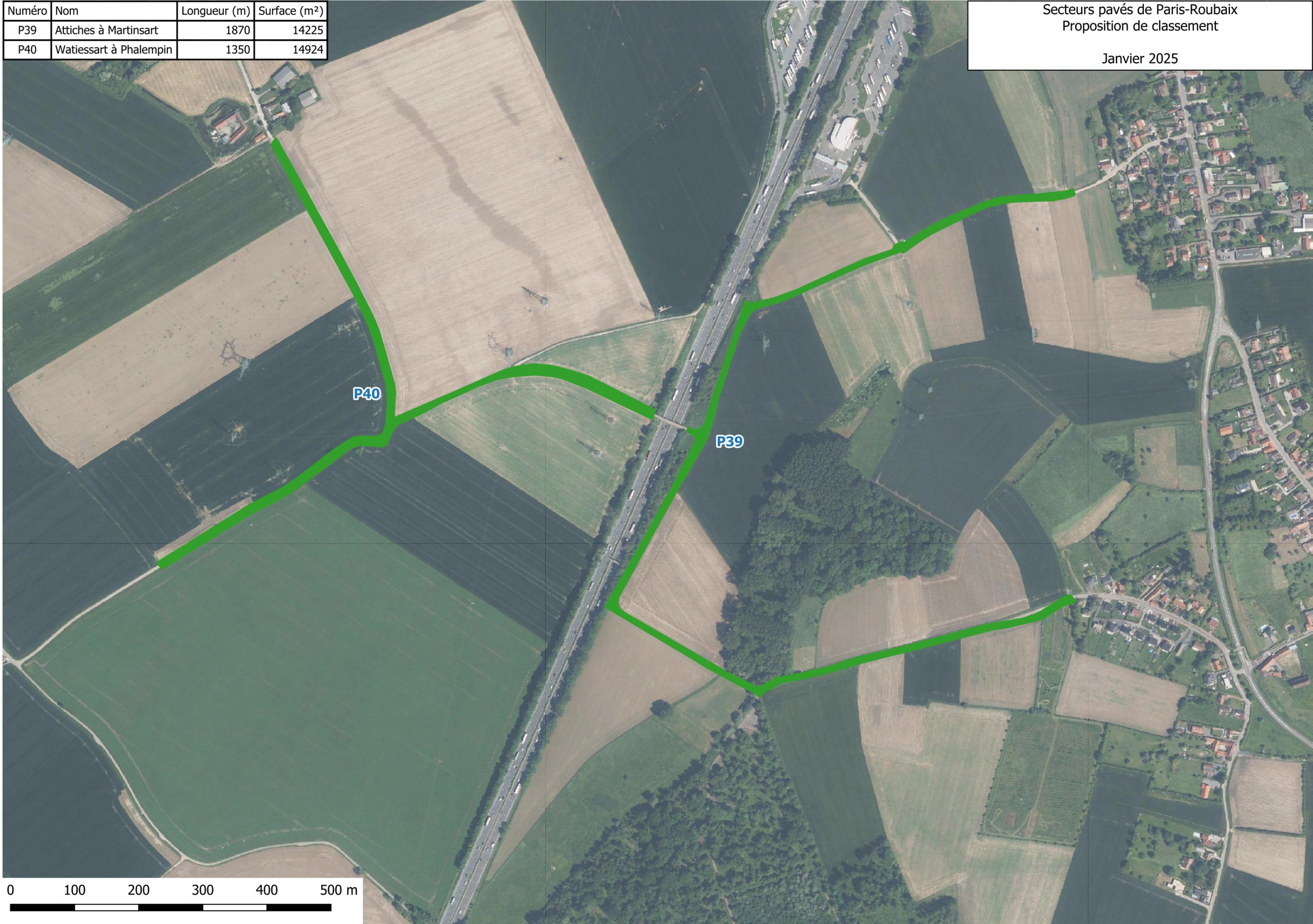
Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P39	Attiches à Martinsart	1870	14225
P40	Watiessart à Phalempin	1350	14924

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



P40

P39



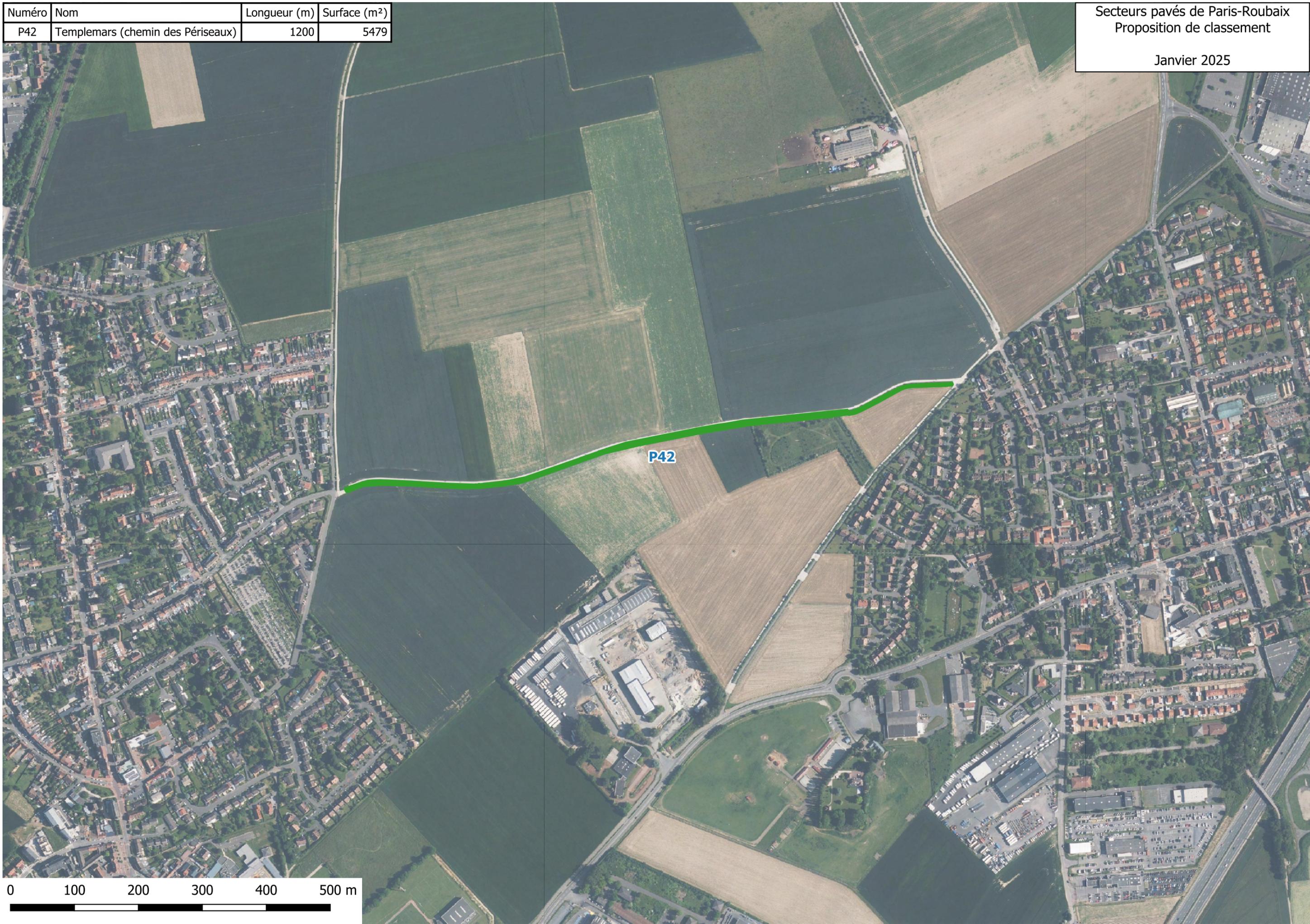
Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P41	Martinsart	610	5689

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P42	Templemars (chemin des Périseaux)	1200	5479



0 100 200 300 400 500 m

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P43	Pont-Thibault à Ennevelin	1400	9304

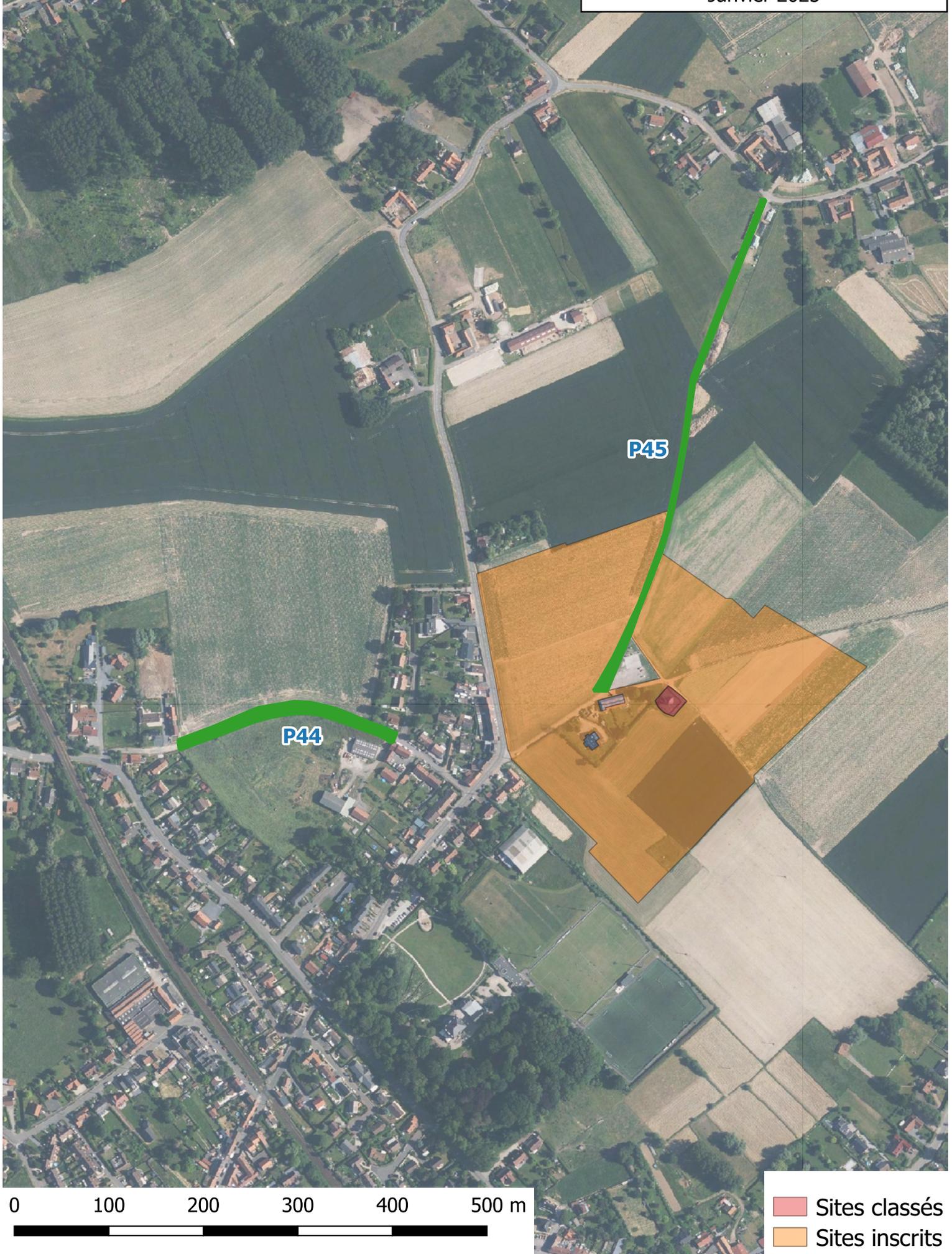
Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement  
Janvier 2025



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P45	Templeuve (Moulin de Vertain)	560	2360
P44	Templeuve (l'Épinette)	240	2567

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



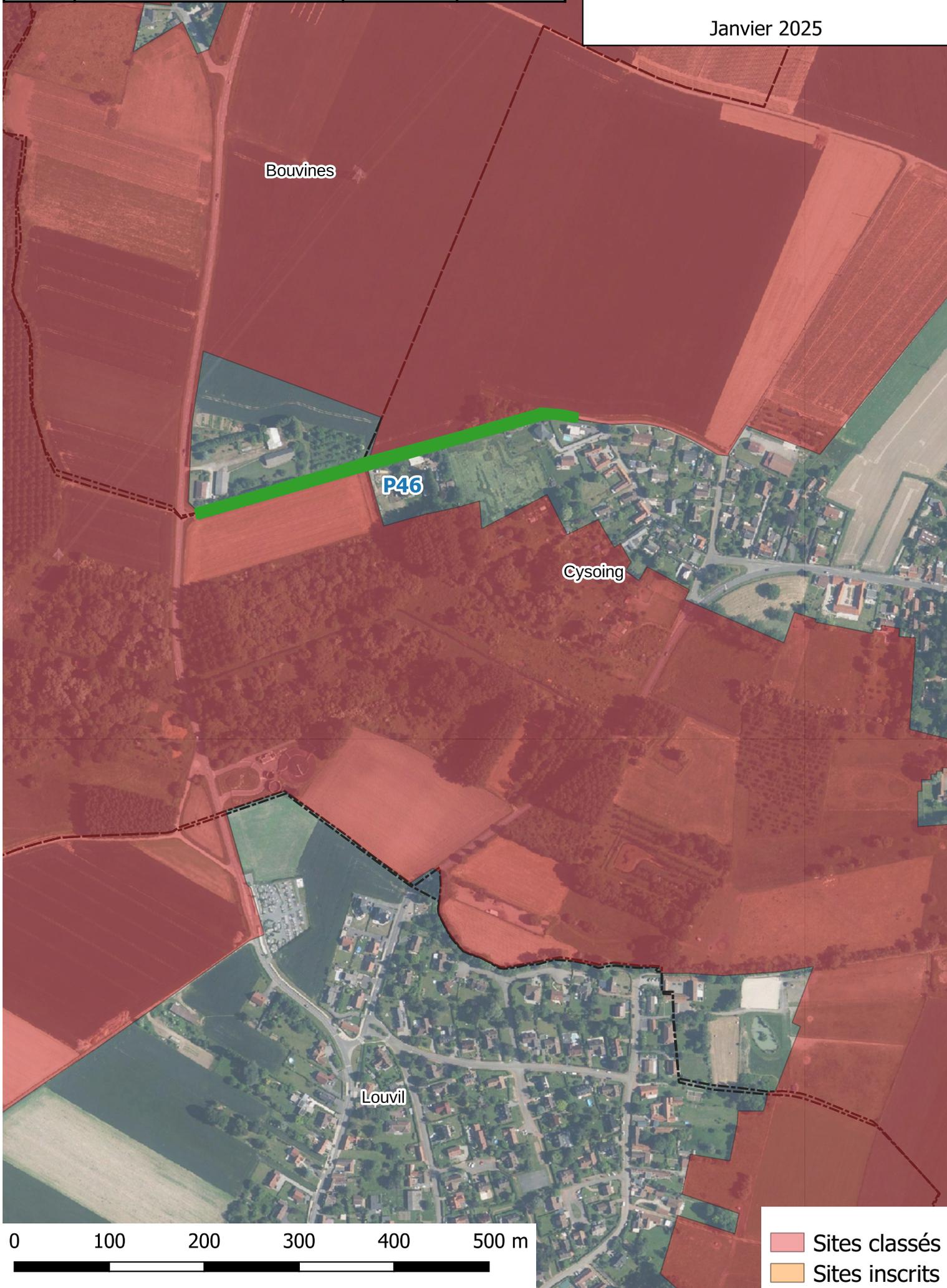
0 100 200 300 400 500 m

■ Sites classés  
■ Sites inscrits

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P46	Cysoing (chemin du Grand Marais)	412	3979

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



0 100 200 300 400 500 m

- Sites classés
- Sites inscrits

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P47	Cysoing à Gruson	1040	8733

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



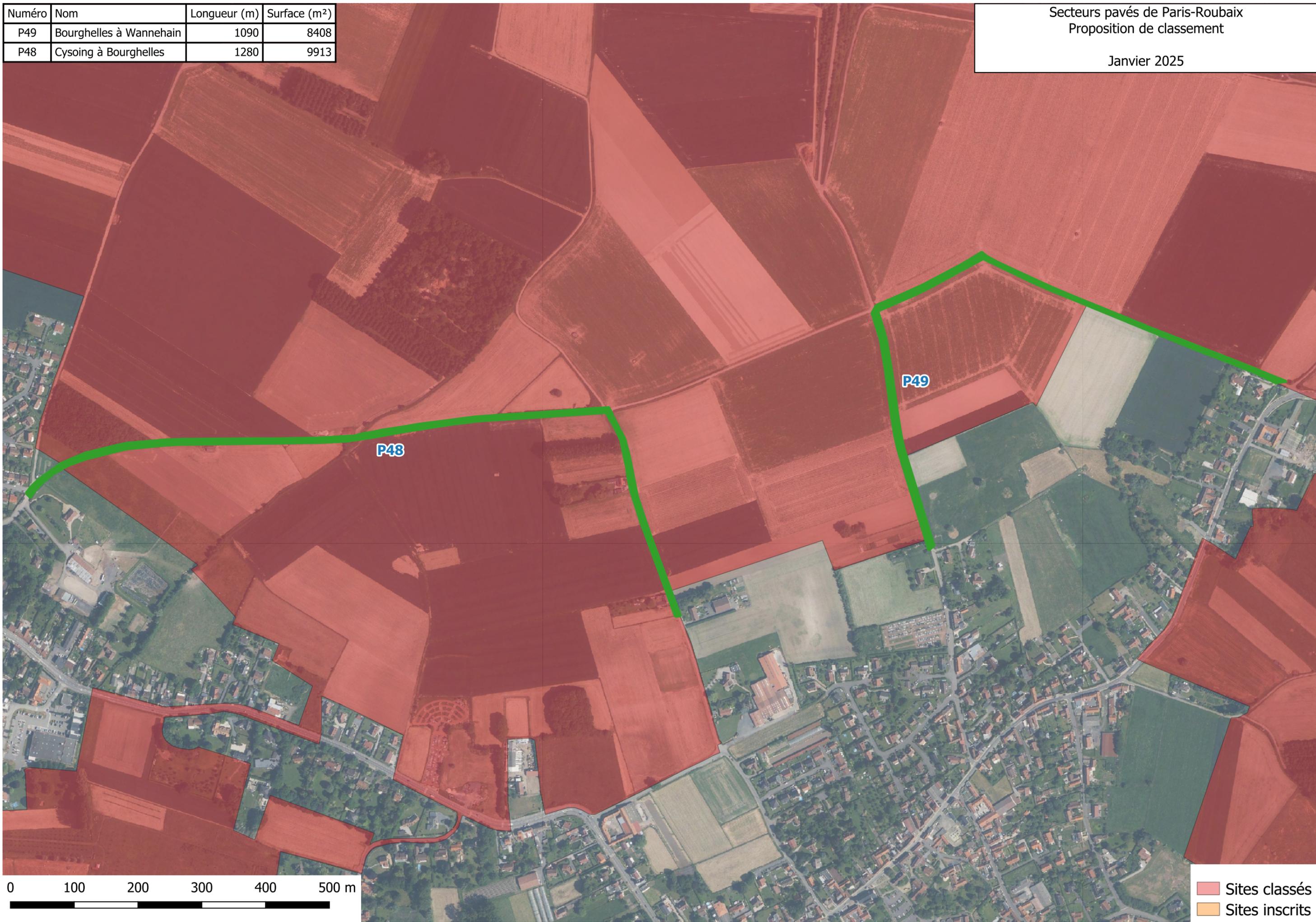
0 100 200 300 400 500 m

Sites classés  
Sites inscrits

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P49	Bourghelles à Wannehain	1090	8408
P48	Cysoing à Bourghelles	1280	9913

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



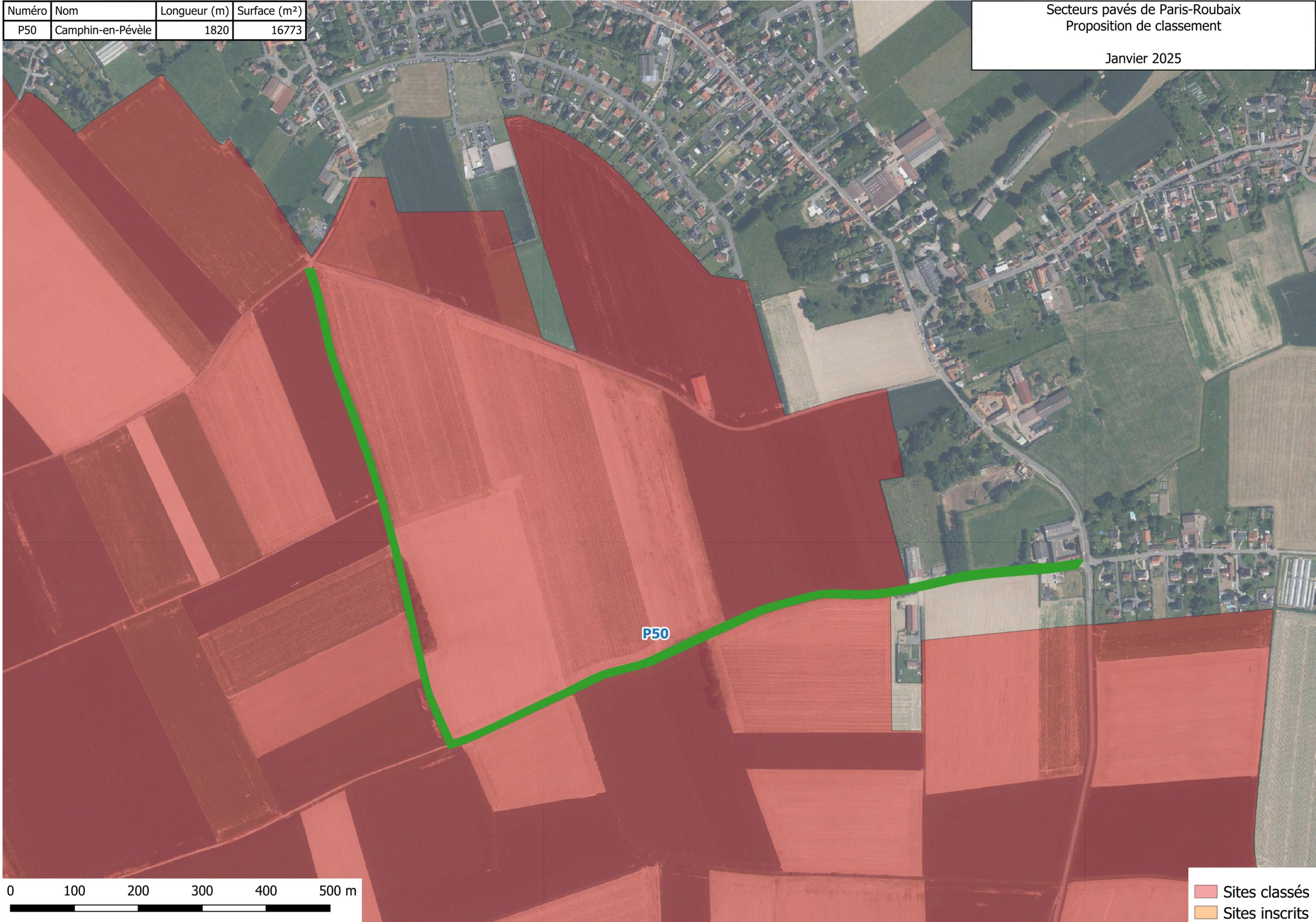
0 100 200 300 400 500 m

Sites classés  
Sites inscrits

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P50	Camphin-en-Pévèle	1820	16773

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025

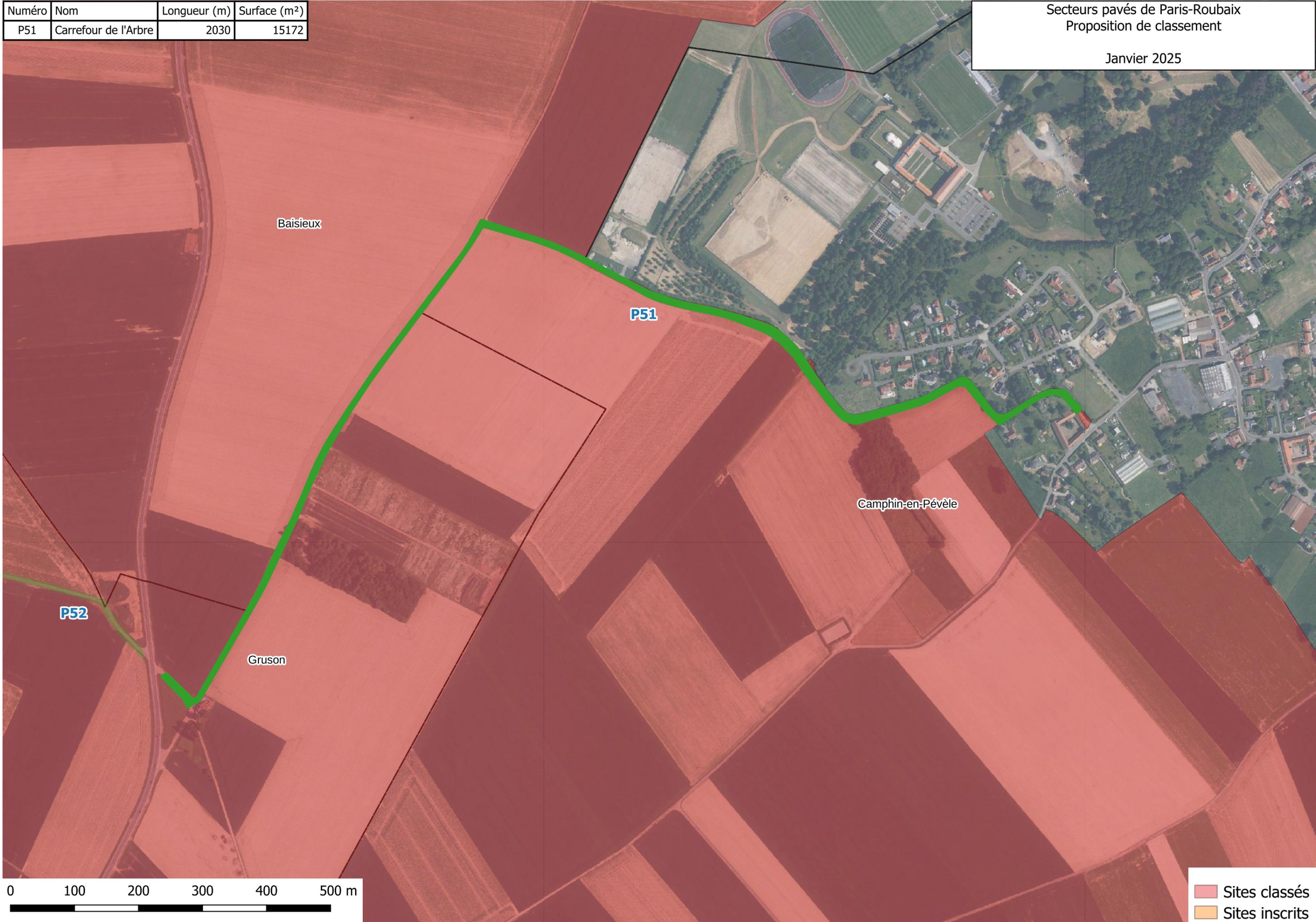


-  Sites classés
-  Sites inscrits

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P51	Carrefour de l'Arbre	2030	15172

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



- Sites classés
- Sites inscrits

Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m²)
P52	Gruson	1090	5974

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



-  Sites classés
-  Sites inscrits

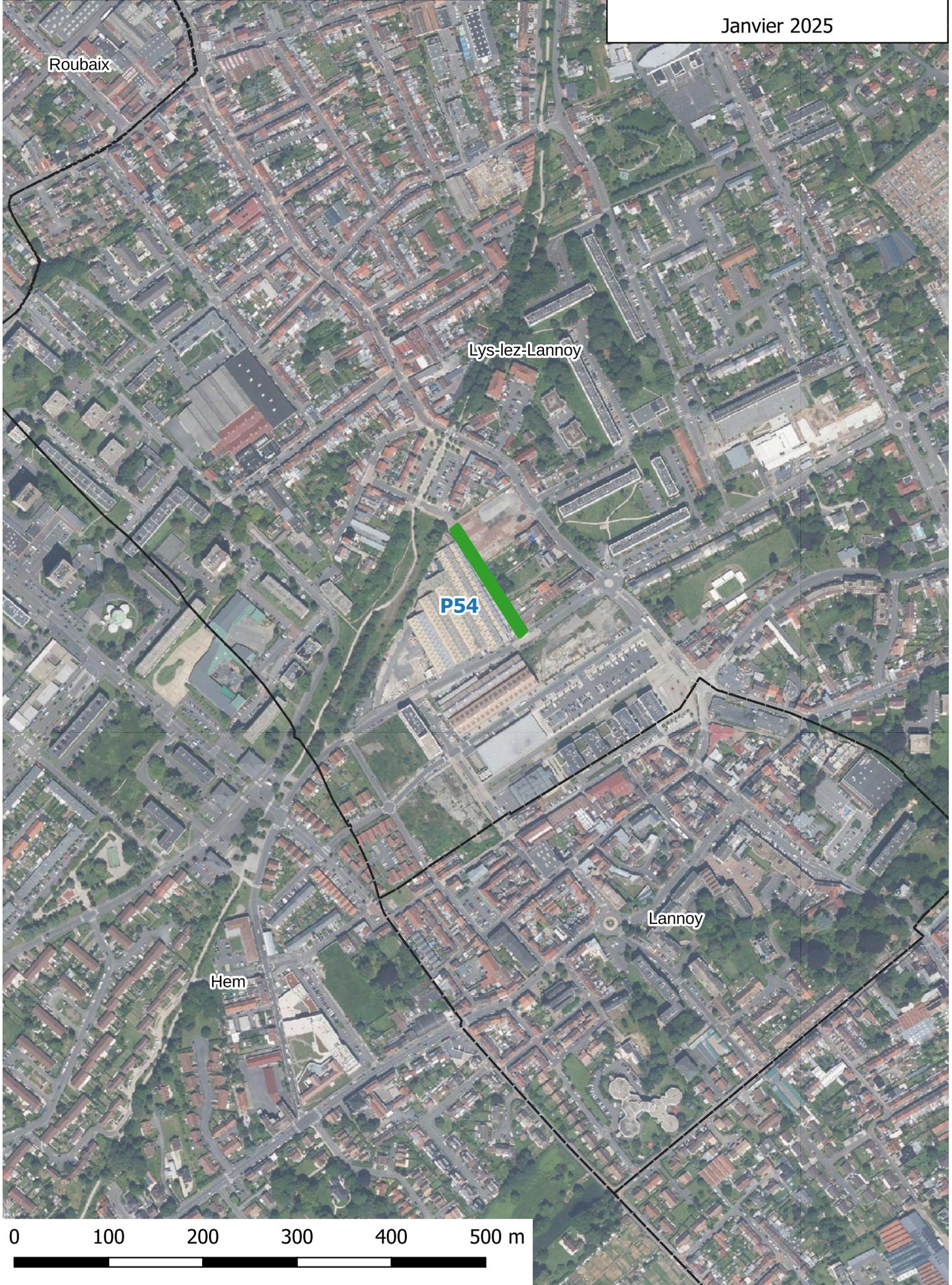
Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P53	Willem à Hem	1410	10898



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P54	Lys-lez-Lannoy (rue de la Gare)	140	1283

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Janvier 2025



Nom des communes	CODE_DEP	CODE_INSEE
Artres	59	59019
Attiches	59	59022
Auchy-lez-Orchies	59	59029
Avelin	59	59034
Baisieux	59	59044
Bersée	59	59071
Beuvry-la-Forêt	59	59080
Bourghelles	59	59096
Bousignies	59	59100
Bouvines	59	59106
Briastre	59	59108
Brillon	59	59109
Camphin-en-Pévèle	59	59124
Capelle	59	59127
Cappelle-en-Pévèle	59	59129
Cysoing	59	59168
Ennevelin	59	59197
Erre	59	59203
Escarmain	59	59204
Famars	59	59221
Gruson	59	59275
Haspres	59	59285
Haussey	59	59289
Haveluy	59	59292
Hem	59	59299
Inchy	59	59321
Lys-lez-Lannoy	59	59367
Maing	59	59369
Marly	59	59383
Mérignies	59	59398
Millonfosse	59	59403
Monchaux-sur-Écaillon	59	59407
Mons-en-Pévèle	59	59411
Neuvilly	59	59430
Nomain	59	59435
Orchies	59	59449
Quérénaing	59	59480
Quiévy	59	59485
Roubaix	59	59512
Sailly-lez-Lannoy	59	59522
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	59	59533
Saint-Martin-sur-Écaillon	59	59537
Saint-Python	59	59541
Saint-Saulve	59	59544
Saint-Vaast-en-Cambrésis	59	59547
Sars-et-Rosières	59	59554
Saulzoir	59	59558
Seclin	59	59560
Sommaing	59	59575
Templemars	59	59585
Templeuve-en-Pévèle	59	59586
Tilloy-lez-Marchiennes	59	59596
Troisvilles	59	59604
Vendeville	59	59609
Verchain-Maugré	59	59610
Vertain	59	59612
Viesly	59	59614
Wallers	59	59632
Wandignies-Hamage	59	59637
Warlaing	59	59642
Willems	59	59660

id	Nom	Longueur	Surface	Numéro	Etat
129	Willem à Hem	1 410	10 898	P53	1
133	Lys-lez-Lannoy (rue de la Gare)	140	1 279	P54	1
122	Gruson	1 090	5 955	P52	1
121	Carrefour de l'Arbre	2 030	15 172	P51	1
120	Camphin-en-Pévèle	1 820	16 718	P50	1
117	Bourghelles à Wannehain	1 090	8 380	P49	1
116	Cysoing à Bourghelles	1 280	9 881	P48	1
115	Cysoing à Gruson	1 040	8 705	P47	1
114	Cysoing (chemin du Grand Marais)	412	3 979	P46	1
107	Templeuve (Moulin de Vertain)	560	2 353	P45	1
106	Templeuve (l'Épinette)	240	2 559	P44	1
100	Pont-Thibault à Ennevelin	1 400	9 274	P43	1
90	Martinsart	610	5 672	P41	2
83	Mérignies à Avelin (rue de la Rosée)	640	5 235	P38	1
82	Mons-en-Pévèle	2 980	28 839	P37	1
81	Mons-en-Pévèle (cimetière)	300	2 535	P36	1
74	La Coquerie	430	4 371	P35	1
66	Auchy-lez-Orchies (pavé du Bar, pavé de Metz)	1 170	13 112	P34	1
65	Auchy-lez-Orchies à Bersée (Pavé du Nouveau Monde)	1 410	10 961	P33	1
64	Orchies	1 730	21 432	P32	1
63	Beuvry-la-Forêt à Orchies (pavé Marc Madiot)	1 380	19 139	P31	1
62	Tilloy à Sars-et-Rosières	2 350	17 935	P30	1
51	Hornaing à Wandignies-Hamage (secteur John Degenkolb)	2 900	41 847	P27	1
50	Millonfosse à Bousignies	1 330	16 830	P29	1
42	La Trouée d'Arenberg	2 280	22 770	P25	1
44	Haveluy à Hélesmes	1 520	10 457	P23	1
39	Haveluy à Wallers	1 500	8 257	P24	1
38	Haspres	1 800	20 827	P15	1
37	Saint-Saulve (chemin de Saultain)	1 220	10 406	P22	1
36	Maing à Monchaux-sur-Ecaillon	1 580	16 870	P18	1
35	Quérénaing à Maing	2 520	30 664	P19	1
33	Verchain-Maugré à Quérénaing	1 630	16 629	P16	1
28	Famars	530	9 658	P21	2
24	Artres à Quérénaing	1 280	12 493	P17	1
23	Quérénaing à Famars	1 170	10 316	P20	1
20	Vertain à Saint-Martin-sur-Ecaillon	2 350	21 033	P10	1
19	Escarmain	530	7 020	P12	1
17	Saulzoir à Verchain-Maugré	1 200	11 924	P14	1
13	Haussy	740	7 069	P09	1
12	Saint-Hilaire à Saint-Vaast	1 450	14 527	P08	1
9	Saint-Python	1 500	17 819	P07	1
8	Neuvilly à Inchy	2 730	28 155	P02	2
6	Briastre à Solesmes (rue de Forest)	830	10 410	P05	1
4	Viesly à Briastre	3 020	32 351	P03	1
3	Quiévy à Saint-Python (Fontaine du Tertre)	3 400	33 731	P06	1
2	Viesly à Quiévy	1 785	18 178	P04	1
18	Salesches à Escarmain	1 500	12 249	P11	2
93	Templemars (chemin des Périseaux)	1 200	5 461	P42	2
21	Capelle à Ruesnes	1 070	8 645	P13	1
	Attiches à Martinsart	1 870	14 470	P39	2
	Watiessart à Phalempin	1 350	14 877	P40	2
59	Warlaing à Brillon	2 490	32 105	P28	1
1	Troisvilles à Inchy	1 750	16 164	P01	1
0	Vélodrome		20 113	VLD	1
43	Walers à Hélesmes sud (Pont Gibus)	610	8 265	P26S	1
43	Walers à Hélesmes nord (Pont Gibus)	1 000	13 877	P26N	1

79 147 800 851

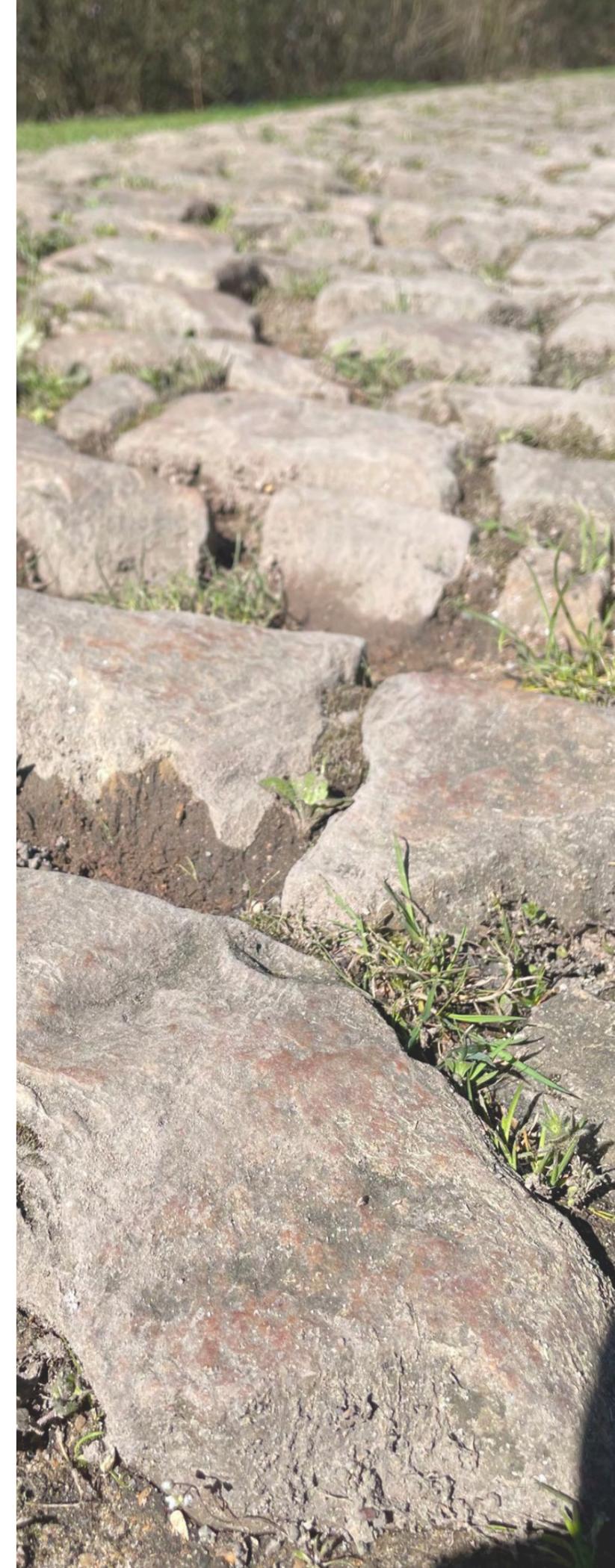
# ANNEXE - PLAN DES ELEMENTS INDISSOCIABLES A LA COURSE : VELODROME ET PONT GIBUS



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



DÉCEMBRE 2024



Numéro	Nom	Longueur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )
P26S	Walleres à Hélesmes sud (Pont Gibus)	610	8265
P26N	Walleres à Hélesmes nord (Pont Gibus)	1000	13877

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
 Proposition de classement (Zoom Pont-Gibus)  
 Janvier 2025

Dont  
 Parcelle 0284 : 175 m<sup>2</sup>  
 Parcelle 0169 : 233 m<sup>2</sup>



Numéro	Nom	Surface (m <sup>2</sup> )
VLD	Vélodrome	20113

Secteurs pavés de Paris-Roubaix  
Proposition de classement

Mars 2025



# Schéma directeur

